

[Tapez ici]

# **Parce que nous aimons notre Église**

## **Annexes**

## **Annexe 1**

### **La relation entre prêtres et laïcs**

#### **Un rapide point de situation <sup>1</sup>**

*« Chaque fois que nous avons tenté de supplanter, de faire taire, d'ignorer, de réduire le peuple de Dieu à de petites élites, nous avons construit des communautés, des projets, des choix théologiques, des spiritualités et des structures sans racine, sans mémoire, sans visage, sans corps et, en définitive, sans vie. Cela se manifeste clairement dans une manière déviante de concevoir l'autorité dans l'Église – si commune dans nombre de communautés dans lesquelles se sont vérifiés des abus sexuels, des abus de pouvoir et de conscience – comme l'est le cléricalisme, cette attitude qui annule non seulement la personnalité des chrétiens, mais tend également à diminuer et à sous-évaluer la grâce baptismale que l'Esprit Saint a placée dans le cœur de notre peuple. »*

François, Lettre au Peuple de Dieu, 20 août 2018

*« En effet, en universalisant et en individualisant la problématique juive de l'alliance — celle d'un Dieu qui offre un salut auquel le peuple a la liberté de répondre « oui » ou « non » —, le christianisme affirme cette liberté du sujet croyant, que la Réforme poussera dans sa logique en supprimant les médiations institutionnelles entre Dieu et l'homme. La tension entre cette liberté spirituelle et l'ordre dogmatique et disciplinaire imposé aux fidèles traverse l'histoire de l'Église. Mais cet ordre lui-même a été radicalement mis en cause par la reconnaissance moderne des autonomies individuelles, sur laquelle l'expérience chrétienne elle-même s'est progressivement alignée. Aujourd'hui, le fossé culturel est béant entre la société contemporaine et une Église qui reste arrimée, par-delà le concile Vatican II (1962-1965), à un régime normatif et hiérarchique étranger à cette révolution de l'individu. »*

D. Hervieu-Léger, Télérama no 3592, 14 novembre 2018

### **1.1. Une première remarque**

Ce sont majoritairement les laïcs qui se posent des questions quant à leur situation vis-à-vis des prêtres (Ou alors parleraient-ils plus fort que ces derniers ?). Les lignes qui suivent s'interrogent donc beaucoup plus des clercs que des laïcs, serait-ce un signe, et qu'y lire ?

---

<sup>1</sup> Jean-Paul Fayolle

[Tapez ici]

## 1.2. Si l'on part des racines

L'étymologie du mot « sacré » nous emmène vers l'évocation de la séparation, de la frontière entre le monde des hommes et celui de la transcendance. Pour organiser le lien entre les hommes et le (les) dieu(x) l'homme a créé les religions.

Elles ont défini des lieux sacrés, des rites sacrés, des hommes sacrés. Ces derniers sont donc des hommes sacerdotaux, c'est-à-dire ayant le privilège du sacré.

Il n'y a rien de chrétien dans tout cela, c'est même le contraire : Jésus n'a pas rendu un culte sacré à son Père, il a au contraire fait « glisser » la transcendance au sein de la vie des hommes.

## 1.3. Si l'on regarde du côté des origines de l'Église

Du presbytre (l'ancien), choisi ou accepté par sa communauté, et qui n'a pas de fonction « sacrée » (la présidence du repas du Seigneur ne l'est pas, comme ne le sont pas les maisons où il est célébré) on va passer aux responsables-prêtres sacralisés en même temps que le culte retrouve la notion juive de sacrifice, assimilant la mort de Jésus à un sacrifice sanglant (immolation de l'agneau).

Le président de la célébration du repas du Seigneur s'est transformé en sacrifiant-sacrificateur de ce sacrifice. Le terme de presbytre s'est alors chargé progressivement de toute la sacralité du sacerdoce des religions préchrétiennes et sa signification réelle, comme la fonction qu'elle désignait, ont été oubliées. Le prêtre est devenu *sacerdos*. Des théologies du sacerdoce ont été élaborées pour justifier ces évolutions et les attitudes qu'elles ont développées. Ces théologies ont été présentées, surtout à partir du concile de Trente, au 16<sup>e</sup> siècle, comme exprimant la volonté même de Dieu. Elles sont au cœur des difficultés rencontrées aujourd'hui.

## 1.4. Si l'on regarde du côté de son évolution

L'Église s'appuie donc maintenant sur trois piliers :

- ✓ La hiérarchie de la puissance sacrée,  
Il y a des degrés différents d'être « religieux » au sein de l'Église : clercs (eux-mêmes séparés en degrés différents), religieux, laïcs qui font que l'Église est une hiérarchie qui reçoit les dons de Dieu en cascade,
- ✓ L'ordination,  
Elle permet de passer d'un degré inférieur à un degré supérieur (mettre de l'ordre, classer),
- ✓ Le sacerdoce,  
Il est la fonction de l'intermédiaire sacré.

## 1.5. Ceci étant

Beaucoup des questions qui se posent aujourd'hui relèvent d'une situation figée par des siècles de cléralisme (c'est-à-dire d'impositions dans l'Église et en dehors d'elle par l'Église magistère se pensant institution seule mandataire et seule possédante de la Vérité de Dieu).

### **1.6. C'est ainsi que la situation peut, à grands traits, se résumer**

- ✓ La réduction du nombre de prêtres débute à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est un fait sociologique que l'Église faute de mieux « confie à l'Esprit Saint »,
- ✓ L'absence de contre-pouvoir dans l'organisation de l'Église institutionnelle semble un fait acquis non négociable,
- ✓ La fonction de prêtre, homme sacré, s'éloigne de la vie des hommes et des femmes de ce temps, alors que la sécularisation du monde est un atout pour faire de nous des chrétiens libres,
- ✓ Il n'apparaît pas choquant d'ordonner des hommes sur la simple base d'une formation (si élevée soit-elle) mais qui n'ont fait aucune preuve de leur formation à la vie, qu'elle soit conjugale, professionnelle et sociale,
- ✓ La confusion règne entre les pouvoirs du prêtre : le pouvoir sacramentel justifie ainsi tous ses autres pouvoirs,
- ✓ La confusion règne entre ministère et états de vie : le prêtre est devenu avant tout l'homme des sacrements et son célibat disciplinaire la conforte.
  - Ces confusions conduisent à ignorer les 50 % de l'humanité que sont les femmes,
  - Ces confusions conduisent à chercher à tout prix à maintenir en vie ce qui s'écroule alors qu'il faudrait faire du neuf,
  - Ces confusions conduisent à ne pas réfléchir sur la « nature » du prêtre et sa relation avec les laïcs à la lumière de la radicalité de la Réforme protestante,
  - Ces confusions conduisent à justifier la protection des abus.
- ✓ Les sacrements ont été « volés » au Peuple de Dieu,
- ✓ L'Église s'est enfermée dans des langages (les mots, les gestes rituels, les dogmes) que les hommes et les femmes d'aujourd'hui ne comprennent plus,
- ✓ Certains prêtres succombent à la tentation d'un retour en arrière sécurisant, à leurs yeux seul capable d'endiguer l'effondrement,
- ✓ Beaucoup de prêtres sont en souffrance.

## **Annexe 2**

### **La relation entre prêtres et laïcs**

### **Quelques réflexions d'un prêtre à la lumière**

### **de son expérience et de ses contacts œcuméniques <sup>2</sup>**

*« N'appellez personne sur la terre "Père" : car vous n'en avez qu'un seul, le Père céleste »*

Mt 23, 17

Entre prêtres et laïcs, il y a toujours les risques et les chances liés au défi d'une différence instituée, même dans un environnement culturel qui ne durcit pas les choses en cléricisme.

Je fais sur ce sujet l'hypothèse que dans une situation de fort cléricisme, il y a d'abord une difficulté à vivre cette différence instituée le plus souvent de la part du ministre, mais pas nécessairement.

Il n'y a pas que les différences instituées, il y a aussi les différences liées à la nature humaine (biologiques ou culturelles) et aussi les différences liées au travail de l'Esprit en chacun(e) (les charismes). Toutes ces différences participent au défi de la relation entre prêtres et laïcs.

Le régime normal de l'harmonisation des différences reste l'assemblée (ecclesia), d'autant que l'assemblée se constitue sous l'initiative d'un Autre.

Le fait de l'assemblée pose immédiatement la question des rapports de force et de l'institutionnalisation.

Le fait de se donner ou nommer un ministre (évêque, prêtre ou diacre, pasteur...) ne fait pas disparaître le rapport de forces mais le transforme.

La source principale du cléricisme vient de la peur de l'expression d'un rapport de forces qui fait sortir de la régulation : on préfère alors ne pas prendre en compte les charismes s'ils ne sont pas ratifiés par l'institution<sup>3</sup>.

Or il faut toujours un temps où le charisme s'exprime avant que d'être reconnu et discerné.

De ce fait, l'assemblée connaît deux modalités essentielles de rassemblement qui servent l'harmonisation des différences<sup>4</sup> : l'assemblée liturgique et l'assemblée synodale. Et c'est là que se jouent

---

<sup>2</sup> Pierre Lathuilière

<sup>3</sup> Cf. note de la Bible de Jérusalem avant le Concile pour 1 Co 12 : « Les dons spirituels ou "charismes" accordés par le Saint Esprit à certains membres de la communauté manifestaient la présence de l'Esprit, et assuraient, en ces temps où la hiérarchie existait à peine, le bon fonctionnement des Églises. »

<sup>4</sup> Cf. 1 Co 14, 33 : « Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais un Dieu de paix. » (TOB)

[Tapez ici]

l'essentiel et des rapports de forces et des dynamiques de communion dans la différence. On peut dire qu'une assemblée qui ne vit qu'une seule de ces modalités est unijambiste.

Tant que le jeu de la différence se joue sur le mode de la jalousie, on en revient à Caïn et Abel. Le meurtre est à l'horizon.

Le travail principal du ministre chargé de conduire l'éclésiastique est de faire aimer la différence, surtout pas de la faire disparaître. Son travail consiste donc également à ne pas flatter les différences, mais à les faire s'harmoniser.

Le prêtre ou l'évêque - dans la lignée de la succession des apôtres - n'ont pas d'autre rôle que de signifier à la communauté (liturgique ou synodale) qu'elle a à se recevoir d'un Autre. Le contresens le plus évident pour un ministre est de se prendre pour cet Autre.

L'image du pasteur et du troupeau doit être entendue et relue selon ce que dit l'Évangile avec cette double recommandation johannique : « Pais mes agneaux » (Jn 21, 15) signifie que ceux-ci n'appartiennent pas au ministre ; « Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent » (Jn 10, 14) signifie qu'il y a un mystère propre dans la relation de chaque baptisé au Christ<sup>5</sup>.

Par ailleurs, il y a une triple urgence d'inculturation pour l'assemblée chrétienne elle-même qui engage sa mission de témoignage dans les temps de la culture occidentale et d'après chrétienté qui sont les nôtres.

## 2.1. Le débat

Au temps de la mondialisation et des moyens de communication sociale (médias et « médias sociaux »), l'Église se doit de réinventer une communication interne organique en cohérence avec sa mission : accueillir la Parole de Dieu et en organiser le discernement en attendant la venue du Christ pour préparer le monde à le reconnaître. Le débat dans l'Église a comme finalité l'écoute de la Parole de Dieu et non simplement un croisement entre les paroles des membres de l'Église, mais il suppose une interaction de cette Parole avec tous les baptisés<sup>6</sup>, ministres ou non, engagés dans la mission à la suite du Christ. L'organisation du débat suppose un partage des tâches entre prêtres et laïcs qui soit reconnaissance et des charismes et des ministères, sans monopole aucun. Quand l'enjeu de l'unité est clairement posé, la charge du ministre ordonné se trouve également posée.

---

<sup>5</sup> On peut évaluer la distance entre le pape Pie X (« *[L'] Église est par essence une société inégale, c'est-à-dire une société comprenant deux catégories de personnes: les pasteurs et le troupeau, ceux qui occupent un rang dans les différents degrés de la hiérarchie et la multitude des fidèles; et ces catégories sont tellement distinctes entre elles, que, dans le corps pastoral seul, résident le droit et l'autorité nécessaires pour promouvoir et diriger tous les membres vers la fin de la société. Quant à la multitude, elle n'a pas d'autre devoir que celui de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses pasteurs.* Vehementer Nos 1906) et le Pape François (« *Cela je vous le demande : soyez des pasteurs avec l'odeur de leurs brebis, que celle-ci se sente, des pasteurs au milieu de leur propre troupeau, et pêcheurs d'hommes.* » Homélie pour la messe chismale du Jeudi saint 28 mars 2013).

<sup>6</sup> « *La collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint, ne peut se tromper dans la foi ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste par le moyen du sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier, lorsque, "des évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïcs" (Cf. St Augustin) elle apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel* ». (Lumen Gentium § 12)

[Tapez ici]

## 2.2. Le partage du ministère

Au temps où la mobilité des emplois et des responsabilités pénètre la culture quotidienne des hommes, l'Église se doit de réévaluer son dispositif ministériel. D'abord, selon l'invitation de Paul VI et de Jean-Paul II<sup>7</sup>, elle ne peut réserver le terme de « ministre » aux seuls ministres ordonnés, mais elle doit pouvoir manifester qu'il en est comme souhaité par Paul : « *Mettre les saints en état d'accomplir le ministère pour bâtir le corps du Christ* » (Eph 4, 12). Le partage des ministères doit être mis en place avec une ferme détermination d'éviter que les charges deviennent des propriétés, que les fonctions soient soustraites à l'évaluation de la communauté et que la jalousie rende inopérant le service.

## 2.3. La place des femmes

En un temps où en cohérence avec la révélation en Christ grâce auquel « il n'y a plus l'homme et la femme » (Ga 3, 28) s'est développée en nos pays une conscience plus ferme de l'égalité des humains indépendamment de la détermination biologique du sexe, l'Église se doit d'examiner avec une grande précision la place qu'elle fait aux femmes. Dès le Concile, certains en avaient pris conscience<sup>8</sup>. Depuis le Concile, des progrès avaient été faits pour faire place dans la liturgie et dans les assemblées, progrès qui ont rencontré des oppositions croissantes, surtout depuis la prise de position de Jean-Paul II contre l'ordination des femmes<sup>9</sup>. Il convient de prendre position clairement contre toute discrimination qui nous mènerait aux antipodes de l'Évangile du Christ.

En aucun cas, la différence voulue par l'Église ne doit mener à l'instauration d'une distance sacrale entre les ministres ordonnés et les autres fidèles baptisés. Le seul sacré qui soit ainsi manifesté dans cette différence est celui d'une source qui nous rejoint dans le Christ, mais qui nous reste indisponible.

---

<sup>7</sup> Cf. Paul VI, *Evangelli Nuntiandi* § 73 et Jean-Paul II, *Christifideles laici* § 23.

<sup>8</sup> Cf. Message du Concile aux femmes et présence d'une auditrice (Marie-Louise Monnet) à la quatrième session.

<sup>9</sup> Lettre Apostolique « *Ordinatio Sacerdotalis* » du 22 mai 1994.

## Annexe 3

### Le Saint et le sacré : pratique religieuse et relation à Dieu <sup>10</sup>

*« Tu ne prononceras pas à tort le nom du Seigneur ton Dieu » (Ex 20, 7)*

#### 3.1. Introduction

On confond souvent le « sacré » et le « saint », car ces deux notions nous aident à nommer le transcendant, le divin, l'inaccessible : ce que « nul homme ne peut nommer ».

##### **Définitions Larousse au mot « sacré »**

- ✓ Qui appartient au domaine séparé, intangible et inviolable du religieux et qui doit inspirer crainte et respect (par opposition à profane) : les vestales entretenaient le feu sacré.
- ✓ Littéraire. Se dit des sentiments de crainte et de respect inspirés par les choses qui sont l'objet d'une révérence religieuse : horreur sacrée.
- ✓ Qui a un rapport avec la religion, avec l'exercice d'un culte : auteurs sacrés. Musique sacrée et musique profane.
- ✓ À qui l'on doit un respect absolu, qui s'impose par sa haute valeur : le caractère sacré de la personne humaine. Les lois sacrées de l'hospitalité.
- ✓ Familier : rien de plus sacré que sa promenade après le déjeuner. Vous êtes un sacré menteur. Sacré nom de Dieu !

##### **Définitions Larousse au mot « saint »**

- ✓ Se dit de Dieu en tant qu'il est souverainement pur, parfait.
- ✓ Se dit d'une personne élue de Dieu et reconnue par l'Église : la sainte Vierge. L'Évangile selon saint Jean.
- ✓ Entre dans la formation de noms propres qui désignent en particulier une fête (avec l'article la), une église, etc. (avec majuscule) : aller à la messe à Saint-Roch.
- ✓ Qui vit selon la loi de Dieu, qui mène une vie exemplaire sur le plan moral ou religieux : le curé est un saint homme.
- ✓ Qui appartient à la religion, qui a un caractère sacré : le saint sacrifice de la messe.
- ✓ Qui a un caractère vénérable et à quoi on ne peut toucher : la sainte autorité des lois, éprouver une sainte horreur du mensonge.

##### **Définition première du mot « saint » (du latin *sanctus* / en grec *hagios*)**

- ✓ « Se dit de Dieu en tant qu'il est souverainement pur, parfait ». C'est un concept théologique. L'humain découvre passivement une dimension qui le dépasse.

---

<sup>10</sup> Pierre Lathuilière



[Tapez ici]

### **Définition première du mot « sacré » (du latin *sacrum* / en grec *hiéros*)**

- ✓ « Qui appartient au domaine séparé, intangible et inviolable du religieux et qui doit inspirer crainte et respect (par opposition à profane) ». C'est un concept anthropologique. L'humain détermine activement un espace réservé à la transcendance.

Dans toutes les sociétés humaines, le sacré prend les formes les plus diverses (depuis les rites chamaniques aux matches de foot...)

Ces deux concepts (le même mot *kadosh* en hébreu) nous servent pour dire quelque chose de la relation entre les humains et Dieu.

Un exemple pour saisir la différence : Salomon en 1 R 8, 22...30

*« Salomon, debout devant l'autel du Seigneur et face à toute l'assemblée d'Israël, étendit les mains vers le ciel et dit : "Seigneur, Dieu d'Israël, il n'y a pas de Dieu comme toi, ni en haut dans le ciel, ni en bas sur la terre. [...] Les cieux eux-mêmes et les cieux des cieux ne peuvent te contenir ! Combien moins cette Maison que j'ai bâtie ! Que tes yeux soient ouverts sur cette Maison jour et nuit... [...] Toi, écoute au lieu où tu habites, au ciel ; écoute et pardonne." »*

## **3.2. Que nous en dit la bible ?**

### **3.2.1. Le Sacré dans la Bible**

#### **3.2.1.1. Les limites posées par le sacré biblique**

- ✓ Le sacré biblique met des limites là où l'homme risquerait de se prendre pour Dieu.
  - « Le Seigneur descendit pour voir la ville et la tour que bâtissaient les fils d'Adam. "Eh, dit le Seigneur, ils ne sont tous qu'un peuple et qu'une langue et c'est là leur première œuvre ! Maintenant, rien de ce qu'ils projettent de faire ne leur sera inaccessible ! Allons, descendons et brouillons ici leur langue, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres !" »*  
(Gn 11, 5-7)
  - Bien sûr, cette limite biblique se distingue radicalement des tentatives sans cesse renaissantes par lesquelles l'homme essaye d'enfermer Dieu dans des limites.
    - « Vous avez vu vous-mêmes que c'est du haut des cieux que je vous ai parlé. Vous ne me traiterez pas comme un dieu en argent ni comme un dieu en or - vous ne vous en fabriquerez pas. »* (Ex 20, 22-23)
- ✓ Le sacré biblique met des séparations là où l'homme s'efforce d'approcher Dieu
  - **Dans le langage**
    - « Tu ne prononceras pas à tort le nom du Seigneur, ton Dieu. »* (Ex 20, 7)
  - **Dans le culte**
    - « Le Seigneur adressa la parole à Aaron : " Toi et tes fils, ne buvez ni vin ni alcool, quand vous devez aller à la tente de la rencontre ; ainsi vous ne mourrez pas. C'est une loi immuable pour vous, d'âge en âge. C'est pour être à même de distinguer le sacré du profane, ce qui est impur de ce qui est pur, et d'enseigner aux fils d'Israël tous les décrets que le Seigneur a édictés pour eux par l'intermédiaire de Moïse." »* (Lv 10, 8-11)

- **Dans la relation avec les créatures**  
« *Tout ce qui est sang, d'oiseau ou de bête, vous n'en mangerez pas, où que vous habitiez.* »  
(Lv 7, 26)
  - **Dans les situations limites de la naissance et de la mort**  
« *L'homme connut Ève sa femme. Elle devint enceinte, enfanta Caïn et dit : "J'ai procréé un homme, avec le Seigneur".* » / « [Et Dieu dit à Caïn qui vient de tuer Abel] : "*La voix du sang de ton frère crie du sol vers moi. Tu es maintenant maudit du sol qui a ouvert la bouche pour recueillir de ta main le sang de ton frère.*" » (Gn 4, 1.10-11)
- ✓ Dans ces situations limites, le sacré biblique sépare et met en place les catégories du « pur » et de l'« impur ».
- **Cela concerne la nourriture**  
« *Ne mettez donc pas l'interdit sur vous-mêmes, avec toutes ces bestioles qui pullulent, vous ne vous rendrez pas impurs avec elles et ne serez jamais impurs à cause d'elles. Car c'est moi le Seigneur votre Dieu ; vous vous sanctifierez donc pour être saints, car je suis saint ; vous ne vous rendrez pas vous-mêmes impurs avec toutes ces bestioles qui remuent sur la terre ferme. Car c'est moi le Seigneur qui vous ai fait monter du pays d'Égypte, afin que, pour vous, je sois Dieu ; vous devez donc être saints, puisque je suis saint.* »  
« *Telles sont les instructions concernant les animaux, les oiseaux et tous les êtres vivants qui remuent dans les eaux ou qui pullulent sur la terre ferme. Elles servent à distinguer ce qui est impur de ce qui est pur, et les animaux qui se mangent de ceux qui ne se mangent pas.* »  
(Lv 11, 43 – 47)
  - **Cela concerne les maladies, en particulier la lèpre**  
« *Le lépreux ainsi malade doit avoir ses vêtements déchirés, ses cheveux défaits, sa moustache recouverte, et il doit crier : "Impur ! Impur !" ; il est impur aussi longtemps que le mal qui l'a frappé est impur ; il habite à part et établit sa demeure hors du camp.* » (Lv 13, 45 -46)
  - **Cela concerne les relations sexuelles**  
« *Quand une femme a eu des relations sexuelles avec un homme, ils doivent se laver à l'eau et ils sont impurs jusqu'au soir.* » (Lv 15, 18)

### 3.2.1.2. Le contenu du sacré biblique

- ✓ **La ritualité**
- « *Les paroles des commandements que je te donne aujourd'hui seront présentes à ton cœur ; tu les répéteras à tes fils ; tu les leur diras quand tu resteras chez toi et quand tu marcheras sur la route, quand tu seras couché et quand tu seras debout ; tu en feras un signe attaché à ta main, une marque placée entre tes yeux ; tu les inscriras sur les montants de porte de ta maison et à l'entrée de ta ville.* » (Dt 6, 6 – 9)
- La ritualité inscrit dans le corps et dans le temps des signes, des gestes codifiés qui signent une appartenance et construisent une communauté : elle peut être vécue en distance (sacrée) ou en proximité (sainte) avec Dieu.

✓ **Le rite des sacrifices d'animaux**

(Aujourd'hui obsolète en judaïsme car lié à l'institution du Temple)

« Car la vie d'une créature est dans le sang ; et moi, je vous l'ai donné, sur l'autel, pour l'absolution de votre vie. En effet, le sang procure l'absolution parce qu'il est la vie. » (Lv 17, 18)

✓ **L'expulsion des impuretés et du péché**

« Aaron tire des sorts sur les deux boucs : un sort "Pour le Seigneur ", un sort "Pour Azazel". Aaron présente le bouc sur lequel est tombé le sort "Pour le Seigneur ", et il en fait un sacrifice pour le péché. Quant au bouc sur lequel est tombé le sort "Pour Azazel", on le place vivant devant le Seigneur, pour faire sur lui le rite d'absolution en l'envoyant à Azazel au désert. » (Lv 16, 8 - 10)

« Tout lit où s'est couché l'homme atteint d'écoulement est impur ; tout objet où il s'est assis est impur. Celui qui touche ce lit doit laver ses vêtements, se laver à l'eau, et il est impur jusqu'au soir. Celui qui s'assied sur l'objet où s'est assis l'homme atteint d'écoulement, doit laver ses vêtements, se laver à l'eau, et il est impur jusqu'au soir...» (Lv 15, 4 - 6)

✓ **La présence du non-représentable**

« Ils me feront un sanctuaire et je demeurerai parmi eux. » (Ex 25, 8)

✓ **Le temps consacré à Dieu (sabbat)**

« Tu travailleras six jours, faisant tout ton ouvrage, mais le septième jour, c'est le sabbat du Seigneur, ton Dieu. Tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, pas plus que ton serviteur, ta servante, tes bêtes ou l'émigré que tu as dans tes villes. Car en six jours, le Seigneur a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, mais il s'est reposé le septième jour. C'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat et l'a consacré. » (Ex 20, 9 -11)

✓ **Etc.**

**3.2.1.3. La symbolisation sacrale**

✓ **Mise en valeur du divin**

➤ La séparation qui souligne l'altérité (la codification)

« Le Seigneur dit à Moïse : "Descends et avertis le peuple de ne pas se précipiter vers le Seigneur pour voir ; il en tomberait beaucoup. Et que même les prêtres qui s'approchent du Seigneur se sanctifient de peur que le Seigneur ne les frappe." » (Ex 19, 21 – 22)

➤ Les signes de puissance qui soulignent la différence (*Fascinatum / Tremendum*)

« Moïse déclara : "A ceci vous reconnaîtrez que c'est le Seigneur qui m'a envoyé [...]: si ces gens-là meurent de la mort de tout le monde, s'ils subissent le sort de tout le monde, ce n'est pas le Seigneur qui m'a envoyé. Mais si le Seigneur crée de l'extraordinaire, si la terre, ouvrant sa gueule, les engloutit avec tout ce qui leur appartient, s'ils descendent vivants au séjour des morts, vous saurez que ces gens avaient méprisé le Seigneur." Comme il achevait de prononcer toutes ces paroles, la terre se fendit sous leurs pieds. Ouvrant sa gueule, elle

[Tapez ici]

*les engloutit avec leurs familles-ainsi que tous les gens de Coré et tous leurs biens. » (Nb 16, 28 – 32)*

✓ **Minoration de l'humain**

- Le nébuleux qui souligne l'incapacité de comprendre (le numineux)  
*« Car du Levant au Couchant, grand est mon nom parmi les nations. En tout lieu, un sacrifice d'encens est présenté à mon nom, ainsi qu'une offrande pure, car grand est mon nom parmi les nations, dit le Seigneur le tout-puissant. » (Ml 1, 11)*
- L'indignité de l'homme face à Dieu (l'injonction éthique)  
*« Or ils entendirent la voix du Seigneur Dieu qui se promenait dans le jardin au souffle du jour. L'homme et la femme se cachèrent devant le Seigneur Dieu au milieu des arbres du jardin. Le Seigneur Dieu appela l'homme et lui dit : "Où es-tu ?" Il répondit : "J'ai entendu ta voix dans le jardin, j'ai pris peur car j'étais nu, et je me suis caché." - " Qui t'a révélé, dit-il, que tu étais nu ?" » (Gn 3, 8 –11)*

**3.2.1.4. La critique biblique du sacré**

✓ **Pratiques païennes et pratiques juives**

Le peuple juif, que ce soit en Égypte ou lors de son exil en Mésopotamie ou même que ce soit sur la terre de Canaan, a toujours été confronté à des croyances et des pratiques païennes, jusque dans ses dirigeants.

*« Akhab, fils d'Omri, régna vingt-deux ans sur Israël à Samarie. [Il...] fit ce qui est mal aux yeux du Seigneur, plus que tous ses prédécesseurs. [...] il prit pour femme Jézabel, fille d'Ethbaal, roi des Sidoniens ; il alla servir le Baal, et se prosterna devant lui. Il bâtit un autel pour le Baal dans la maison qu'il lui avait construite à Samarie. » (1 R. 16, 29-32)*

Ce qui se traduit par des conflits religieux...

Elie leur dit :

*"Saisissez les prophètes du Baal ! Que pas un ne s'échappe !" Et on les saisit. Elie les fit descendre dans le ravin du Qishôn où il les égorgea. » (1 R 18, 40)*

✓ **Les prophètes et l'intériorisation culturelle**

Pour dépasser le risque de violence, le prophète Elie a dû approfondir son refus de l'idolâtrie en allant chercher aux sources de la Loi sa dimension intérieure.

*« ...Après le feu, [il y eut] le bruissement d'un souffle ténu. Alors, en l'entendant, Elie se voilâ le visage avec son manteau. » (1 R 19, 12 - 13)*

Cette lignée prophétique est très riche : Osée, Amos, Isaïe, Jérémie, etc.

*« Ne vous bercez pas de paroles illusoires en répétant "Palais du Seigneur ! Palais du Seigneur ! Palais du Seigneur ! Il est ici. »*

*« Mais plutôt amendez sérieusement votre conduite, votre manière d'agir... » (Jr 7, 4 - 5)*

**3.2.2. Le Saint dans la Bible**

**3.2.2.1. La sainteté biblique affirme combien Dieu est bien au-delà de ce que l'homme peut appréhender.**

[Tapez ici]

*« L'année de mort du roi Ozias, je vis le Seigneur assis sur un trône très élevé. Sa traîne remplissait le Temple. Des séraphins se tenaient au-dessus de lui. Ils avaient chacun six ailes : deux pour se couvrir le visage, deux pour se couvrir les pieds et deux pour voler. Ils se criaient l'un à l'autre : "Saint, saint, saint, le Seigneur, le tout-puissant, sa gloire remplit toute la terre !" [...] Je dis alors : "Malheur à moi ! Je suis perdu, car je suis un homme aux lèvres impures, j'habite au milieu d'un peuple aux lèvres impures et mes yeux ont vu le roi, le Seigneur, le tout-puissant. " L'un des séraphins vola vers moi, tenant dans sa main une braise qu'il avait prise avec des pinces sur l'autel. Il m'en toucha la bouche et dit : "Dès lors que ceci a touché tes lèvres, ta faute est écartée, ton péché est effacé." » (Is 6, 1 - 7)*

Les diverses symboliques des cieux, du feu ou du vent sont mises au service de cette affirmation.

### **3.2.2.2. La sainteté biblique provoque l'homme à reconnaître qu'il n'est pas Dieu**

Car il est créé alors que Dieu est son Créateur,  
Car il est une créature limitée et Dieu est infini,  
Car il est capable de méconnaître Dieu : il est pécheur.

**3.2.2.3. La sainteté biblique est cependant ce que Dieu veut donner en partage à l'humanité : l'humain est appelé à devenir saint.**

## **3.3. Ce qui change avec Jésus**

### **3.3.1. Jésus, c'est la rencontre réussie entre Dieu et l'humain, entre le saint et le sacré.**

Alors, les questions d'anthropologie se croisent nécessairement avec celles de la théologie.

*"Pourquoi cet homme parle-t-il ainsi ? Il blasphème. Qui peut pardonner les péchés sinon Dieu seul ?" » (Mc 2, 7)*

### **3.3.2. Avec Jésus, l'accueil de la sainteté devient le sens donné à la vie humaine et "blasphémer contre l'Esprit Saint" laisse l'homme sans recours (cf. Lc 12, 10).**

*« Qu'il est difficile à ceux qui ont les richesses de parvenir dans le Royaume de Dieu ! » (Lc 18, 24)*

### **3.3.3. Avec Jésus, la critique prophétique du sacré est accentuée**

*« ...Loin de la foule, ses disciples l'interrogeaient [Jésus...] Il leur dit : "Vous aussi, êtes-vous donc sans intelligence ? Ne savez-vous pas que rien de ce qui pénètre de l'extérieur dans l'homme ne peut le rendre impur, puisque cela ne pénètre pas dans son cœur, mais dans son ventre, puis s'en va dans la fosse ?" Il déclarait ainsi que tous les aliments sont purs. Il disait : "Ce qui sort de l'homme, c'est cela qui rend l'homme impur. En effet, c'est de l'intérieur, c'est du cœur des hommes que sortent les intentions mauvaises, inconduite, vols, meurtres,*

[Tapez ici]

*adultères, cupidité, perversités, ruse, débauche, envie, injures, vanité, déraison. Tout ce mal sort de l'intérieur et rend l'homme impur." » (Mc 7, 17 - 23)*

Dieu se fait connaître et son initiative se révèle première. Le seul sacré qui puisse demeurer est celui qui s'inscrit dans la réponse donnée à Dieu par Jésus-Christ à partir de notre humanité.

*« Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat, de sorte que le Fils de l'homme est maître même du sabbat. » (Mc 2, 27 - 28)*

*« [Jésus] prit du pain et, après avoir rendu grâce, il le rompit et le leur donna en disant : "Ceci est mon corps donné pour vous. Faites cela en mémoire de moi." » (Lc 22, 19)*

*« ...C'est un exemple que je vous ai donné : ce que j'ai fait pour vous, faites-le vous aussi. » (Jn 13, 15)*

### **3.3.4. Avec Jésus, la pratique du sacrifice rituel est abolie**

La mort sur la croix reste le sacrifice unique et ultime par lequel l'humanité est entendue de Dieu.

*« Tel est bien le grand prêtre qui nous convenait, saint, innocent, immaculé, séparé des pécheurs, élevé au-dessus des cieux. Il n'a pas besoin, comme les autres grands prêtres, d'offrir chaque jour des sacrifices, d'abord pour ses propres péchés, puis pour ceux du peuple. Cela, il l'a fait une fois pour toutes en s'offrant lui-même. » (He 7, 26-27)*

### **3.3.5. Avec Jésus, la sainteté n'est pas restreinte à un secteur de la vie humaine**

Elle concerne aussi toute notre existence profane.

*[Jésus dit aux Pharisiens et aux scribes] : « Moïse a dit : "Honore ton père et ta mère [...]" Mais vous, vous dites : "Si quelqu'un dit à son père ou à sa mère : le secours que tu devais recevoir de moi est qorban, c'est-à-dire offrande sacrée..." vous lui permettez de ne plus rien faire pour son père ou pour sa mère : vous annulez ainsi la parole de Dieu par la tradition que vous transmettez. Et vous faites beaucoup de choses du même genre. » (Mc 7, 10 - 13)*

### **3.3.6. Avec Jésus, le seul sacré légitime est celui qui ne met aucune séparation entre les hommes, mais qui fait de toutes les différences des chances de communion.**

*« C'est lui, en effet, qui est notre paix : de ce qui était divisé, il a fait une unité. Dans sa chair, il a détruit le mur de séparation : la haine. Il a aboli la loi et ses commandements avec leurs observances. Il a voulu ainsi, à partir du Juif et du païen, créer en lui un seul homme nouveau, en établissant la paix, et les réconcilier avec Dieu tous les deux en un seul corps, au moyen de la croix : là, il a tué la haine. » (Eph 2, 14-16)*

### **3.4. Qu'en dire aujourd'hui ?**

#### **3.4.1. Après 2000 ans de christianisme**

Pour les disciples de Jésus, être fidèle à Jésus, c'est donc entrer dans cette relation nouvelle entre l'humain et le divin qu'il a inauguré. A travers les siècles, cette fidélité a été soumise à des épreuves et a connu des étapes.

- ✓ L'attestation jusque dans le martyre que Dieu seul est Dieu et que l'on ne peut sacrifier (= faire du sacré) à l'empereur.
- ✓ Le changement opéré par la mise en place au 4ème siècle d'un statut officiel dans le fonctionnement de l'État : l'Église est chargée de la gestion nouvelle du sacré en lien avec la tâche politique.
- ✓ Le développement – particulièrement à travers la sacramentalité – de cette gestion du sacré.
- ✓ La crise ouverte avec la naissance moderne de l'individu et sa traduction religieuse par les réformes d'une révision des critères.

*« La convoitise d'avoir des reliques n'est quasi jamais sans superstition et, qui pis est, elle est mère de l'idolâtrie, laquelle est ordinairement conjointe avec »* (Calvin, Traité des reliques)

- ✓ L'irruption d'une culture sécularisée, la fin du régime de chrétienté, la confrontation mondiale des cultures et la recherche diffuse d'un nouveau sacré.

#### **3.4.2. Aujourd'hui**

Où nous en sommes après 2000 ans de christianisme, dont 1600 ans de chrétienté et 100 ans de postchrétienté ?

**3.4.2.1. C'est un christianisme plus conscient** de son histoire et de la place de Jésus dans l'histoire des hommes, mais où l'on découvre parfois en lui des restes d'un sacré peu chrétien.

**3.4.2.2. C'est un christianisme diversifié** par les écarts culturels et les évolutions séparés mais qui travaillant à son unité doit se recentrer sur l'essentiel en Christ.

*« Catholiques et luthériens confessent ensemble que, dans le Repas du Seigneur, Jésus-Christ est présent comme le Crucifié, mort pour nos péchés et ressuscité pour notre justification, comme la victime offerte en sacrifice une fois pour toutes pour les péchés du monde. Ce sacrifice ne peut être ni continué, ni réitéré, ni remplacé, ni complété ; mais il peut et doit, chaque fois à nouveau, être efficace au sein de la communauté ». (Le Repas du Seigneur § 56)<sup>11</sup>.*

**3.4.2.3. Cela implique de regarder dans chaque Église chrétienne quel rapport est entretenu au nom de Jésus avec le sacré et la sainteté.**

---

<sup>11</sup> *Du conflit à la communion, Commémoration luthéro-catholique commune de la Réforme en 2017, Rapport de la Commission luthéro-catholique romaine sur l'unité. Traduction par Mireille Boissonat de la version anglaise du 17 juin 2013 publié par la Commission luthéro-catholique romaine sur l'unité.*

[Tapez ici]

### **3.5. En forme de conclusion**

Petit exercice concernant l'Église Catholique Romaine sous forme de questions impertinentes :

- ✓ Le latin est-il une langue sacrée ou bien la langue qui permet d'évangéliser les cultures ?
- ✓ Les femmes doivent-elles être mises à l'écart pour des raisons sacrales ? Sinon, pour quelle raison ?
- ✓ Porter un habit spécial pour désigner sa place dans la société aide-t-il à l'évangélisation ?
- ✓ Être intransigeant pour les règles liturgiques est-il un signe de sainteté ?
- ✓ Mettre entre Dieu et ceux qui croient en Lui une distance infranchissable est-il évangélique ?
- ✓ Est-ce qu'être ordonné prêtre fait sortir de la dignité baptismale pour entrer dans une dignité supérieure ?
- ✓ Est-ce que célébrer de façon hiératique rend les rites plus divins en les rendant moins humains ?
- ✓ Etc.



## **Annexe 4**

### **Petit parcours pour comprendre la prêtrise aujourd'hui <sup>12</sup>**

Nous proposons ici à notre lecteur, un parcours lui permettant de mieux comprendre ce que recouvre la figure du prêtre aujourd'hui dans notre Église catholique romaine. Pour ce faire, nous proposons de décrire 3 étapes qui ont conduit à la construction de cette figure.

La première étape de notre parcours s'intéressera à la réalité sacerdotale telle qu'elle est décrite dans l'Ancien Testament. Responsable de la gestion du sacré, dans l'enceinte du Temple ou du sanctuaire, le prêtre assure la médiation entre Dieu et son peuple. Notre regard se déplacera ensuite vers la dynamique prophétique située au cœur des écrits bibliques. Nous verrons alors comment la figure de Jésus de Nazareth décrite dans les évangiles se situe dans le droit fil du mouvement prophétique, sans réelle accointance avec la réalité sacerdotale.

Notre intérêt se focalisera ensuite, dans une deuxième étape, sur le fonctionnement des premières communautés chrétiennes. Nous verrons comment au sein de ces communautés, émerge une responsabilité centrale et radicalement nouvelle : le ministère apostolique.

Nous verrons enfin comment, dès les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> siècles, la figure du prêtre, gestionnaire du sacré dans l'ancien testament va progressivement infuser au sein du ministère apostolique qui va se teinter d'une coloration sacerdotale. Coloration rejetée par la réforme protestante, puis fortement réaffirmée par la contre-réforme catholique. Coloration toujours très présente aujourd'hui en dépit des avancées du concile Vatican 2.

#### **4.1. Sacerdoce et médiation entre Dieu et les hommes dans la Bible.**

*« Mais poussant un grand cri, Jésus expira. Et le voile du sanctuaire se déchira en deux de haut en bas ». (Mc 15, 37-38)*

##### **4.1.1. À l'origine : les figures d'Abraham et de Moïse**

Ouvrons notre incursion dans les écrits bibliques, sur les deux grandes figures d'Abraham et de Moïse. Abraham, le premier croyant, l'homme de l'accès direct à Dieu, et Moïse, le médiateur par excellence, le fondateur de la religion hébraïque. Penchons-nous d'abord sur Abraham. Le chapitre 12 du livre de la Genèse nous décrit un homme qui expérimente la rencontre directe avec YHWH. Rencontre, qui s'initie par un appel personnel, un appel au déplacement, à la rupture avec son environnement, appel assorti d'une promesse :

---

<sup>12</sup> Nicolas Vincent

[Tapez ici]

*« Le Seigneur dit à Abram : « Pars de ton pays, de ta famille et de la maison de ton père vers le pays que je te ferai voir. Je ferai de toi une grande nation et je te bénirai. Je rendrai grand ton nom. » (Gn 12, 1-2)*

La rencontre se concrétise ensuite par la visite de Dieu, symbolisé par 3 personnages, qui entre sous la tente d'Abraham aux chênes de Membré et qui confirme la promesse de fécondité à venir.

Abraham représente l'homme de Foi qui chemine en répondant à l'appel de Dieu. Il est l'homme de l'accès direct au Dieu unique, sans intermédiaire. En cela, il est appelé le père de tous les croyants : juifs, chrétiens et musulmans, car il n'a pas besoin de la médiation de la religion pour accéder à Dieu. La figure d'Abraham traverse les frontières qui séparent les 3 monothéismes.

Le livre de l'Exode, nous dévoile un Dieu plus mystérieux, plus transcendant, moins accessible. Moïse doit enlever ses sandales près du buisson ardent et, au mont Sinaï, lors de la rencontre, il ne peut voir YHWH qu'au travers de la nuée, car le face à face, en pleine lumière, le ferait trépasser. Pour les rédacteurs de l'Exode, la transcendance de Yahvé nécessite une médiation dans les deux sens : ouvrir l'oreille de l'homme à la parole de Dieu et transmettre à Yahvé les paroles des hommes.

*« Israël campa ici face à la montagne et Moïse monta vers Dieu. Le Seigneur l'appela de la montagne en disant : 'Tu diras ceci à la maison de Jacob et tu transmettras cet enseignement aux fils d'Israël ...' » (Ex 19, 2-3)*

*« Le Seigneur dit à Moïse : 'Voici que le vais arriver jusqu'à toi dans l'épaisseur de la nuée, afin que le peuple entende quand je parlerai avec toi et qu'en toi aussi il mette sa foi à jamais.' Et Moïse transmet au Seigneur les paroles de son peuple. » (Ex 19, 9)*

Moïse est le médiateur par excellence. Il met en place, dans les 4 derniers livres de la Torah, les deux piliers de la religion hébraïque que sont la Loi, avec ses 10 paroles puis à leur suite les 613 *Mitsvot* (commandements), ainsi que le Culte, assuré par Aaron et ses fils. Loi et Culte structurent une pratique qui s'inscrit dans une culture avec son éthique, sa morale et ses règles de vie.

Au regard d'Abraham qui est l'homme de la foi personnelle, Moïse est l'homme de la religion, qui institue et organise une pratique collective.

#### **4.1.2. Le sacerdoce chez les hébreux au travers de la lecture du Lévitique**

Penchons-nous à présent sur le livre, parmi les 46 ouvrages du Premier Testament, dédié au sacerdoce : le Lévitique. Très peu lu des chrétiens, cet ouvrage a probablement été rédigé après le retour d'Exil, durant une période qui a vu la disparition de la royauté et l'affaissement du courant prophétique. Il fait partie de la Thora ou Pentateuque, l'ensemble des 5 livres considérés par les juifs comme le cœur de la Bible.

Le cadre de l'ouvrage est localisé autour de la tente de la rencontre, à la fin de l'Exode, lieu de présence de Yahvé, où se dresse l'autel et l'Arche de l'Alliance. Là, Moïse va introniser Aaron et ses fils dans leur fonction sacerdotale. Sont abordés : la gestion du pur et de l'impur, omniprésente dans la religion hébraïque, le rite sacrificiel, le sacerdoce du lévite et enfin le code de sainteté.

On ne peut en effet comprendre la fonction sacerdotale au sein du peuple hébreu, sans entrer dans le référentiel du pur et de l'impur, si prégnant dans la culture hébraïque et sans comprendre la logique sacrificielle omniprésente dans la conscience du monde méditerranéen d'avant notre ère.

[Tapez ici]

#### **4.1.2.1. Le pur et l'impur – ch. 11 à 16 du Lévitique**

La pureté correspond au désir de l'homme d'évoluer dans une vie balisée par des règles stables protégée de l'angoisse de l'inconnu. L'impureté est proche de la notion de tabou. L'homme impur n'est pas coupable mais il le devient s'il agit comme s'il était en état de pureté, s'il ne respecte pas la mise à distance vis-à-vis du sanctuaire associée à son état d'impureté.

L'état d'impureté est associé aux événements ou aux phénomènes qui inquiètent et qui bouleversent l'ordre établi : ce qui est insolite, anormal, exceptionnel ; tout changement, passage d'un état à l'autre pouvant être ressenti comme une menace, comme une puissance qui se joue des règles connues, comme une souillure contagieuse dont il faut se protéger. Le pur/impur touche en particulier : la consommation de certaines nourritures, les animaux, la femme accouchée, les maladies de peau, l'écoulement du liquide séminal pour l'homme, les règles pour la femme.

Il est intéressant de noter que la plupart des règles de pureté ont un lien avec les deux grandes activités qui sont constitutives de la vie : d'une part, la conservation de l'espèce, au travers de la nourriture et de la santé et, d'autre part, la reproduction, au travers des phénomènes qui touchent la sexualité.

La pureté constitue une condition nécessaire pour l'accès au sacré. L'homme, la femme en situation d'impureté ne peut approcher le sanctuaire. Une fois, par an lors du jour du 'grand Pardon' (Yom Kippour), une grande purification permet au peuple de se dégager de ses impuretés et de ses fautes.

#### **4.1.2.2. Les sacrifices – ch. 1 à 7 du Lévitique**

Le sacrifice des animaux constitue l'acte cultuel central de nombre de religions dans l'antiquité. Plusieurs types de sacrifices coexistent chez les hébreux : l'action de grâce en remerciement d'une naissance ou d'une bonne récolte, le sacrifice de communion ouvrant en général sur un banquet partagé par la communauté, et enfin l'holocauste ou sacrifice d'expiation qui rétablit la relation avec Yahvé en cas de fautes graves et de transgression de la loi.

L'animal, en général un mâle sans défaut, est égorgé au pied de l'autel. Le sang, sacré car symbolisant la vie insufflée par Yahvé, n'est jamais consommé. Il est utilisé pour asperger l'autel. Les graisses et certains organes sont systématiquement brûlés. Les autres morceaux sont soit cuits et mangés par les lévites, certaines parties leur étant réservées, soit par les fidèles en cas de sacrifice de communion. La totalité de l'animal est par contre brûlée en cas d'holocauste.

Le sacrifice constitue un acte sacré par excellence car il ouvre la porte d'accès à la divinité, celle-ci étant sensible à cette démarche.

#### **4.1.2.3. Le Sacerdoce – ch. 8 à 10 du Lévitique**

Dans l'histoire des hébreux le sacerdoce s'est progressivement spécialisé et centralisé, d'abord autour des sanctuaires, puis autour du temple de Jérusalem. Il est porté par des hommes adultes. Dans le Lévitique, la cérémonie de consécration d'Aaron et de ses fils comporte :

- ✓ Le lavement dans l'eau du prêtre et la mise de vêtements appropriés : tunique, écharpe ceinture...,
- ✓ L'onction d'huile versée sur la tête, huile aussi utilisée pour consacrer la tente de la rencontre,
- ✓ Le sacrifice d'animaux opéré par Moïse, et l'utilisation du sang pour asperger l'autel et enduire le lobe de l'oreille droite, le pouce droit et le pouce du pied droit des futurs prêtres,

[Tapez ici]

- ✓ La cuisson par les prêtres de la viande des animaux sacrifiés.

Après 7 jours passés sous la tente, le 8<sup>e</sup> jour, Aaron et ses fils peuvent alors sacrifier leur premier animal.

Outre la réalisation des sacrifices, le prêtre est aussi celui qui a pouvoir de distinguer le sacré du profane et le pur de l'impur. Il gère en particulier l'exclusion des lépreux de la communauté et leur réintégration, en cas de guérison, au moyen d'un rite de purification. Pour représenter la sainteté de Dieu, le prêtre doit respecter un certain nombre de règles morales plus contraignantes de celles suivies par le peuple (ch. 21 et 22) :

- ✓ Il doit s'abstenir de boire de l'alcool lors de son service,
- ✓ Il n'épousera pas une femme prostituée, déshonorée ou répudiée par son mari. Le grand prêtre devra épouser une femme vierge si possible de sa parenté pour ne pas introduire du profane dans une lignée sacrée,
- ✓ Il devra s'imposer des contraintes plus fortes que les profanes vis-à-vis du pur et de l'impur.

En outre, l'homme infirme ne peut devenir prêtre (aveugle, boiteux, bossu, gringalet, aux membres cassés, eunuque...). Enfin, les prêtres sont nourris par la communauté à partir des restes des offrandes.

#### **4.1.2.3. Le code de sainteté – ch. 17 à 26**

Ce code décline les attitudes que doit suivre le croyant dans sa vie quotidienne pour vivre dans la sainteté demandée par Yahvé. Sont entre autres évoqués :

- ✓ Le respect du sang qu'il est interdit de consommer,
- ✓ Le respect de la nudité, l'interdiction de l'inceste, de l'homosexualité, de relations avec un animal,
- ✓ L'interdiction de l'idolâtrie, de la divination, l'incantation des esprits, le respect des rituels de sacrifices,
- ✓ Les dispositions pénales associées à la transgression de la loi : la mort se fait par lapidation.
- ✓ La loi du talion.

Le livre du Lévitique introduit aussi la notion d'année sabbatique et de jubilé : tous les sept ans, l'agriculteur doit laisser son champ en jachère. Mais surtout, tous les 49 ans, la propriété vendue revient à son propriétaire initial, les dettes sont remises. Ceci pour rappeler que l'homme n'est que le gérant de la terre et de ses richesses. Le chapitre rappelle l'interdiction du prêt à intérêt à un autre israélite.

Ce détour par le lévitique, permet d'identifier des correspondances intéressantes entre le sacerdoce hébraïque et la prêtrise dans l'église romaine.

- ✓ Le lévite réalise les sacrifices permettant de rétablir ou de renforcer l'alliance entre Dieu et les hommes. Le prêtre préside la célébration eucharistique qui fait mémoire de la passion de Jésus et de sa résurrection pour le salut de l'humanité. La dimension sacrificielle de la passion de Jésus est centrale dans certaines prières eucharistiques.
- ✓ Le lévite gère la distinction entre le pur et l'impur et assure la purification et donc la réintégration dans la communauté de la personne impure. Le prêtre administre le sacrement de pénitence, qui assure le pardon des fidèles.

[Tapez ici]

- ✓ Par son comportement, le lévite doit être un exemple de pureté et de sainteté. Cette plus forte exigence morale, le distingue du reste de la communauté. Le prêtre s'engage au célibat et à la continence, à l'obéissance à son évêque, et dans la France du concordat, à un certain dépouillement matériel. Cette discipline le distingue aussi du reste de la communauté humaine.
- ✓ Lévites et prêtres sont nourris par la communauté : don des animaux chez les hébreux, denier du culte chez les catholiques.
- ✓ Lévites et prêtres sont de sexe masculin,
- ✓ Lévites et prêtres sont consacrés à vie.

#### **4.1.3. Les prophètes dans l'AT : leur place dans la vie du peuple hébreu**

Quittons les livres de la Torah pour balayer les 6 livres historiques, qui de Josué aux deux livres des Rois couvrent l'histoire d'Israël de l'arrivée dans la terre promise jusqu'à l'Exil à Babylone. Puis poursuivons notre voyage au travers des 15 livres prophétiques. Au cœur de ces ouvrages, la relation tumultueuse entre YHWH et son peuple. Aux côtés de ces deux acteurs principaux, des personnages de poids : les prophètes et les rois.

Les premiers versets du chapitre 6 du livre d'Isaïe, décrivent magnifiquement l'expérience initiale qui 'met le feu' au prophète, l'expérience de la rencontre avec Dieu. Comme dans un film, se déroulent successivement : la vision du Seigneur avec le 'Sanctus' des séraphins repris dans la liturgie eucharistique, la prise de conscience par le prophète, face au divin, de son indignité, de son péché, l'expérimentation du salut, de la faute effacée, l'appel de YHWH et la réponse du prophète à l'appel : « me voici, envoie-moi ! »

*« L'année de la mort du roi Ozias, je vis le Seigneur assis sur un trône très élevé. Sa traîne emplissait le temple. Des séraphins se tenaient au-dessus de lui (...)*

*Ils se criaient l'un à l'autre :*

*'Saint, saint, saint, le Seigneur tout puissant, sa gloire remplit toute la terre.'*

*Les pivots des portes se mirent à trembler à la voix de celui qui criait et le temple se remplissait de fumée.*

*Alors je dis :*

*'Malheur à moi, je suis perdu, car je suis un homme aux lèvres impures, j'habite au milieu d'un peuple aux lèvres impures et mes yeux ont vu le roi, le Seigneur tout puissant.'*

*L'un des séraphins vola vers moi tenant dans sa main une braise qu'il avait prise avec des pinces sur l'autel. Il m'en toucha la bouche et dit :*

*'Dès lors que ceci a touché tes lèvres, ta faute est écartée, ton péché est effacé.'*

*J'entendis alors la voix du Seigneur qui disait : 'Qui enverrais-je ? Qui donc ira pour nous ?'*

*Et je dis : 'Me voici, envoie-moi !'*

*Il dit : 'Va, tu diras à ce peuple : ...' »*

Cette expérience de la rencontre entre l'humain et le divin est bouleversante ; il y a un avant et un après. Elle génère un puissant appel à témoigner d'un Dieu amoureux et parfois jaloux qui relève et sauve son peuple. Elle met le prophète en mouvement. Le prophète est un homme qui ne peut pas se taire, qui ne peut pas rester statique, car il est porteur d'une présence, d'une réalité tellement forte, qu'il ne peut les garder pour lui. Il intervient à temps et à contre temps et n'hésite pas à mettre sa vie en danger lorsqu'il porte un discours qui déplait au roi et à sa cour.

[Tapez ici]

Forcément, c'est un homme qui dérange, car ses auditeurs ne sont pas forcément sur la même longueur d'onde, ils n'ont pas eu la chance de cette expérience de l'accès direct.

De très nombreux prophètes ont jalonné le parcours du peuple hébreu, sur une période qui a débuté plus de 1000 ans avant notre ère. Comment ne pas parler de la belle figure de Samuel intronisant le jeune David dans la royauté et de celle de Nathan accompagnateur spirituel de ce même roi. Comment ne pas citer les imprécations contre les riches d'Amos, pâtre tiré de ses troupeaux par l'appel de Dieu et expulsé du sanctuaire de Béthel par le prêtre Amacya ; comment ne pas évoquer Osée, osant le parallèle entre la relation avec sa femme, la prostituée Gomer et celle de Yahvé avec son peuple. Et bien sûr, comment oublier les 'Isaïe' et leurs écrits sublimes, à la fois poétiques et profondément prophétiques, Jérémie qui au milieu de ses terribles oracles annonce la Nouvelle Alliance : la venue de l'Esprit dans le cœur de l'homme (Jr 31, 31-34), et enfin Ezékiel avec ses visions grandioses.

Leur proclamation a profondément modelé la foi du peuple juif. Elle a préparé le terrain à l'accueil du message évangélique, de l'advenue du Salut, pour tous les hommes. Selon la tradition juive, le prophétisme se serait éteint autour de 460 avant la naissance de Jésus, avec la disparition du prophète Malachie.

Au regard de la flamboyance et de la richesse de la dynamique prophétique, le sacerdoce ne représente qu'un axe secondaire des écrits du Premier Testament, même si Scribes et prêtres ont joué un rôle essentiel dans leur rédaction.

#### **4.1.4. La figure de Jésus de Nazareth : historiquement un prophète**

Au temps de Jésus, les prêtres sont surtout centrés autour du temple de Jérusalem. Deux personnages des évangiles ont un lien avec le sacerdoce : Jean le Baptiste d'abord, fils du prêtre Zacharie. Puis l'un des apôtres, dont l'évangile de Jean nous dit qu'il était connu des grands prêtres.

Le judaïsme se présente comme une religion très établie structurant fortement le quotidien des communautés villageoises. Toutefois, sous la pression de la domination romaine, qui parachève des siècles d'occupation, la communauté juive est traversée par de nombreux mouvements, par de multiples tendances générant de fortes tensions : élite des prêtres Sadducéens, proches de l'occupant, Zélotes voulant renverser les romains, Pharisiens, juifs fervents à la pratique rigoureuse, communauté de Qumran vivant dans les zones semi-désertiques, mouvement baptiste initié par le prophète Jean...

Les tensions recouvrent aussi les frontières géographiques : le judaïsme orthodoxe, le vrai, pratiqué dans la Judée centrée autour de Jérusalem et de son temple, se défie de la Samarie, dans laquelle un certain syncrétisme s'est développé.

Jésus et la majorité de ses disciples sont originaires de Galilée, territoire plus rural, avec un culte plus villageois, centré autour de la synagogue, lieu où la parole était lue et commentée durant le Sabbat.

C'est donc dans une société en souffrance, sous occupation, avec ses tensions religieuses, sociales et communautaires, subissant la pression économique et militaire de l'occupant romain que Jésus accomplit sa prédication. Les évangiles ne font état que de peu nombreuses altercations entre Jésus et les sadducéens, même si celles-ci vont conduire à sa mort. En opposition, les polémiques avec les pharisiens sont légion ; certains mots de Jésus sont extrêmement violents.

Les pharisiens ne sont pas prophètes, mais se voient comme les garants de la révélation prophétique. Mais peut-on vouloir préserver la tradition prophétique sans l'éteindre, sans l'étouffer ; alors que celle-ci est chamboulement, renouvellement, remise en cause des acquis, colère et dépit devant les avantages acquis, devant les injustices, devant l'éloignement des hommes vis-à-vis de leur Dieu...

[Tapez ici]

Dans les textes du Nouveau Testament, tous rédigés après résurrection de Jésus, de nombreux qualificatifs ont été mis en avant pour déterminer qui était réellement Jésus : Fils de l'Homme, Fils de Dieu, Seigneur, Sauveur, Christ (l'oint, l'envoyé, le messie), Prophète.

Parmi ces différents noms, le seul pertinent pour l'historien pour qui la résurrection ne constitue pas un fait historique, est celui de prophète. En effet, le Jésus historique possède tous les attributs prophétiques : il fait l'expérience de Dieu, il s'en fait le porte-parole, il tente de révéler Dieu à ses contemporains au travers de ses enseignements, de ses paraboles, en utilisant un langage compréhensible par tous, il bouscule les habitudes acquises, il combat tout ce qui fait obstacle à la découverte d'un Dieu miséricordieux...

#### **4.1.4.1. Jésus habité par l'Esprit de Dieu**

Dans la tradition biblique, le prophète peut être perçu comme celui qui est habité par l'Esprit de Dieu. L'Esprit c'est le vecteur de la Révélation. Il représente cette faculté qu'a Dieu de se révéler à l'homme, d'entrer en relation avec lui, au plus intime de son être, sans l'écraser, en respectant sa liberté.

L'évangile de Luc nous indique que c'est l'Esprit qui prépare le terrain à la venue de Jésus, chez Elisabeth mère de Jean Baptiste, chez Marie mère de Jésus. C'est l'Esprit qui descend sur Jésus à son baptême et qui va l'accompagner tout au long de sa mission. C'est habité par l'Esprit que Jésus peut développer cette extraordinaire intimité avec son Père, intimité se déployant durant des nuits de prière personnelle, en cœur à cœur. C'est habité par l'Esprit que Jésus peut vivre sa mission, en se rendant disponible à tous, en puisant la force de guérir les malades, d'expulser les démons, en acceptant de toujours donner, de se donner....

#### **4.1.4.2. Résurrection et expérience de l'effusion de l'Esprit**

Ce qui devait arriver au prophète opérant sur une poudrière est arrivé. Jésus est crucifié. Il a probablement agonisé seul, en l'absence de ses disciples qui se sont enfuis. Ces derniers sont médusés, atterrés par cet évènement inattendu qui tire un trait sur trois années de compagnonnage exigeant, certes, mais ô combien porteur d'un à venir.

Au premier abord, ces hommes sont des 'sans atouts' : pas de position sociale forte, pas de réseau, ni auprès des autorités romaines, ni auprès des autorités juives, donc pas d'appuis dans la société, sans moyens matériels ou financiers. Pas non plus de charismes hors du commun contrairement à leur maître. D'ailleurs, les autorités romaines et juives ne s'y sont pas trompées. Seul Jésus a été condamné. Aucun de ses disciples n'a été inquiété. Ce ne sont que des types ordinaires... Mais alors qu'ont-ils pour eux ?

Ils n'ont rien pour eux... Et pourtant...

Outre les trois années de proximité avec Jésus, c'est la traversée d'une double expérience, qui va les conduire à initier une dynamique extraordinaire qui ne cesse de se déployer depuis près de 2000 ans...

Cette expérience c'est la rencontre avec Jésus ressuscité, et l'effusion de l'Esprit. L'évangéliste Jean au chapitre 20, versets 19-23 semble confondre ces deux évènements. Luc, par contre, en bon pédagogue, les différencie nettement, en positionnant l'évènement de Pentecôte plusieurs semaines après Pâque et plusieurs jours après l'Ascension de Jésus.

Distincts, confondus ? Nous ne prendrons pas partie car les chemins de Dieu dépassent l'entendement de l'homme ; mais intimement liés sûrement.

C'est comme si la mort et la résurrection de Jésus, avait libéré l'Esprit de Dieu. Cet Esprit apparemment silencieux depuis la fin du prophétisme biblique, puis ensuite tout entier 'accaparé' par la personne de Jésus.

[Tapez ici]

Esprit qui se répand sur les apôtres et qui ensuite les précède et les accompagne dans leur prédication. La totalité du livre des Actes témoigne du rôle prépondérant de l'Esprit de Dieu, acteur central, aux côtés duquel Pierre, Philippe, Paul, Barnabé, et tant d'autres, se font les porteurs de la bonne nouvelle du Salut pour tous les hommes.

#### **4.1.5. La nouveauté du christianisme : l'accès direct pour tous au Dieu Père révélé par le Fils dans l'Esprit**

Penchons-nous pour conclure sur le processus qui à la suite d'Abraham, des prophètes, de Jésus, puis des disciples et des premiers prédicateurs apostoliques, positionne chacun de nous en relation directe avec le Dieu Créateur.

Les écrits du Premier Testament, rédigés sur plusieurs siècles, se font l'écho de la révélation progressive de Dieu au peuple hébreu. Révélation qui est pleinement parachevée par Jésus. C'est comme si la photographie encore floue de Dieu, véhiculée par le premier testament, était totalement révélée par l'enseignement de Jésus, par le témoignage de sa vie, par sa passion et par sa résurrection. Jésus révèle à l'homme qui est Dieu : un Père, bienveillant, qui propose à l'homme de partager sa Propre Vie divine en héritage.

L'Esprit, lui, peut alors être considéré comme un souffle, qui pousse les portes d'accès en l'homme, pour les ouvrir à la présence de Dieu. L'homme peut fermer le verrou de l'intérieur. Mais si l'homme laisse la porte entrouverte, l'Esprit peut rentrer et occuper les accès les plus profonds de l'être, son inconscient, sa psyché, son corps ; il peut aussi s'installer aux étages intermédiaires des sentiments, des émotions, ou habiter les étages supérieurs de sa conscience, de son intelligence, de son esprit.

L'être aux portes verrouillées, l'être barricadé, l'être fermé c'est homme mortel qui ne peut expérimenter cette présence de l'Esprit, porteuse du salut offert par Dieu. L'homme aux portes ouvertes, l'homme Ouvert c'est homme sauvé par la Vie de Dieu qui irrigue toutes les cellules de son être.

Jésus est l'Homme Ouvert par excellence, car il a expérimenté l'ouverture de toutes les dimensions de son être à la présence du Père. En cela, il peut être nommé le Fils de Dieu. Le Premier né, de cette vie nouvelle que Dieu souhaite pour l'homme. L'on comprend que cela ait pu accaparer l'Esprit Saint. Esprit qui s'est ensuite déployé avec puissance et intensité sur les disciples et les premiers chrétiens après la résurrection de Jésus.

À la suite de Jésus ressuscité, et habité par son Esprit, par l'Esprit de Dieu, le chrétien est invité à expérimenter une réelle intimité avec Dieu, à vivre en prophète<sup>13</sup>. Alors, avons-nous besoin de médiateurs autre que le Christ, le médiateur par excellence.

La figure du prêtre, dans sa dimension sacerdotale, définie comme médiateur au travers de la gestion du sacré s'estompe progressivement dans les écritures, jusqu'à pratiquement disparaître des écrits du Nouveau Testament. Seule l'épître aux hébreux, voit en Jésus le Grand Prêtre par excellence, le Premier et le Dernier, qui s'offre lui-même en sacrifice, de manière définitive.

Fermer le banc !

---

<sup>13</sup> Le parallèle entre le texte de la vocation d'Isaïe (Is 6) et la pêche miraculeuse en Jean 21 et en Luc 5 qui se concluent par l'envoi des disciples en mission fait apparaître des similitudes intéressantes. On retrouve en effet dans les évangiles les étapes de la rencontre (avec Jésus prédicateur chez Luc et avec Jésus ressuscité chez Jean), de la prise de conscience par Pierre de son indignité, de l'expérience du salut divin qui relève « soit sans crainte », de l'appel et la réponse à l'appel.



[Tapez ici]

Plus besoin de sacrifices.

Plus besoin de sacrificateurs.

Plus besoin d'ordre sacerdotal.

Plus besoin de lieux sacrés non plus, la demeure de Dieu se déplaçant du sanctuaire du Temple au cœur de l'homme, comme nous le signifient les 3 évangélistes synoptiques au travers du déchirement du voile du Temple à la mort de Jésus.

Penchons-nous alors à présent, sur la manière dont les jeunes communautés chrétiennes, au cours du premier siècle de notre ère, se sont organisées pour assurer leur unité, leur développement et leur pérennité, alors que le Temple et son personnel sacerdotal ont progressivement disparu du paysage chrétien, puis du paysage tout court, après la destruction définitive du temple de Jérusalem par l'armée romaine en l'année 70. Nous allons découvrir qu'au sein de ces communautés, se déploie une fonction centrale, radicalement nouvelle, le ministère apostolique.

#### **Références bibliographiques**

- ✓ *Ancien testament et Nouveau testament*. TOB. Edition du Cerf, 1972
- ✓ *Introduction à l'Ancien Testament*. Thomas Römer, Jean Daniel Macchi et Christophe Nihan. Éditions Labor et Fides, 2009
- ✓ *Que sait-on du Nouveau Testament ?* Raymond E Brown. Éditions Bayard, 2000
- ✓ *Jésus, approche historique*. José Antonio Pagola. Éditions du Cerf, 2012

## **4.2. Le ministère et les ministères dans les premières communautés chrétiennes**

« Si quelqu'un veut être le premier, qu'il soit le dernier et le serviteur de tous. » Mc 9, 35

### **4.2.1. Introduction – Sources utilisées**

Ce chapitre s'appuie principalement sur les écrits du Nouveau Testament - réf. [1]<sup>14</sup>, ainsi que sur un ouvrage intitulé '*le ministère et les ministères dans le Nouveau Testament*'- réf. [2]<sup>15</sup> qui synthétise un travail de réflexion, mené entre 1971 et 1974, par un groupe de 14 exégètes et théologiens français. La pertinence et l'exhaustivité des développements présentés, ainsi que la qualité de ses auteurs, en font en effet une référence francophone incontournable.

Nous nous sommes aussi appuyés, pour ce chapitre et le suivant, sur l'ouvrage d'Alexandre Faivre, réf. [3]<sup>16</sup>, qui constitue une étude approfondie sur l'émergence d'une hiérarchie cléricale lors des premiers

---

<sup>14</sup> *Le Nouveau Testament*. TOB, Éditions Cerf, 1972

<sup>15</sup> *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament*. P. Bony, E. Cothenet, J. Delorme, H. Denis, P. Dornier, A. George, P. Grelot, A. Jaubert, S. Légasse, A. Lemaire, X. Léon-Dufour, C. Perrot, B. Sesboué, M. Vidal, Seuil, 1974

<sup>16</sup> *Naissance d'une hiérarchie. Les premières étapes du cursus clérical*. Alexandre Faivre, Éditions Beauchesne, 1977

[Tapez ici]

siècles de l'ère chrétienne, ainsi que sur le document de cours de Marcel Metzger, disponible sur internet, réf. [4]<sup>17</sup>.

L'ouvrage de l'historien Jean Comby - réf. [5]<sup>18</sup> et le recueil des premiers écrits chrétiens - réf. [6]<sup>19</sup>, complètent cette bibliographie.

#### **4.2.2. La naissance de l'Église au cours du premier siècle de notre ère**

Pour comprendre en profondeur, ce qui fonde le ministère central et les ministères chez les chrétiens, il est important de rappeler la chronologie des principales étapes ayant conduit à la naissance et au développement de la jeune Église.

La première étape est constituée par le ministère de Jésus sur les routes de Palestine. Durant son parcours public, Jésus est accompagné par un certain nombre de disciples qui partagent sa vie quotidienne et bénéficient de son enseignement. Certains d'entre eux, les Douze, puis les soixante-douze chez Luc, sont envoyés en mission deux par deux par Jésus pour annoncer le règne de Dieu et guérir les maladies physiques et psychiques. Cette étape, ramassée sur un temps relativement court de 2 à 3 années, marque profondément les disciples.

La deuxième étape se déploie très probablement sur un temps très court, de quelques semaines à quelques mois. Elle couvre la passion de Jésus, sa résurrection et l'expérience de la Pentecôte. Lors de sa passion, Jésus meurt pratiquement seul, abandonné par la quasi-totalité de ses amis. Ensuite, les Douze, ramenés à onze, ainsi qu'un certain nombre de disciples, dont des femmes qui ont suivi Jésus durant son ministère, expérimentent la rencontre avec le Christ ressuscité. Cette rencontre se conclut sur l'envoi en mission, avec l'appui de l'Esprit reçu lors de la Pentecôte. Cet envoi peut être considéré comme l'acte de naissance de l'Église.

La période dite apostolique, constitue la troisième étape du processus : les premières communautés chrétiennes se constituent grâce à la dynamique de prédication des apôtres, prédication inspirée par la puissance de l'Esprit Saint. Cette période se déploie entre les années 30 et 60 de notre ère.

L'apôtre, qui signifie *envoyé*, fonde sa légitimité dans l'envoi par le Christ ressuscité. Le salut déployé au travers de la résurrection du Christ et de l'effusion de l'Esprit, constituant le cœur de l'annonce. Outre les Douze et certains disciples qui ont vécu avec Jésus et qui sont témoins de sa résurrection, le terme apôtre recouvre, dans le Nouveau Testament, une population plus large incluant Paul, les Sept institués dans l'Église de Jérusalem dont certains comme Philippe participent à l'évangélisation de la Palestine, ainsi qu'un certain nombre de prédicateurs itinérants qui dispensent un témoignage cohérent avec celui des premiers témoins.

C'est au cours de cette période que voient le jour les lettres attribuées à Paul : 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> Épîtres Corinthiens, Galates, Romains...). Ces lettres évoquent de nombreux ministères s'épanouissant souvent de manière spontanée, dans les jeunes communautés, animées par le souffle de l'Esprit.

La dernière période, dite postapostolique se déroule entre les années 60-70 à 100-110. Elle voit la disparition des témoins directs de la vie de Jésus et l'émergence de nouveaux acteurs qui ont côtoyé les apôtres et ont bénéficié de leur enseignement.

---

<sup>17</sup> *Ministères et liturgie dans l'Église ancienne*. Cours à l'Institut de droit canonique de Strasbourg. Marcel Metzger. Document disponible sur Internet. 2000-2001

<sup>18</sup> *Pour lire l'histoire de l'Église. Des origines au 21<sup>ème</sup> siècle*. Jean Comby. CERF, nouvelle édition 2003

<sup>19</sup> *Premiers écrits chrétiens*. Sous la direction de Bernard Pouderon, Jean-Marie Salamito et Vincent Zarini. Bibliothèque de la pléiade. Éditions Gallimard, 2016

[Tapez ici]

C'est au cours des 4 décennies de cette période, qu'est finalisée la rédaction des ouvrages du Nouveau Testament, et en particulier celle des évangiles. Il s'agit en effet de préserver l'authenticité du message chrétien vis-à-vis de la prédication initiale, portée par Jésus puis par les apôtres. En parallèle, les ministères commencent à se structurer et à s'organiser, le caractère pneumatique de leur déploiement étant beaucoup moins prononcé.

#### **4.2.3. Les ministères au cours de la période apostolique – source : lettres attribuées à Paul**

Le terme ministère provient du mot latin *minister* qui signifie serviteur, l'équivalent grec qui se retrouve dans le Nouveau testament étant le terme *diakoni*. Dans les évangiles Jésus fustige, lors de son enseignement, toute velléité de hiérarchie au sein des disciples.

*« Si quelqu'un veut être le premier, qu'il soit le dernier et le serviteur de tous. » (Mc 9, 35)*

Pour Jésus, le service constitue la priorité du disciple et doit donc être positionné au cœur des ministères, au service de la communauté.

Paul, dans les écrits qui lui sont attribués de manière certaine, s'adresse à tous les membres de sa communauté, et non uniquement aux responsables. Tout membre de la communauté est appelé à exercer un ministère, à se mettre au service de l'amour dans son acceptation évangélique de don de soi. La communauté est responsable solidairement de ce qui se passe en son sein. Personne n'est dispensé du devoir de correction fraternelle. Toutefois, au sein du corps, certains dons sont conférés en vue de fonctions plus définies ou plus stables. Fonctions ou services auxquels Paul donne le nom de ministère. Ses épîtres font état d'un foisonnement des ministères. Malheureusement leur objet et les conditions de leur exercice ne sont pas réellement précisés. Toutefois Paul positionne la triade 'apôtres, prophètes et docteurs' au sommet des ministères.

La belle tirade de Paul dans sa 1<sup>e</sup> lettre aux Corinthiens, située en introduction de son hymne à l'amour, donne une belle illustration de la vision paulinienne des ministères :

*« Si un membre souffre, tous les membres partagent sa souffrance ; si un membre est à l'honneur, tous les membres partagent sa joie. Or, vous êtes le corps de Christ, et vous êtes ses membres, chacun pour sa part. Et ceux que Dieu a établi pour l'Église sont, premièrement des apôtres, deuxièmement des prophètes, troisièmement des hommes chargés de l'enseignement ; vient ensuite le don des miracles, puis de guérison, d'assistance, de direction, et le don de parler en langue. » (1 Co 12, 27-28)*

Pour Paul, le ministre est un membre du corps, il fait partie du corps, il respire et vibre avec les autres membres de la communauté. L'apôtre étant le héraut itinérant de la bonne nouvelle du salut, et le fondateur de communautés nouvelles, le prophète étant l'homme du discernement de l'action de Dieu et de son Esprit dans l'aujourd'hui de la communauté. Le docteur pouvant être considéré comme un homme qui, par son enseignement, éclaire le lien entre le processus historique de la dynamique du salut et le présent de la communauté.

[Tapez ici]

#### 4.2.4. Les ministères au cours de la période postapostolique

Les 3 épîtres pauliniennes dites pastorales, pourraient soit avoir été écrites par un Paul vieillissant, en fin de course, soit avoir été rédigées par certains de ses disciples, dans le dernier quart du 1<sup>er</sup> siècle. Elles ne possèdent pas le niveau de puissance et d'inspiration des grandes épîtres attribuées à Paul (Corinthiens, Galates, Romains...) et mettent en plutôt en avant des exigences morales de bonne conduite au détriment de l'expression des charismes. Elles ne sont pas adressées à l'ensemble membres de la communauté mais à leurs responsables, en l'occurrence Timothée et Tite. Les auteurs sont soucieux du bon fonctionnement des communautés, alors que le souffle initial des premières décennies commence à s'atténuer.

Parce qu'elles se préoccupent de ce bon fonctionnement, ces épîtres représentent des témoignages précieux sur le début de structuration des ministères en cette fin de premier siècle. La transmission d'une doctrine pure et sûre apparaît comme le souci premier des auteurs :

*« Ce que tu as appris de nombreux témoins, confie-le à des hommes sûrs, capables d'en instruire d'autres. »* (2 Tm 2, 2)

Ces 3 épîtres évoquent les 3 ministères : évêques, presbytres et diacres, sans toutefois distinguer nettement la différence de fonction entre presbytres et évêques.

Les termes de presbytres ou anciens, en général conjugués au pluriel, sont d'origine juive. Ces derniers régissaient les synagogues au temps de Jésus. Chaque communauté était administrée par un conseil d'anciens, probablement choisis pour leur sagesse et leur expérience. Ce terme se retrouve aussi au chapitre 5 de la 1<sup>ère</sup> épître de Pierre et recouvre la fonction de responsable de communauté. Le terme 'd'évêque' désigne plutôt une fonction : celle de surveiller. Il est possible qu'au moment de l'écriture des épîtres, la fonction de direction des communautés soit en cours d'évolution, passant d'un conseil d'anciens à un responsable unique.

Ces responsables sont en général mariés, puisque l'auteur insiste sur la bonne tenue du couple et de la famille des responsables. En effet, ces derniers sont porteurs d'une autorité morale et doivent donc donner l'exemple au travers de leur propre vie familiale.

La fonction des presbytres et des évêques s'oriente dans deux directions complémentaires : la direction de la communauté et le ministère de la parole et de l'enseignement. Les épîtres indiquent que ces ministères sont institués par Tite et Timothée, les deux envoyés de Paul, par imposition des mains (Cf. 1 Tm 5, 22 ; Tt 1, 5)

La fonction des diacres n'est pas réellement précisée. Ils pouvaient être des assistants. Eux aussi, doivent faire preuve d'un comportement moral exemplaire. 1 Tm 3, 11 laisse planer le doute sur l'existence de diacre femmes. Toutefois, l'analyse détaillée du texte laisse penser que cela pourrait être le cas. Ce qui serait cohérent avec le fait que Paul avait autour de lui de femmes qui avaient des responsabilités dans leur communauté.

En outre, trois autres groupes sont mentionnés : les veuves qui semblent jouer un rôle particulier, les jeunes et les femmes.

#### 4.2.5. Ministères et cultes

Sur le plan du culte, le baptême et le partage du repas eucharistique peuvent être considérés comme les deux principaux marqueurs de la nouvelle religion chrétienne. Le baptême des adultes fait rentrer le baptisé dans la vie nouvelle ouverte par la résurrection de Jésus, et le revêt de la force de l'Esprit. Ce rituel signe l'entrée dans la communauté chrétienne. La lecture de liturgie du baptême décrite par le

[Tapez ici]

chapitre 7 de la *Didachè*, document rédigé à la fin du 1<sup>er</sup> siècle, dans la même période que la rédaction des évangiles, est instructive. Elle montre comment ce rite s'est transmis au cours des siècles, sans réelle transformation.

*« Pour le baptême, baptisez de la manière suivante : après avoir dit tout ce qui précède, baptisez au nom du Père, du Fils et du saint Esprit dans l'eau vive. Si tu n'as pas d'eau vive, baptise dans une autre eau, et si tu ne peux pas dans l'eau froide, dans de l'eau chaude. Si tu n'as ni l'une ni l'autre, verse 3 fois de l'eau sur la tête au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit/. Que le baptisant, le baptisé et d'autres qui le peuvent jeûnent avant le baptême. » Réf. [6]<sup>20</sup>.*

L'eucharistie se déroule le premier jour de la semaine, jour de la résurrection de Jésus. Voici ce que dit le chapitre 14 de la *Didachè* à ce propos :

*« Le jour du Seigneur, rassemblez-vous pour rompre le pain et rendre grâce, après avoir en outre confessé vos écarts de conduite pour que votre sacrifice soit pur. » Réf. [6]<sup>21</sup>.*

Alors que ces deux marqueurs de la spécificité chrétienne sont omniprésents dans les textes du Nouveau Testament et dans la *Didachè*, le rôle des ministres dans le déploiement des rituels n'est pratiquement pas précisé, laissant le lecteur sur sa faim.

#### **4.2.6. Bilan : Un ministère central, le ministère apostolique et des ministères**

L'analyse exhaustive des textes du Nouveau Testament fait apparaître la réalité d'un ministère central, le ministère apostolique qui recouvre la mission de celui qui, envoyé par le Christ ressuscité, va annoncer l'œuvre de Dieu au travers de la vie, de la mort et de la résurrection de Jésus. Ce ministère favorise aussi la communion fraternelle au sein de la communauté (vie selon les valeurs et la dynamique de l'Évangile) et travaille à la consolidation de l'unité entre les communautés. Le ministère de Paul relaté par les Actes et par ses propres lettres illustre bien l'identité de ce ministère et de ces trois dimensions.

Paul :

- ✓ porte la bonne nouvelle aux païens (ministère de la parole),
- ✓ travaille à l'unité de la communauté (ministère de gouvernement),
- ✓ déploie son ministère soucieux de la communion avec les apôtres et avec l'Église de Jérusalem. Lorsqu'un grave différent l'oppose avec les chrétiens d'origine juive demandant l'adhésion des païens convertis à la loi juive, il va plaider sa cause à Jérusalem pour obtenir un accord de la part des apôtres, en particulier de Pierre, de Jacques et des anciens.

Ce ministère représente un service totalement nouveau qui tranche avec les anciens modèles associés au Temple (modèle sacerdotal vétérotestamentaire) et à la Synagogue (modèle synagoga) ou même aux responsabilités civiles.

Les termes sacerdotaux faisant référence à la gestion du sacré par les ministres du Temple (prêtres et lévites de l'Ancien Testament ou prêtres officiant dans les temples païens à cette époque) ne sont d'ailleurs jamais associés aux ministères en tant que tels, dans les écrits du Nouveau Testament.

---

<sup>20</sup> *Premiers écrits chrétiens*. Sous la direction de Bernard Pouderon, Jean-Marie Salamito et Vincent Zarini. Bibliothèque de la pléiade. Éditions Gallimard, 2016

<sup>21</sup> Idem

[Tapez ici]

Ces termes sont seulement utilisés, en particulier dans la lettre aux hébreux, sous forme métaphorique. Ce parallèle avec le sacerdoce constitue en effet un moyen pédagogique, à l'attention d'auditeurs imprégnés de la réalité sacrificielle si prégnante dans l'antiquité. La vie de Jésus et le don qu'il fait de lui-même aux hommes, ainsi que sa résurrection, restaurent la relation entre Dieu et les hommes, à l'instar des anciennes croyances sacrificielles, croyances rendues toutefois obsolètes par cette réalité nouvelle.

Après le décès des premiers témoins, le ministère apostolique prolonge le ministère des apôtres ; il en est l'héritier, d'où l'importance de la succession apostolique, qui est d'abord de nature spirituelle et est rapidement signifiée, au sein de communautés, par un rite d'installation avec imposition des mains.

Ce ministère est donc consubstantiel à la structure de l'Église, envoyée dans le monde pour témoigner de la bonne nouvelle du salut et vivre selon l'évangile, à l'instar des apôtres. Compte tenu de l'exigence du message évangélique, il possède les caractéristiques suivantes :

- ✓ Il est manifestation, au niveau de la communauté, du ministère de tous les baptisés : répondre à l'appel du Christ pour diffuser et vivre la bonne nouvelle du salut, dans l'Esprit ;
- ✓ Il met l'exigence du service au cœur de son engagement pour la communauté ;
- ✓ Il signifie à la communauté, par sa présence et par son engagement, cet appel du Christ : il est signe de l'appel du Christ, signe de la convocation de son Église par le Christ ;
- ✓ Il est réponse à l'appel évangélique, dont l'exigence engage toute la vie. Son engagement à vie en est le signe, et non son engagement au célibat qui n'est pas exigé dans les textes du Nouveau Testament ;
- ✓ Il est le garant de l'unité au sein de la communauté et entre les communautés ;
- ✓ Il préside probablement la prière et l'assemblée liturgique même si les textes du NT sont très peu explicites sur ce sujet ;
- ✓ Ce ministère a pu être exercé collégialement, même si la tendance monarchique semble s'être ensuite imposée ;
- ✓ L'apôtre, disciple de Jésus, envoyé par le Christ ressuscité constitue le référent de ce ministère, son fondement. S'il y a identification du prêtre ou du pasteur à une figure tutélaire, cette figure doit être celle de l'apôtre et non celle du Christ, ce qui permet d'éviter toute sacralisation indue de la fonction.

En parallèle du ministère apostolique de nombreux ministères, ont émergé au sein des communautés nouvelles. Le manque de précision des textes du Nouveau testament sur la définition de ces services ne permet pas de tirer une quelconque codification qui pourrait nous éclairer aujourd'hui, pour nos propres communautés.

Peut-être pouvons-nous simplement garder à l'esprit, que des communautés dynamiques et adultes dans la foi, doivent naturellement faire émerger des charismes dans leur sein. Ces charismes et le service associé pourraient être reconnus par la communauté, et officialisés sous une forme à inventer.

### **Aparté pour clarifier la compréhension**

#### **Lexique**

Source : *Dictionnaire historique de la langue française* sous la direction d'Alain Rey. Éditions Le Robert, 2010

[Tapez ici]

- ✓ **Apôtre** : provient du grec *apostolos* qui signifie envoyé. En grec évangélique, signifie : envoyé de Dieu.
- ✓ **Apostolique** : de même racine qu'apôtre. Dans le présent ouvrage, nous utilisons le terme *ministère apostolique* pour signifier le ministère des apôtres, donnant la première place à l'annonce de l'Évangile.
- ✓ **Ministre** : provient du mot latin *minister* qui signifie serviteur. Ce mot est construit en opposition au mot *magister*, qui signifie maître. Le mot '*ministre*' est donc tout à fait adapté pour qualifier les responsabilités dans l'Église, qui, à l'injonction de Jésus, doivent faire primer le service.
- ✓ **Ministère** : ce terme découle tout naturellement de ministre.
- ✓ **Pasteur** : provient du mot latin *pastor* qui signifie berger, pâtre. Rapidement utilisé pour qualifier celui qui est en responsabilité d'une communauté humaine dans son acceptation religieuse.
- ✓ **Prêtre** : Le mot prêtre provient du mot grec *presbuteros*, employé dans le Nouveau Testament pour qualifier les anciens du peuple, jouant un rôle important de gouvernance dans les communautés, juives et chrétiennes. A donné le mot latin *presbyter*, qui a conduit au mot *prestre*, puis *prêtre*, utilisé sous une forme proche dans toutes les langues romanes, pour désigner les responsables ordonnés des communautés chrétiennes catholiques et orthodoxes.  
Dans son appellation antique, le prêtre est celui qui assure la gestion du sacré au sein du temple, en particulier par le biais des rites sacrificiels sensés favoriser les dispositions des dieux ou de Dieu vis-à-vis de la communauté des fidèles.  
Le fait que, dans la langue française, le mot qualifie à la fois le sacerdoce vététotestamentaire et le ministère apostolique ne favorise pas l'élaboration d'une pensée claire quant à la nature du ministère des prêtres dans l'Église catholique.
- ✓ **Sacrer** : dérive du verbe latin *sacer*, *sacrum* qui désigne ce qui appartient au divin, ce qui ne peut être touché sans souiller ou sans être souillé.
- ✓ **Sacrifice-sacrifier** : provient de la conjonction des 2 mots latins *sacrum* et *facere*. Faire une cérémonie sacrée, offrir en sacrifice.
- ✓ **Sacerdotal** : provient du latin *sacerdotium* dérivé de *sacerdos*, qui qualifie celui qui accomplit les cérémonies sacrées. Ce mot qualifie le ministère de ceux qui, dans l'Ancien testament, avait le pouvoir d'offrir des victimes à Dieu pour le peuple. Puis, dans la religion catholique, la prêtrise, ainsi que le ministère du pape et des évêques.
- ✓ **Hiérarchie** : provient du grec classique *hierarkhias* qui signifie littéralement gouvernement (*arkhê*) des choses sacrées (*hieros*). Le sens s'est ensuite élargi de la sphère religieuse (subordination du chœur des anges, puis divers degrés de l'état ecclésiastique), à la sphère civile, signifiant l'ordre et la subordination des rangs et des pouvoirs dans une société. Ainsi la société française d'avant la révolution était une société hiérarchisée.

### **Un peu de sémantique : ministère apostolique ou pastoral ou sacerdotal ?**

L'ensemble des confessions chrétiennes sont organisées autour d'un ministère central : prêtrise et épiscopat chez les catholiques et les orthodoxes, pastorat et épiscopat chez les protestants réformés et chez les évangélistes. Se pose alors la question du vocabulaire : doit-on parler aujourd'hui de ministère apostolique, pastoral ou sacerdotal ?

La première appellation, conforme au ministère originel, donne la primauté au ministère de la parole. Elle pourrait être adaptée à un environnement de mission, ou le christianisme minoritaire évolue dans un milieu ne partageant pas les fondamentaux évangéliques.

[Tapez ici]

La deuxième appellation semble plutôt mettre en avant le ministère de gouvernement, garant de l'unité de la communauté. Elle semble s'imposer dans des églises davantage établies et structurées.

La dernière appellation s'appuie sur une lecture spirituelle de la réalité chrétienne. La dynamique du salut ouverte par la résurrection du Christ et par l'effusion de l'Esprit, fait de chaque chrétien un prêtre, puisqu'en capacité de relation directe avec Dieu. Le prêtre ou le pasteur se mettent au service du déploiement de cette réalité au sein de leur communauté ; leur ministère peut donc être qualifié de sacerdotal. Cette appellation comporte toutefois un risque, en particulier chez les catholiques : celui de rapprocher le ministère du prêtre avec celui de gestionnaire du sacré du premier testament, comme nous allons le voir par la suite. Compte tenu de son ambigüité, cette appellation ne sera donc pas retenue dans la suite de cette annexe.

### 4.3. Le retour du sacré

*« Aujourd'hui donc, vous, les évêques, vous êtes pour votre peuple les prêtres lévites (...), vous vous tenez devant l'autel du Seigneur notre Dieu et vous lui présentez les sacrifices spirituels et non sanglants, par Jésus Christ, le grand pontife. »*

Constitutions apostoliques (CA) II, 25, 7 – 4<sup>e</sup> siècle.

Nous venons de balayer les deux réalités sacerdotales et prophétiques qui ont jalonné et structuré la période vétérotestamentaire, puis nous avons décrit la totale nouveauté du ministère apostolique se dégageant de la jeune Église du 1<sup>er</sup> siècle. Poursuivons à présent notre plongée dans le passé, pour nous intéresser à l'évolution des ministères et surtout du ministère apostolique durant les 19 siècles nous séparant de l'Église des origines.

Nous distinguerons les 4 périodes suivantes : l'expansion de l'Église naissante au 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> siècle, sa structuration entre le 4<sup>ème</sup> et le 6<sup>ième</sup> siècle, suite à sa reconnaissance par l'empire romain. Nous sauterons ensuite à pieds joints sur le moyen âge pour nous intéresser à la réforme protestante. Enfin, nous nous appuierons sur les actes du concile Vatican 2, pour montrer comment le référentiel sacerdotal, hérité de la période vétérotestamentaire, a pénétré l'Église dès le 4<sup>e</sup> siècle et perdure encore aujourd'hui.

Outre les ouvrages déjà cités au chapitre précédent, notre propos s'appuiera en particulier sur les documents suivants : Naissance et affirmation de la réforme de Jean Delumeau -Réf. [7]<sup>22</sup>, le Rapport de la Commission luthéro-catholique romaine sur l'unité intitulé : « Du conflit à la communion, commémoration luthéro-catholique commune de la Réforme en 2017 » -Réf. [8]<sup>23</sup> et enfin la constitution *Lumen Gentium* - Réf. [9]<sup>24</sup> du concile Vatican 2. Une bibliographie plus complète est indiquée en fin de chapitre.

---

<sup>22</sup> *Naissance et affirmation de la réforme*. Jean Delumeau, Thierry Wanegffelen. P.U.F. 1965

<sup>23</sup> *Du conflit à la communion, Commémoration luthéro-catholique commune de la Réforme en 2017*, Rapport de la Commission luthéro-catholique romaine sur l'unité. Traduction par Mireille Boissonnat de la version anglaise du 17 juin 2013 publié par la Commission luthéro-catholique romaine sur l'unité.

<sup>24</sup> Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium* du concile Vatican 2



[Tapez ici]

#### **4.3.1. L'expansion de la jeune Église aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> siècles**

Au cours du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> siècle, la religion chrétienne se structure progressivement, alors que les témoins directs ont tous disparus et que l'intensité des expériences initiatiques associées aux manifestations de l'Esprit tend à s'atténuer. Durant cette période, le nombre des chrétiens croît progressivement pour atteindre toutes les couches de la société. On estime qu'à l'aube de la reconnaissance de cette religion nouvelle par l'empereur Constantin en 313, environ 5 à 10 % de la population de l'empire s'était convertie au christianisme. A l'instar de l'Islam qui représente environ 10 % de la population française, le christianisme devait donc être très visible dans la société même s'il n'était pas encore reconnu officiellement et faisait parfois l'objet de persécutions.

Le dialogue fécond entre la révélation biblique et la culture hellénique, initié avant la venue de Jésus, suite aux conquêtes d'Alexandre le Grand, va prendre un tour nouveau avec l'apparition des premières communautés chrétiennes. Celles-ci, à l'instar de Paul, vont utiliser les outils de la pensée réflexive grecque pour penser la dynamique du salut constituant le cœur de l'expérience spirituelle des premiers chrétiens. Penser le mystère, pour le mettre à la portée du plus grand nombre et pour développer une intelligence de la Foi permettant de prévenir et de combattre les risques de déviances et d'hérésies qui menacent de toute part avec l'expansion de la nouvelle religion. Certaines lettres écrites par Paul, comme l'épître aux Galates et l'épître aux Romains, dont le style argumenté tranche avec le style plus descriptif ou spirituel des 4 évangiles, préfigurent ce mouvement d'utilisation de la philosophie et de la pensée grecque pour penser le christianisme de manière rationnelle.

Le mariage entre l'intuition hébraïque d'une histoire polarisée par l'intervention d'un Dieu qui s'intéresse à l'homme et la philosophie grecque poussant la vision d'un monde statique mais unifié, accouche d'une nouvelle vision dynamique et cohérente du monde qui a su séduire une partie des élites de l'empire qui adhéraient de moins en moins, aux religions antiques déclinantes. Cette réflexion théologique, servie par de grands esprits dont Ignace d'Antioche, Irénée de Lyon, Origène et Tertullien va préparer l'édiction des principaux dogmes du christianisme qui vont voir le jour dans les conciles œcuméniques des 4-5 et 6<sup>e</sup> siècles. Le texte suivant, extrait de l'ouvrage « *Contre les hérésies* » rédigé dès le 2<sup>e</sup> siècle par Irénée de Lyon indique que le travail de construction des principaux dogmes chrétiens est déjà en marche :

*« L'Église a reçu des apôtres et de leurs disciples une fois en un seul Dieu Père tout puissant qui a fait le ciel, la terre et tous ce qu'ils contiennent, et en un seul Christ, Jésus, Fils de Dieu, incarné pour notre salut, et en l'Esprit saint, qui a proclamé par les prophètes l'économie de Dieu, sa venue, cet engendrement qui s'est fait d'une vierge, la Passion de son fils bien aimé notre Seigneur, sa résurrection des morts et son ascension au ciel dans la chair, sa venue depuis le ciel dans la gloire du Père pour récapituler toute chose et ressusciter toute chair du genre humain ».*

Au cours de cette même période, une collecte et un tri des écrits du 1<sup>er</sup> siècle utilisés de manière différenciée par les différentes communautés, est effectué. L'essentiel du travail d'établissement du canon des écritures, avec l'intégration de quatre évangiles, du livre des actes des apôtres et des lettres de Paul sera réalisé entre 150-200, le canon définitif étant figé au 4<sup>e</sup> siècle pour l'Occident Latin.

#### **Gouvernance des communautés et place du sacré**

[Tapez ici]

« La tradition apostolique », ouvrage rédigé au début du 3<sup>e</sup> siècle – et attribuée à Hyppolite de Rome (170-235) constitue l'un des documents les plus précieux et les plus informatifs sur la hiérarchie au sein de l'Église. Cet ouvrage se présente comme un traité exposant les règles concernant les ministres de l'Église naissante et les laïcs et décrivant un certain nombre de pratiques religieuses.

Alors que les ministères itinérants tendent à disparaître, la trilogie hiérarchique de l'évêque, du prêtre et du diacre se détache progressivement au cours de cette période. Des analogies avec le service du temple commencent à se développer. Toutefois, l'analogie concerne le service spirituel du peuple de Dieu et non l'accomplissement de rites extérieurs. Ainsi, Ignace d'Antioche présente l'Église comme un temple vivant autour de l'Autel qui est Jésus Christ. L'évêque entouré de son presbyterium est l'image symbolique du Christ entouré de ses apôtres (métaphore culturelle et sacerdotale qui exprime le culte en esprit). Le relief de la nouveauté évangélique est toutefois respecté.

Au début du 3<sup>e</sup> siècle, la figure de l'évêque se détache et on lui donne plus souvent le titre de *hierus* et *archi-hereus*. Son rôle liturgique est davantage mis en avant. Les presbytres sont collégialement associés au ministère sacerdotal de l'évêque alors que les diacres ne le sont pas. Au-dessous de ces 3 échelons supérieurs, apparaissent un grand nombre de fonctions : confesseurs, veuves, lecteurs, vierges, sous diacres, guérisseurs, docteurs (fonctions précisées dans la Tradition apostolique). La nomination à ces fonctions inférieures ne nécessite pas l'imposition des mains contrairement au ministère épiscopal, presbytéral et diaconal.

Les fonctions de sacerdoce et de service commencent à se distinguer, le sacerdoce étant dédié aux évêques et par délégation aux presbytres qui officient les deux principales liturgies que sont le baptême et l'eucharistie. Le service est affecté au diacre qui n'a pas de fonction sacerdotale. La 'Tradition apostolique' ne parle pas de nomination de l'évêque mais plutôt d'un choix par le peuple et d'une confirmation par acclamation. Elle indique bien que la descente de l'Esprit nécessite la prière de tous, comme l'indique cet extrait tiré de la 'Tradition Apostolique' :

*« Qu'on ordonne comme évêque celui qui a été choisi par tout le peuple, (qui est) irréprochable. Lorsqu'on aura prononcé son nom et qu'il aura été agréé, le peuple se rassemblera avec le presbyterium et les évêques qui sont présents, le jour du dimanche. Du consentement de tous, que ceux-ci lui imposent les mains, et que le presbyterium se tienne sans rien faire. Que tous gardent le silence, priant dans leur cœur pour la descente de l'Esprit. Après quoi, que l'un des évêques présents, à la demande de tous, en imposant la main à celui qui est fait évêque, prie en disant... »*

Pour clore cette brève incursion dans l'Église des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> siècles, nous présentons deux textes centrés autour de la célébration eucharistique, qui déjà à cette époque, constituait probablement le cœur de la pratique chrétienne. Ces textes permettent d'apprécier la sensibilité ecclésiale ambiante : médiation ou présidence de la conduite des assemblées dominicales, sensibilité pastorale ou sacerdotale, implication de l'assemblée, présidence solitaire ou collégiale.

Écrit à Rome entre 150 et 155, le texte de Justin de Naplouse, l'un des plus importants auteurs chrétiens du 2<sup>e</sup> siècle donne une description intéressante de la célébration eucharistique. On y retrouve la liturgie de la Parole, probablement héritée de la synagogue juive, la prière universelle, puis la liturgie eucharistique ; la personne qui mène la célébration est appelée président et non prêtre ou évêque.

[Tapez ici]

*« Au jour qu'on appelle le jour du soleil se tient une réunion de tous ceux qui habitent dans un même lieu, dans les villes et à la campagne ; on y lit les Mémoires des Apôtres et les ouvrages des prophètes, autant que le temps le permet. Puis, quand le lecteur a fini, le président de l'assemblée prend la parole pour nous adresser des avertissements et nous exhorte à l'imitation de ces beaux enseignements. Ensuite nous nous levons tous ensemble et nous prions à haute voix ; et, comme nous l'avons dit plus haut, lorsque nous avons achevé notre prière, on apporte du pain ainsi que du vin et de l'eau, et le président fait monter vers le ciel prières et actions de grâces, autant qu'il le peut, et le peuple exprime son accord par l'acclamation : Amen. Puis a lieu la distribution et le partage, et chacun reçoit une part de l'eucharistie ; on envoie aussi leur part aux absents par le ministère des diacres. Ceux qui le peuvent et qui veulent donner donnent librement ce qu'ils veulent, chacun ce qu'il veut, et ce qui est recueilli est déposé auprès du président ; c'est lui qui assure des secours aux orphelins et aux veuves, à ceux qui sont dans le besoin du fait de la maladie ou de quelque autre cause, ainsi qu'aux prisonniers, aux hôtes étrangers ; en un mot, il est le « secouriste » de tous ceux qui sont dans le besoin. »*

La 2<sup>e</sup> document nous est donné par « La tradition apostolique » et aurait été écrit par Hyppolyte autour de l'année 215. Il se présente davantage comme une prière eucharistique que comme une description du déroulement de la liturgie. Dans ce texte, l'évêque et son presbyterium ont remplacé le président. Tiré de [4]<sup>25</sup>.

*« Que les diacres présentent à l'évêque l'oblation et que lui, en imposant les mains sur elle avec tout le presbyterium, dise en rendant grâces : « Le Seigneur soit avec vous » Que tous disent : « Et avec ton Esprit ! ». « Elevez vos cœurs ». « Nous les tournons vers le Seigneur ». « Rendons grâces au Seigneur - C'est digne et juste ».*

#### **Action de grâces**

*« Et que l'on continue encore ainsi : Nous te rendons grâces, ô Dieu, par ton Enfant bien-aimé, Jésus Christ, que tu nous as envoyé aux derniers temps comme Sauveur, Rédempteur et Messenger de ton dessein, qui, lui, est ton Verbe inséparable par qui tu as tout créé et que, dans ton bon plaisir, tu as envoyé du ciel dans le sein d'une Vierge et qui, ayant été conçu s'est incarné et s'est manifesté comme ton Fils, né de l'Esprit Saint et de la Vierge. C'est lui qui, accomplissant ta volonté, et t'acquérant un peuple saint, il a étendu les mains tandis qu'il souffrait pour délivrer de la souffrance ceux qui ont confiance en toi. »*

#### **Récit de l'institution**

*« Tandis qu'il se livrait à la souffrance volontaire pour détruire la mort, et rompre les chaînes du diable, fouler aux pieds l'enfer, amener les justes à la lumière, fixer la règle de foi et manifester la résurrection, prenant du pain, il rendit grâces et dit : "Prenez, mangez, ceci est mon corps qui est rompu pour vous. De même, le calice en disant : Ceci est mon sang qui est répandu pour vous. Quand vous faites ceci, faites-le en mémoire de moi ". »*

---

<sup>25</sup> Ministères et liturgie dans l'Église ancienne. Cours à l'Institut de droit canonique de Strasbourg. Marcel Metzger. Document disponible sur Internet. 2000-2001

[Tapez ici]

### **Anamnèse**

*« Nous souvenant donc de sa mort et de sa Résurrection nous t'offrons ce pain et ce calice, en te rendant grâces nous te rendons grâces de ce que tu nous as jugés dignes de nous tenir devant toi et de te servir comme prêtre. »*

### **Épiclèse**

*« Et nous te demandons d'envoyer ton Esprit Saint sur l'oblation de la sainte Église. En les rassemblant donne à tous ceux qui participent à tes Saints mystères d'y participer pour être remplis de l'Esprit Saint, pour l'affermissement de leur foi dans la vérité, afin que nous te louions et te glorifions par ton enfant Jésus Christ, par qui à toi gloire et honneur avec le Saint Esprit, dans la sainte Église, maintenant et dans les siècles des siècles. Amen. »*

## **4.3.2. Structuration de l'Église reconnue par l'Empire – 4<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> siècle**

### **4.3.2.1. La mise en place d'une religion pour tous**

La reconnaissance publique de l'Église par l'empereur romain Constantin en 313 a constitué un véritable tournant pour la religion chrétienne, pour son fonctionnement comme pour ses institutions. Les chrétiens sortent de la semi-clandestinité et les lieux de culte dédiés aux assemblées dominicales vont se multiplier à l'instar des temples païens. Un personnel dédié au culte, associé à ces églises se met en place.

L'intense activité de réflexion théologique initiée lors des deux siècles précédents se poursuit. Confrontations fécondes et oppositions acharnées se succèdent donnant naissance à une littérature riche et foisonnante, avec une volonté d'établir un corpus de vérités accepté par tous. C'est le temps des grands conciles œcuméniques, le premier celui de Nicée étant provoqué en 325 par l'empereur Constantin, soucieux de solder la controverse de l'arianisme entre Arius et Alexandre. L'empereur souhaite en effet que l'ordre et la cohérence règne dans cette Église nouvellement reconnue par l'empire.

La révélation est considérée comme close : le symbole de Nicée-Constantinople établi lors du concile de Nicée et complété lors du concile de Constantinople en 381 est supposé résumer l'essentiel de la révélation : un Dieu trine, Père et Créateur, Fils et Sauveur, vrai Homme et vrai Dieu, et Esprit se répandant dans les cœurs ; une démarche baptismale qui arrache l'homme au péché et à la mort. De son contenu transpire une partie des controverses ayant conduit à sa rédaction.

*« Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de l'univers visible et invisible.*

*Je crois en un seul Seigneur, Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles ; il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière, vrai Dieu, né du vrai Dieu. Engendré, non pas créé, de même nature que le Père, et par lui tout a été fait. Pour nous les hommes, et pour notre salut, il descendit du ciel ; par l'Esprit-Saint, il a pris chair de la Vierge Marie, et s'est fait homme. Crucifié pour nous sous Ponce Pilate, il souffrit sa passion et fut mis au tombeau. Il ressuscita le troisième jour, conformément aux Écritures, et il monta au ciel ; il est assis à la droite du Père. Il reviendra dans la gloire, pour juger les vivants et les morts ; et son règne n'aura pas de fin.*

[Tapez ici]

*Je crois en l'Esprit Saint, qui est Seigneur et qui donne la vie ; il procède du Père (et du Fils<sup>26</sup>). Avec le Père et le Fils, il reçoit même adoration et même gloire ; il a parlé par les prophètes. Je crois en l'Église, une, sainte, catholique et apostolique. Je reconnais un seul baptême pour le pardon des péchés. J'attends la résurrection des morts, et la vie du monde à venir. Amen.» Réf. [14]<sup>27</sup>*

Le chrétien est invité à adhérer aux grandes vérités de foi édictées par les conciles. L'ossature dogmatique de la croyance chrétienne se fige, et ne sera pas fondamentalement remise en cause durant les 17 siècles qui séparent cette époque de la nôtre, tant chez les catholiques, que chez les orthodoxes et les protestants réformés. Le canon de écritures, rassemblant les livres du Premier Testament et du Nouveau Testament est définitivement arrêté. Tout est mis en place pour une croyance uniforme, fondé sur un credo proclamé par tous, un canon unique des écritures, et la mise en place d'une hiérarchie religieuse structurée et ordonnée.

#### **4.3.2.2. L'introduction de la sensibilité sacerdotale dans la gouvernance des communautés**

De très nombreux documents couvrant cette période sont à disposition de l'historien. Les textes des conciles régionaux et des conciles œcuméniques ainsi que les décrétales papales constituent des matériaux bruts nécessitant un travail de tri et de synthèse. La source la plus intéressante est probablement constituée par "Les Constitutions Apostoliques" un recueil de doctrine chrétienne, de liturgie et de discipline ecclésiastique écrit vers la fin du 4<sup>e</sup> siècle, destiné à servir de guide pour les œuvres du clergé ainsi que pour une partie du laïcat. On peut s'appuyer aussi sur les *Statuta Ecclesiae Antiqua* (anciens statuts juridiques de l'Église) un recueil de droit canonique rédigé en Gaule entre 476-485 qui sélectionne et organise par thème, les collections de décrétales papales.

L'étude de ces sources fait apparaître l'émergence d'un vocabulaire sacerdotal associé aux ministères majeurs que sont l'épiscopat et la prêtrise. Cette émergence a très probablement été favorisée par l'intégration de textes de l'Ancien Testament dans le Canon des écritures. Les textes suivants datés du 4<sup>e</sup> siècle, sélectionnés par Marcel Metzger, -réf. [4]<sup>28</sup>, apportent une illustration intéressante de ce déplacement sacerdotal. Il s'agit de deux extraits tirés des « Constitutions Apostoliques » et d'un troisième figurant dans *l'Ambrosiater*, document écrit par un auteur romain anonyme, contemporain du pape Damase (366-384).

*« Donc de même que sur l'aire le bœuf travaille sans muselière (Dt 25, 4 ; 1 Co 9, 9) et mange certes, mais ne dévore pas tout, ainsi vous, en travaillant à l'aire, c'est-à-dire pour l'Église de Dieu, prenez votre nourriture de l'Église comme les lévites qui servaient dans la tente du témoignage ; celle-ci était en tout point la figure de l'Église (...) Jadis, en effet, les lévites (...) prenaient librement leur part dans ce que tout le peuple apportait pour qu'on l'offre à Dieu (...). Aujourd'hui donc, vous, les évêques, vous êtes pour votre peuple les prêtres lévites : vous assurez le service de la tente sacrée, la sainte Église catholique, vous vous tenez devant l'autel du Seigneur notre Dieu et vous lui présentez les sacrifices spirituels et non sanglants, par Jésus Christ, le grand pontife (He 4, 14) ; pour*

---

<sup>26</sup> Le rajout 'et du Fils' est plus tardif et n'est pas reconnu par les orthodoxes.

<sup>27</sup> *Rêver l'Église catholique*. Michel Quesnel. Éditions Desclée de Brouwer

<sup>28</sup> *Ministères et liturgie dans l'Église ancienne*. Cours à l'Institut de droit canonique de Strasbourg. Marcel Metzger. Document disponible sur Internet. 2000-2001

[Tapez ici]

*les laïcs qui sont avec vous, vous êtes prophètes, chefs, dirigeants et rois, médiateurs entre Dieu et ses fidèles, dépositaires et hérauts de la Parole, experts pour les Écritures, porte-parole de Dieu et témoins de sa volonté, vous portez les péchés de tous et vous rendrez compte de tous ».*

CA II, 25, 5-7 (cette citation provient de la Didascalie. Il a été repris dans les « Constitutions apostoliques » où il comporte des éléments propres, qui sont signalés par la mise entre crochets < >)

*« Mais nous ne permettons pas davantage que des laïcs usurpent une fonction sacerdotale telle que le sacrifice, le baptême, l'imposition des mains ou une bénédiction petite ou grande. Car : « Personne ne s'attribue à lui-même cet honneur, mais celui qui est appelé par Dieu » (He 5, 4). Car c'est par l'imposition des mains de l'évêque qu'est conférée cette dignité. » (CA III, 10, 1)*

*« (Dans le temple de Jérusalem), il y avait un grand nombre de prêtres et une grande abondance de lévites, et chacun faisait le service du culte divin pendant un temps déterminé... De cette façon, au temps où il ne leur revenait pas de servir à l'autel, ils s'occupaient de leurs maisons. Mais quand le temps de leur service approchait, ils se purifiaient pendant quelques jours, avant de se rendre au temple pour offrir à Dieu. Maintenant, au contraire, il doit y avoir sept diacres, quelques presbytres, - en sorte qu'il y en ait deux par Église et un seul évêque dans la cité. Pour ce motif, tous doivent s'abstenir de l'union conjugale, car il est nécessaire qu'ils soient présents tous les jours à l'église, et ils ne disposent pas d'un délai pour se purifier après l'union, conformément à la loi, comme les anciens. Il faut, en effet, offrir le sacrifice chaque semaine ; même si ce n'est pas tous les jours, pour les étrangers, c'est au moins deux fois par semaine, pour les habitants de l'endroit ; encore ne manque-t-il pas de malades qui soient baptisés, presque tous les jours... S'il est prescrit aux hommes du peuple, en vue de la prière, de s'abstenir pour un temps, afin de vaquer à la prière (I Co 7, 5), combien plus aux lévites ou aux prêtres, qui doivent prier jour et nuit pour le peuple à eux confié ! Ils doivent être plus purs que les autres, parce qu'ils sont les représentants de Dieu. » (Traduction d'après Roger Gryson, Les origines du célibat ecclésiastique du premier au septième siècle, Gembloux Duculot 1970, p. 132-133).*

Le retour en force de la sensibilité sacerdotale vétérotestamentaire s'accompagne de la montée en puissance du sacré ; sacré qui touche les objets : l'autel, les vases liturgiques, et sacré qui touche les hommes porteurs de la fonction sacerdotale : celui qui a reçu l'imposition des mains, devient un être à part. En retour, il doit s'astreindre à la pratique de hautes vertus morales dont la continence. L'extrait de l'*Ambrosiaster* donne un éclairage intéressant de la continence demandée aux évêques, aux prêtres et parfois aux diacres. Les prêtres de l'Ancien Testament devaient s'abstenir de relations sexuelles avant d'officier pour être en état de pureté. Ceux-ci n'officiaient pas de manière permanente, ils pouvaient se marier, procréer et n'étaient tenus qu'à une continence temporaire. Les ministres chrétiens étant en permanence au service de leur troupeau, une continence perpétuelle leur est demandée.

#### **4.3.2.3. Apparition d'un clergé hiérarchique**

La lettre suivante, écrite autour de 313 par l'empereur Constantin à Anulius, proconsul d'Afrique et qui figure dans le recueil de constitutions impériales rédigé par l'empereur Théodore en 438, constitue l'un des premiers documents officiels dans lequel figure le terme 'clerc'. Pour l'empereur, le clerc est celui qui exerce un ministère permanent au service de l'Église catholique. À ce titre, l'empereur l'exonère de toutes

[Tapez ici]

les charges et obligations publiques. Apparaît donc une officialisation d'un statut public différent, pour les ministres de l'Église.

*« C'est pourquoi ceux qui, à l'intérieur de la province qui t'a été confiée, exercent dans l'Église catholique à laquelle est proposé Cecilianus, leur ministère, en vue de cette sainte religion, et que l'on a coutume de désigner clerc, je veux qu'ils soient exemptés simplement, une fois pour toutes, de toutes les charges publiques, afin qu'ils ne soient pas détournés par quelque erreur ou déviation sacrilège du service dû à la divinité, mais que, au contraire, ils obéissent à leur propre loi sans aucun dérangement. »*

Le statut de clerc, exonéré des charges publiques va devenir attractif socialement ce qui va probablement favoriser les vocations et pousser les responsables de l'Église à préciser les devoirs associés à chaque fonction. On peut donc penser que la reconnaissance par l'empire des ministres catholiques va accentuer ce mouvement de cléricisation et aussi de hiérarchisation. L'organisation de l'Église se hiérarchise en effet, en particulier au sein des églises occidentales sous l'influence de Rome, avec la mise en place de cursus verticaux, de type militaire. La nomination à chaque fonction de rang N, nécessitant le passage par la fonction inférieure de rang N - 1. Organisation de type poupée russe, le périmètre de responsabilité du rang N, englobant totalement celui des rangs inférieurs. On va pouvoir ainsi faire carrière dans l'Église. Le texte suivant, tiré des décrétales du Pape Sirice (384-399) illustre de manière intéressante cette verticalisation progressive de la hiérarchie.

*« Celui qui voudra se consacrer au service de l'Église dès l'enfance doit être baptisé avant l'âge de la puberté et agrégé au service des lecteurs. S'il a vécu depuis son adolescence jusqu'à sa trentième année de manière honorable, se contentant d'une seule épouse, qu'il a prise vierge avec la bénédiction commune du prêtre, il devra être acolyte et sous-diacre. Après quoi, il accédera au degré du diaconat, s'il s'en est montré digne au préalable par sa continence. Quand il aura rempli dignement son ministère pendant 5 ans, il sera juste qu'il reçoive le presbytérat. Dix ans après il pourra accéder à la charge épiscopale, pourvu que pendant ce temps il ait fait preuve de l'intégrité de sa vie et de sa foi.*

*Celui qui déjà d'un âge avancé, et appelé à se convertir à un état de vie meilleur, désire parvenir, de laïc qu'il était au service sacré, n'obtiendra l'objet de ses désirs que s'il a été baptisé depuis un certain temps ; il sera mis alors au nombre des lecteurs ou des exorcistes, si toutefois il s'est contenté d'avoir eu ou d'avoir une seule femme, qu'il aura reçue vierge. Lorsqu'il aura été préparé ainsi pendant deux ans, il sera acolyte et sous-diacre cinq années, et ainsi il sera élevé au diaconat, si toutefois, pendant ce temps il a été jugé digne... »*

Les ingrédients du cléricisme dans l'Église catholique romaine sont donc en place dès le 4<sup>e</sup> siècle et bien établis au 6<sup>e</sup> siècle. Le clerc étant à la fois celui qui :

- ✓ dégagé des charges publiques, se consacre à l'institution Église (point de vue sociologique),
- ✓ de par son ordination acquiert une dimension sacerdotale, disposant à la fois d'un statut sacré et ayant l'exclusivité de l'administration des sacrements : eucharistie, baptême et ordination, pour l'évêque (point de vue religieux).

[Tapez ici]

Au ministère apostolique des débuts, vient se surajouter le modèle sacerdotal héritier de la culture vétérotestamentaire. La fonction sacerdotale se déploie de manière privilégiée dans l'administration des sacrements, avec au centre, la célébration eucharistique.

Les 7 propositions suivantes tentent de résumer les principales caractéristiques de l'institution en place dès le 4<sup>e</sup> siècle :

- ✓ le périmètre de responsabilité des clercs, prêtres et évêques, couvre la gouvernance des communautés, l'enseignement et la pratique des sacrements. Cette responsabilité forte reste cohérente avec le ministère apostolique de débuts ;
- ✓ outre leur responsabilité pastorale, les clercs acquièrent un statut sacerdotal, de nature sacrée, lors de leur ordination ; ce qui en fait des personnes séparées des laïcs. Ils gèrent l'accès au sacré. Cette caractéristique ne se retrouve pas dans le ministère initial ;
- ✓ les clercs doivent, de par leur conduite, faire état de pureté morale, dont la continence. A la droiture morale demandée au ministère apostolique se rajoute la continence, requête typiquement sacerdotale ;
- ✓ les clercs sont de sexe masculin. Les femmes sont exclues. Cette caractéristique se retrouve dans le ministère apostolique ;
- ✓ le fonctionnement de l'institution est de type hiérarchique, pyramidal, avec la nécessité de s'inscrire dans un processus de progression. Pour monter dans la hiérarchie, il convient de franchir des étapes successives. Le passage au niveau supérieur est acquis par nomination par le haut. Ce type de fonctionnement est favorisé par la sensibilité sacerdotale ;
- ✓ le domaine public et le domaine de l'institution Église constituent deux espaces distincts. Les clercs sont exemptés des charges publiques et ne peuvent assurer de responsabilités publiques. Inversement, l'essentiel des tâches administratives au sein de l'Église est assuré par des clercs ;
- ✓ les clercs n'ont pas à subvenir à leur besoins matériels. Ils sont nourris par la communauté. Cette caractéristique typiquement sacerdotale devait se retrouver aussi dans le fonctionnement pastoral des premières communautés, dès que leur taille était suffisante pour justifier un engagement fort du pasteur et assurer sa subsistance.

Les institutions des patriarcats orthodoxes présentent aussi les mêmes caractéristiques avec toutefois quelques écarts qui touchent principalement :

- ✓ le modèle hiérarchique, qui tout en restant très fort au niveau de l'évêque, devient plus collégial au niveau supérieur, l'autorité suprême de l'évêque de Rome n'étant pas reconnue ;
- ✓ la continence perpétuelle n'est appliquée qu'aux évêques qui ne peuvent pas se marier. Les prêtres peuvent se marier s'ils reçoivent le sacrement de l'ordination après leur mariage. Cette règle vaut aussi pour certaines églises catholiques orientales comme l'église maronite par exemple.

**NB :** Cette analyse, focalisée principalement sur le clergé séculier encadrant les communautés chrétiennes laïques a laissé de côté le mouvement monastique, qualifié de clergé régulier, qui naît dès les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> siècles dans l'Église orientale en Égypte. La règle de Saint Benoît rédigée au 6<sup>e</sup> siècle et qui est appliquée encore aujourd'hui dans un grand nombre de communautés monastiques, précise que les moines doivent vivre du fruit de leur travail. Les moines sont en général considérés comme des clercs même s'ils n'accèdent pas tous à la prêtrise. Elle n'intègre pas non plus les grands ordres mendiants comme



[Tapez ici]

les franciscains et les dominicains nés au moyen âge, puis l'ordre des Jésuites associé à la contre-réforme, et enfin les ordres apostoliques plus récents. Dans l'histoire de l'Église le clergé régulier a constitué un vivier important pour l'institution séculière. De nombreux évêques et papes provenaient de ce vivier. Le pape actuel, François est un jésuite, et l'évêque d'Alger, Jean-Paul Vesco, un dominicain. Chacun de ces ordres s'est doté de ses propres institutions, qui peuvent s'écarter du fonctionnement de l'institution séculière. L'analyse des institutions de certains de ces ordres, comme par exemple celui des dominicains, dans lequel sont mis en place des processus électifs ouverts pour le choix des responsables provinciaux, peuvent fournir des pistes intéressantes quant à la réforme de l'institution romaine.

### **4.3.3. La réforme protestante au 16<sup>e</sup> siècle**

Pour poursuivre ce tour d'horizon on ne peut passer sous silence la Réforme protestante qui a débouché sur une institution nouvelle pour les protestants et une reprise en main du fonctionnement de l'institution pour les catholiques avec la contre-réforme. Il est à ce titre intéressant d'analyser comment les 7 caractéristiques fondant le modèle catholique romain ont été adaptées dans le protestantisme.

Le 31 octobre 1517, lorsqu'il envoie ses 95 thèses à l'archevêque Albert de Mayence, puis les affiche sur la porte du château de Wittenberg, Martin Luther souhaite provoquer un débat quant à la pratique des indulgences, qui nuit, de son point de vue, à la spiritualité chrétienne. L'Église catholique, en cette fin de Moyen Age, est l'objet de profonds contrastes : manifestation extérieure de piété, mais aussi forte intériorité, théologie orientée vers les œuvres (donnant-donnant), mais aussi conviction que le sort des personnes dépend de la grâce de Dieu, indifférence pour certaines obligations religieuses, manque de formation et d'implication des prêtres et de certains évêques qui délaissent leur paroisses ou leur diocèses, réformes sérieuses au sein de certains ordres monastiques... L'institution a besoin d'évoluer. Le protestantisme germe sur cette nécessité de réforme et va se diffuser en particulier chez certains prêtres, évêques et personnes ayant un certain niveau d'éducation. La crise du catholicisme en ce début du 16<sup>e</sup> siècle a servi de tremplin au développement de la réforme.

Pour Jean Delumeau -Réf. [7]<sup>29</sup>, le protestantisme s'est appuyé sur le trépied suivant : la justification par la foi, le sacerdoce universel et l'infaillibilité de la seule bible.

- ✓ La justification par la foi fournissait une réponse à l'angoisse des populations au sortir des soubresauts de la fin du moyen âge. Réponse que l'institution catholique peinait à apporter. La peur des catastrophes, de la mort, du châtement et de l'enfer habitait les populations et créait un fort sentiment de culpabilité. Luther lui-même, très marqué par le poids du péché, a personnellement expérimenté dans son existence l'expérience du salut. La justification par la foi, qui a fait l'objet d'intenses controverses théologiques n'est plus considérée aujourd'hui comme un point de division entre catholiques et protestants.
- ✓ L'autorité des écrits bibliques : l'écriture devient accessible à un plus grand nombre grâce à l'imprimerie (1450). Elle constitue pour Luther une garantie d'authenticité face à une perte de confiance dans l'institution. Les écrits bibliques prennent une place prépondérante face à la tradition de l'Église et une certaine inflation du sacré avec le faste de certaines célébrations, le culte

---

<sup>29</sup> *Naissance et affirmation de la réforme*. Jean Delumeau, Thierry Wanegffelen. P.U.F., 1965

[Tapez ici]

des reliques, le culte des saints... À la suite de Vatican II et du dialogue inter-religieux, la relation entre écriture et tradition ne représente plus aujourd'hui un facteur de division.

- ✓ Le sacerdoce universel s'inscrivait dans le mouvement d'une montée de l'individualisme et de l'esprit laïc qui commençait à émerger du carcan de la société médiévale. La réaction au relâchement de la discipline ecclésiastique du bas clergé à la papauté, a probablement aussi joué un rôle. L'insistance sur le sacerdoce universel des laïcs, et le retour à l'autorité des écritures, en particulier des écrits du Nouveau Testament, a limité le recours au 'sacré' dans les pratiques et les institutions. Par contre, les communautés ayant toujours besoin de responsables, le modèle pastoral gérant les 3 responsabilités de gouvernement, d'enseignement et de sanctification a perduré, mais nettoyé de sa sensibilité sacerdotale.

A l'heure où l'on fête les 500 ans de la réforme, les principaux points de divergence entre catholiques et protestants de l'Église luthérienne et de l'église réformée, tournent autour de la place du 'sacré' dans la liturgie, dans la définition des ministères et sur l'organisation hiérarchique des ministres ordonnés.

- ✓ Place du sacré : chez les catholiques une grande importance est donnée à la célébration eucharistique dans le ministère du prêtre alors que chez les protestants le service de la parole est premier. La sensibilité catholique donne une place importante au sacré associé à l'eucharistie : focalisation sur l'hostie comme corps du Christ, adoration du Saint Sacrement, attachement à la solennité de la liturgie.
- ✓ Définition des ministères : l'accès à la prêtrise constitue pour les catholiques l'entrée dans un ordre, qui les distingue des laïcs. « *La différence essentielle et non seulement de degré entre le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique* » de *Lumen Gentium* touche-t-il la personne du prêtre ou sa fonction ? Seule la 2<sup>e</sup> approche peut initier un rapprochement avec les protestants, qui s'opposent à la sacralisation de la personne du prêtre et à son pouvoir de consécration quasi-magique.
- ✓ Organisation hiérarchique des ministères ordonnés : cette organisation est structurée de manière figée autour du pape et des évêques chez les catholiques, alors qu'elle est souple et plus démocratique chez les protestants (participation des laïcs, élections...).

Le modèle sacerdotal, très prégnant chez les catholiques, a pratiquement disparu du paysage ecclésial chez les protestants. Du coup, le modèle pastoral domine chez nos frères réformés, le qualificatif du responsable de la communauté passant de prêtre, avec sa connotation sacerdotale, à pasteur, à connotation davantage évangélique. L'établissement et la gestion des responsabilités dans l'église sont alors transformées : absence de statut sacerdotal, disparition du célibat obligatoire et de la continence, ouverture à l'ordination de femmes, même si celle-ci s'est initiée bien après la naissance de la réforme, fonctionnement moins hiérarchique plus horizontal, fossé moindre entre l'institution et la société civile...

L'Église catholique réagit à l'extension de la réforme, au travers du concile de Trente, 1545 – 1563. L'enjeu est de remettre l'institution en ordre de marche, de la structurer et aussi de consolider les points doctrinaux d'opposition avec les protestants. Le concile déclare que le Christ a institué sept sacrements et

[Tapez ici]

les définit comme des signes efficaces, produisant la grâce par le simple rite et pas seulement à cause de la foi de celui qui les reçoit. Le décret sur le sacrement de l'ordre précise le caractère sacramentel de l'ordination et l'existence d'une hiérarchie ecclésiastique fondée sur la vocation divine.

Sur le plan pastoral, il est demandé aux prêtres et évêques de résider dans leurs paroisses et diocèses, et de donner la priorité 'au soin des âmes'. Des séminaires sont mis en place pour la formation des prêtres. Des prêches sont demandés aux clercs pour les dimanches et les jours fériés. La rédaction de catéchismes est encouragée.

#### **4.3.4. Le concile Vatican 2**

Il faut ensuite attendre le Concile Vatican II, chez les catholiques, annoncé le 29 janvier 1959 par le pape Jean XXIII, pour limiter la sensibilité sacerdotale qui était devenue prédominante dans le déroulement des liturgies : messes en latin, dans une langue non maîtrisée par la majorité des fidèles, absence d'implication des fidèles dans le déroulement des célébrations eucharistiques...

Nous allons utiliser la constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium* pour éclairer la vision des ministres ordonnés – prêtres et évêques – qui est développée par les textes conciliaires. Nous invitons nos lecteurs à prendre confiance de ce document, téléchargeable sur internet. Sa lecture est riche d'enseignement sur la vision que l'Église porte sur elle-même.

Le chapitre 10, que nous reproduisons ici, se situe au sein de la deuxième partie de *Lumen Gentium* consacré au peuple de Dieu. En effet, cette constitution dogmatique tente de réhabiliter la place des laïcs dans l'Église, ces derniers étant singulièrement absents des écrits du concile de Trente.

*« Le Christ, grand prêtre d'entre les hommes, (He 5, 1-5), a fait du peuple nouveau, 'un royaume, des prêtres pour son Dieu et Père' (Ap 11, 6 et Ap 45, 9-10). Les baptisés, en effet, par la régénération et l'onction du Saint Esprit, sont consacrés pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint, pour offrir, par toutes les activités du chrétien, autant de sacrifices spirituels, et proclamer les merveilles de celui qui des ténèbres les a appelés à son admirable lumière (1 P 2, 4-10). C'est pourquoi tous les disciples du Christ persévérant dans la prière et la louange de Dieu, (Ac 2, 42-47), doivent s'offrir en victimes vivantes, saintes, agréables à Dieu (Rm 12, 1), porter témoignage du Christ sur toute la terre, et rendre raison, sur toute requête, de l'espérance qui est en eux d'une vie éternelle (1 P 3, 15).*

*Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ. Celui qui a reçu le sacerdoce ministériel jouit d'un pouvoir sacré pour former et conduire le peuple sacerdotal, pour faire, dans le rôle du Christ, le sacrifice eucharistique et l'offrir à Dieu au nom du peuple tout entier ; les fidèles eux, de par le sacerdoce royal qui est le leur, concourent à l'offrande de l'eucharistie et exercent leur sacerdoce par la réception des sacrements, la prière et l'action de grâces, le témoignage d'une vie sainte, et par leur renoncement et leur charité effective. »*

Le parallèle avec la logique sacerdotale et sacrificielle de l'Ancien Testament est saisissant, et surprenant. Plus de 19 siècles après la disparition du temple de Jérusalem, l'Église catholique utilise le

[Tapez ici]

référentiel sacrificiel vétérotestamentaire pour positionner les fidèles et les ministres dans l'économie du salut. Cette formulation comporte un double risque : celui d'être totalement incompris de nos contemporains, très éloigné de la logique sacrificielle antique, et celui donner la primauté à une logique sacerdotale.

A la figure humaine de l'apôtre, modèle du ministère apostolique, se substitue la figure divine du Christ, modèle d'un ministère à dominante sacerdotale, auquel bien sûr est attribuée une valeur sacrée, la fonction ministérielle étant d'essence divine. Dans cette logique, le sacrifice eucharistique, présidé par le ministre, est mis au centre de son ministère. Les prêtres et les évêques reçoivent leur ministère de Dieu et jouissent, après avoir reçu le sacrement de l'ordre, d'un pouvoir sacré. Ce sacrement leur apporte une grâce spéciale. Cette organisation hiérarchique fondée sur le sacré ne saurait souffrir de remise en cause comme l'indique le chapitre 14 :

*« Sont incorporés pleinement à la société qu'est l'Église ceux qui, ayant l'Esprit du Christ, acceptent intégralement son organisation et tous les moyens de salut institués en elle (...). »*

Cette formulation n'est-elle pas choquante au regard du positionnement de Jésus vis-à-vis du pouvoir sacerdotal de son temps, que nous décrivent les quatre évangiles ? N'est-elle pas en fort décalage vis-à-vis du ministère apostolique tel qu'il ressort des écrits du Nouveau Testament, la figure humaine de l'apôtre étant remplacée au cœur du ministère par la figure divine du Christ ?

La troisième partie du document, consacrée à la hiérarchie de l'Église, est centré sur le statut et la responsabilité épiscopale, la fonction papale étant déclinée comme la fonction de chef du collège épiscopal, prêtres et diacres étant les collaborateurs de l'évêque. Les deux piliers qui fondent le caractère sacré du ministère épiscopal, le principe de la succession apostolique et le sacrement de l'ordre sont rappelés en introduction. La fonction pastorale de l'évêque avec ses trois responsabilités de gouvernement, d'enseignement et de sanctification, est clairement explicitée, mais le texte confirme le volet sacré du ministère épiscopal en déplaçant la figure du ministre de l'apôtre au Christ.

*« La mission divine confiée par le Christ aux apôtres est destinée à durer jusqu'à la fin des siècles, étant donné que l'Évangile qu'ils doivent transmettre est pour l'Église principe de toute sa vie. C'est pourquoi les apôtres prirent soin d'instituer dans cette société hiérarchiquement ordonnée, des successeurs. (...) Ils instituèrent donc des hommes de ce genre, et disposèrent par la suite qu'après leur mort d'autres hommes éprouvés recueilleraient leur ministère. Ch. 20*

*La consécration épiscopale, en même temps que la charge de sanctifier, confère aussi des charges d'enseigner et de gouverner (...) En effet, la tradition qui s'exprime surtout par les rites liturgiques et par l'usage de l'Église, tant orientale qu'occidentale, montre à l'évidence, que par l'imposition des mains et les paroles de la consécration, la grâce de l'Esprit Saint est donnée et le caractère sacré imprimé, de telle sorte que les évêques, d'une façon évidente et visible, tiennent la place du Christ lui-même, Maître, Pasteur et Pontife et jouent son rôle. » Ch. 21*

Les prêtres sont considérés comme les 'coopérateurs' de l'évêque, ils doivent reconnaître en lui un chef auxquels ils doivent obéir :

[Tapez ici]

*« En raison de cette participation au sacerdoce et à la mission de leur évêque, les prêtres doivent reconnaître en lui un père et lui obéir respectueusement. » Ch. 28.*

On retrouve dans le texte définissant la fonction du prêtre, les deux modèles apostolique et sacerdotal. Toutefois, la rédaction utilise des termes très sacerdotaux comme l'illustrent les deux extraits suivants. Le terme 'prêtres du Nouveau Testament' peut faire sourire, car nous pouvons les chercher longtemps dans les textes d'écriture.

*« Ils sont consacrés pour prêcher l'Évangile, pour être les pasteurs des fidèles et pour célébrer le culte divin en vrais prêtres du Nouveau Testament. (...). C'est dans le culte ou synaxe eucharistique que s'exerce par excellence leur charge sacrée : là, agissant au nom du Christ et proclamant son mystère, ils réunissent les demandes des fidèles au sacrifice de leur chef, rendant présent et appliquant dans le sacrifice de la messe, jusqu'à ce que le Seigneur vienne, l'unique sacrifice du Nouveau Testament, celui du Christ s'offrant une fois pour toutes à son Père en victime immaculée » Ch. 28*

Enfin, *« au degré inférieur de la hiérarchie, se trouvent les diacres auxquels on a imposé les mains, non pas en vue du sacerdoce mais en vue du service. » Ch. 29.*

La vision de l'institution hiérarchique et son ordonnancement développée par *Lumen Gentium* et celle qui transparaît des écrits du 4<sup>ème</sup> siècle présentent des similitudes saisissantes. La sacralité associée aux ministères dont la reconnaissance constitue une obligation requise de la part des fidèles a permis en quelque sorte, de figer, de geler les fondements de l'institution qui se perpétuent depuis 16 siècles. Le ministère épiscopal constitue le socle de l'institution, chaque évêque ayant les pleins pouvoirs de gouvernement dans son diocèse, sans contre-pouvoir d'aucune sorte. Les prêtres et les diacres sont invités à obéir respectueusement à leur évêque. Les fidèles sont appelés à suivre docilement les enseignements de leurs pasteurs en termes de vérité de foi, et de mœurs. Les ministres sacrés sont les seuls habilités à transmettre les dons sacramentels, garants de l'intervention du divin dans les destinées humaines.

Un des apports essentiels du concile Vatican 2, réside dans une plus grande participation des fidèles à la célébration eucharistique au travers de :

- ✓ l'utilisation possible des langues locales dans la liturgie, au détriment du latin ;
- ✓ la remise en valeur de la célébration de la parole ;
- ✓ l'encouragement à davantage de participation des fidèles par les chants, les lectures, les proclamations, les attitudes corporelles, etc. ;
- ✓ le rétablissement de la prière des fidèles ou prière universelle.

La fonction sacerdotale de médiation du prêtre, dominante dans le rite tridentin, est contrebalancée par les dispositions du concile qui insistent sur le rôle de présidence du célébrant et sur l'importance de la participation de l'assemblée. Le concile Vatican 2 redonne donc un peu de vigueur à la fonction pastorale du prêtre dans les liturgies, sans pour autant supprimer le volet sacerdotal.

[Tapez ici]

#### 4.4. Bilan

Ce bref panorama sur près de 3000 années, montre que les ministères épiscopal et presbytéral au sein de l'Église sont fondés sur deux modèles étroitement entrelacés : le modèle apostolique défini en continuité avec l'engagement des premiers apôtres, et le modèle sacerdotal hérité pour partie du premier testament.

Le modèle apostolique s'établit autour du modèle de l'apôtre mais aussi de l'image du berger, qui conduit ses brebis et qui est prêt à donner sa vie pour elles. L'autorité du pasteur couvre la prédication, la sanctification et le gouvernement. Ce modèle domine l'organisation des tous premiers siècles de la chrétienté : déployée de manière plus collégiale lors des temps apostoliques, l'autorité du pasteur s'exerce probablement de manière plus individuelle au cours des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> siècle, alors que la taille des communautés s'accroît.

Le modèle sacerdotal, s'appuie sur le sacerdoce vétérotestamentaire du grand prêtre, du prêtre et du lévite, médiateurs entre Dieu et les hommes, qui offrent sur l'autel, dans l'enceinte du temple, les sacrifices sensés favoriser ou rétablir la relation avec le divin. Ce ministère tire sa légitimité du sacré dont il est le gestionnaire ; la pureté personnelle de l'officiant constitue un gage de validité du sacré. Cette nécessité de pureté constitue l'une des origines du célibat demandé aux évêques et progressivement aux prêtres, dès la diffusion de ce modèle dans l'institution, au 4<sup>e</sup> siècle lors de la reconnaissance par l'empereur romain. De manière surprenante, on ne retrouve pratiquement aucune trace d'un fonctionnement sacerdotal dans l'organisation des premières communautés chrétiennes, modèle qui n'a pas non plus survécu au sein dans le judaïsme après la destruction du temple de Jérusalem en l'an 70.

Le mariage de ces deux modèles, présents à la fois chez les catholiques et dans les patriarcats orthodoxes, a accouché d'une institution cléricale : les évêques et les prêtres qui forment l'ossature de l'institution fondent leur autorité sur une base sacramentelle. Leur autorité est sacrée, permanente, sans possibilité de remise en cause, car présentant un caractère divin.

Au crédit de cette union, on peut évoquer en premier lieu sa résilience. La religion chrétienne a survécu à la chute de la société civile qui l'avait vu naître, l'empire romain et se développe encore aujourd'hui dans le monde, même si elle est menacée de disparition au Moyen Orient et en Europe occidentale. La solidité de la structure épiscopale est l'un des éléments clé qui a permis au christianisme de survivre aux invasions barbares - voir réf. [16]<sup>30</sup>.

Le deuxième point à mettre au crédit de l'institution, concerne l'unité. En dépit des nombreux conflits et fractures internes, le christianisme présente encore aujourd'hui un visage relativement homogène : Église catholique et patriarcats orthodoxes s'accordent sur un même kérygme, d'une humanité sauvée par un Dieu trine, à la fois Père et créateur, Fils et Sauveur, Esprit et inspirateur, acceptent des canons des écritures similaires, qui ne diffèrent qu'à la marge. Ces deux confessions reconnaissent le baptême comme entrée dans la communauté et comme sacrement du salut plongeant le chrétien dans une vie renouvelée. La célébration eucharistique est considérée par tous comme sommet de la vie ecclésiale. Plus généralement, ces deux confessions reconnaissent les sacrements comme vecteur privilégiés de diffusion de la grâce parmi les fidèles. Les principales sources de désaccord concernent le processus de gouvernement, centralisé autour du pape chez les catholiques et s'exerçant de manière plus collégiale chez les orthodoxes.

---

<sup>30</sup> *Les racines chrétiennes de l'Europe. Conversion et liberté dans les royaumes barbares 5-8<sup>e</sup> siècle.* Bruno Dumézil. Fayard, 2005

[Tapez ici]

La réforme protestante a conduit à une remise en cause du fonctionnement de l'institution, en revenant à un modèle de gouvernance pastorale nettoyé de ses caractéristiques sacerdotales, sans toutefois mettre en cause le kérygme.

Le caractère universel de l'Église catholique, présente sur tous les continents, et le rayonnement mondial depuis la 2<sup>e</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle des personnalités qui la dirigent, peuvent aussi être mis au crédit de l'institution, même si certains continents gardent des cicatrices de la colonisation et des conversions qui ont suivi.

Toutefois, le centralisme, la sacralisation des ministères, l'exclusion des femmes des ministères et donc de l'exercice du pouvoir, l'absence de contre-pouvoir en son sein, appauvrissent la vie de l'Église. Ils font obstacle au dialogue interne, aux initiatives des laïcs, au déploiement de réelles dynamiques communautaires, au jaillissement de l'Esprit. Ils ne permettent pas de répondre à l'immense défi de la perte de sens de nos sociétés modernes. L'Église est détentriche d'un immense trésor, qu'elle a su préserver et transmettre durant 20 siècles, et qu'elle ne sait pas aujourd'hui faire partager, dans nos sociétés occidentales, à l'immense majorité de nos contemporains.

Or, la lecture de la constitution *Lumen Gentium*, que nous recommandons à notre lecteur, et dont nous avons présenté plusieurs extraits, nous présente une institution figée par sa sacralité. Ce document, qui a servi ensuite de base au toilettage du droit canon, et à sa nouvelle version de 1983, laisse-t-il réellement une place à une réelle transformation d'une institution dont les deux mamelles semblent être immobilisme et centralisme.

## Et maintenant ?

Et maintenant, comment ne pas évoquer la lettre du pape au peuple de Dieu, écrite le 20 août 2018 à l'attention de tous les catholiques. Cette lettre, émanant de celui qui réside à la tête de l'institution, et dont nous reproduisons ci-dessous le paragraphe qui nous interpelle le plus. Paragraphe aux accents prophétiques qui ne peut laisser les chrétiens sans réaction.

*« Il est impossible d'imaginer une conversion de l'agir ecclésial sans la participation active de toutes les composantes du peuple de Dieu. Plus encore, chaque fois que nous avons tenté de supplanter, de faire taire, d'ignorer, de réduire le peuple de Dieu à de petites élites, nous avons construit des communautés, des projets, des choix théologiques, des spiritualités et des structures sans racine, sans mémoire, sans visage, sans corps et, en définitive, sans vie ».*

*« Cela se manifeste clairement dans une manière déviante de concevoir l'autorité dans l'Église – si commune dans nombre de communautés dans lesquelles se sont vérifiés des abus sexuels, des abus de pouvoir et de conscience – comme l'est le cléricalisme, cette attitude qui « annule non seulement la personnalité des chrétiens, mais tend également à diminuer et à sous-évaluer la grâce baptismale que l'Esprit Saint a placée dans le cœur de notre peuple ».*

*« Le cléricalisme, favorisé par les prêtres eux-mêmes ou par les laïcs, engendre une scission dans le corps ecclésial qui encourage et aide à perpétuer beaucoup des maux que nous dénonçons aujourd'hui. Dire non aux abus, c'est dire non, de façon catégorique, à toute forme de cléricalisme. »*

Si François conçoit, comme nous venons de le monter, le cléricalisme comme la fusion de la position du pasteur, avec ses responsabilités de gouvernement, d'enseignement et de sanctification avec celle du sacerdoce sacré, exerçant une autorité d'origine divine, alors oui, il appelle les catholiques à s'engager pour réformer leurs pratiques ecclésiales mais aussi le fonctionnement de l'institution.

[Tapez ici]

### Références bibliographiques

- [1] *Le Nouveau Testament*. TOB, Éditions Cerf, 1972
- [2] *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament*. P. Bony, E. Cothenet, J. Delorme, H. Denis, P. Dornier, A. George, P. Grelot, A. Jaubert, S. Légasse, A. Lemaire, X. Léon-Dufour, C. Perrot, B. Sesboüé, M. Vidal, Seuil, 1974
- [3] *Naissance d'une hiérarchie. Les premières étapes du cursus clérical*. Alexandre Faivre, Edition Beauchesne, 1977
- [4] *Ministères et liturgie dans l'Église ancienne*. Cours à l'Institut de droit canonique de Strasbourg. Marcel Metzger. Document disponible sur Internet. 2000-2001
- [5] *Pour lire l'histoire de l'Église. Des origines au 21<sup>e</sup> siècle*. Jean Comby. CERF, nouvelle édition 2003
- [6] *Premiers écrits chrétiens*. Sous la direction de Bernard Pouderon, Jean-Marie Salamito et Vincent Zarini. Bibliothèque de la pléiade. Éditions Gallimard, 2016
- [7] *Naissance et affirmation de la réforme*. Jean Delumeau, Thierry Wanegffelen. P.U.F., 1965
- [8] *Du conflit à la communion, Commémoration luthéro-catholique commune de la Réforme en 2017*, Rapport de la Commission luthéro-catholique romaine sur l'unité. Traduction par Mireille Boissonnat de la version anglaise du 17 juin 2013 publié par la Commission luthéro-catholique romaine sur l'unité
- [9] *Constitution dogmatique sur l'Église Lumen Gentium* du concile Vatican 2
- [10] *Constitution sur la sainte liturgie Sacrosanctum Concilium* du concile Vatican 2
- [11] *Quand notre monde est devenu chrétien*. Paul Veynes (p. 312-394). Livre de poche, 2007
- [12] *Une Église sans avenir, diagnostic*. Conférence du 7 novembre 2017 au Sanctuaire Saint Bonaventure à Lyon. Jean Peycelon
- [13] *L'esprit du christianisme*. Joseph Moingt. Éditions Temps Présent, 2018
- [14] *Rêver l'Église catholique*. Michel Quesnel. Ed. Desclée de Brouwer
- [15] *Lettre du pape du 20 août 2018 au peuple de Dieu*. Téléchargeable sur Internet
- [16] *Les racines chrétiennes de l'Europe. Conversion et liberté dans les royaumes barbares 5-8<sup>e</sup> siècle*. Bruno Dumézil. Fayard, 2005.



## Annexe 5

### Organisation des premières communautés chrétiennes

### Évolutions du premier au troisième siècle<sup>31</sup>

*« En effet, à l'un est donnée par l'Esprit une parole de sagesse ; à un autre, une parole de connaissance, selon le même Esprit ; à un autre, la foi, par le même Esprit ; à un autre, le don des guérisons, par le même Esprit ; à un autre, le don d'opérer des miracles ; à un autre, la prophétie ; à un autre, le discernement des esprits ; à un autre, la diversité des langues ; à un autre, l'interprétation des langues. »*

Corinthiens 1 Co 12, 8-10

#### **5.1. Actes des Apôtres : nécessité de s'organiser par distinction de fonctions**

✓ **Le contexte**

Croissance des communautés ; diversité linguistique, culturelle, générationnelle ; conflits à réguler, etc.

✓ **Un exemple en Actes 6, 1-7**

Les chrétiens de langue grecque reprochent aux chrétiens de langue hébraïque de faire de la discrimination dans la distribution des secours (dont les repas) au détriment des veuves de leur groupe. Dans l'assemblée générale des apôtres et disciples on crée une fonction spécifique (le diaconat) avec des gens choisis par l'assemblée ayant les qualités pour remplir cette tâche.

✓ **Distinction des fonctions**

On distingue deux types de service :

Service spirituel : la prière et l'annonce de la Parole (Apôtres et disciples),

Service matériel et social : les diacres (Etienne, Timon, Nicolas, etc.) à qui les Apôtres imposent les mains (signe d'une mission ecclésiale).

#### **5.2. Paul**

Le référentiel de Paul :

- ✓ La primauté de l'annonce de l'évangile, Christ mort et ressuscité. Autrement dit l'Église se reçoit en permanence du Christ et non d'elle-même. Animée par l'Esprit, elle n'est donc pas sa propre fin en soi.
- ✓ Toute organisation est subordonnée à cette mission selon des modalités structurelles qui tiennent compte de la diversité des lieux, des temps et des hommes. L'image du corps (vivant, en construction) définit le sens des ministères et de leur diversité.

---

<sup>31</sup> Gilbert Clavel

[Tapez ici]

En termes de fonction on trouve deux niveaux :

- ✓ Celui des charismes et des dons spirituels selon leur degré d'importance voulu par Dieu (I Co 12, 28-30) : don apostolique (donné aux Apôtres), dons de prophétie, dons d'enseignement (sagesse et science) puis dons de pouvoir de faire des miracles, de guérir, d'assister, de diriger, de parler en langues, de discerner.
- ✓ Celui de l'organisation des communautés : (1 Tm 3, 1ss)
  - Paul et les Apôtres : annonce de l'évangile, fondation des communautés,
  - Évêques : « surveillants » ou « intendants ». Fonction dirigeante de l'Église locale, probablement gestionnaire (différent de ce que sera la fonction d'évêque plus tard),
  - Presbytres ou Anciens : présidence de l'assemblée (voire prédication, enseignement),
  - Diacres ou diaconesses (Rm 16, 1) : « serviteurs » ou « assistants » chargés des pauvres et malades, associés à l'évêque (Ph 1),
  - Veuves : services à la communauté (+ de soixante ans).

N.B. : pour tous être « irréprochable », être ou avoir été le mari d'une seule femme ou la femme d'un seul mari (principe de non remariage)

### **5.3. II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècle : naissance d'une hiérarchie cléricale masculine**

#### **5.3.1. Évolutions de la légitimation des ministères : l'enjeu du don de l'Esprit**

- ✓ **Apôtres et disciples**

Leur légitimité est directement liée à l'Esprit reçu et/ou à la reconnaissance de l'Esprit chez quelqu'un : exemple de Paul
- ✓ **Fondation de nouvelles communautés**

On (apôtres et disciples) choisit quelqu'un considéré le plus apte à administrer ou présider l'assemblée pendant l'absence des apôtres par l'imposition des mains qui « constate la présence du don de l'Esprit chez celui qui la reçoit, beaucoup plus qu'elle ne transmet ce don »<sup>32</sup>
- ✓ **3<sup>ème</sup> étape dès la fin du II<sup>e</sup> siècle**

L'imposition des mains va changer de sens : de reconnaissance du don de l'Esprit chez quelqu'un, elle devient transmission du don de l'Esprit par l'intermédiaire de ceux qui l'ont déjà reçu. La distribution de l'Esprit devient le monopole d'un pouvoir institué, l'évêque concentrant l'essentiel des fonctions administratives et charismatiques. D'où l'idée d'une infériorité de ceux qui n'ont pas reçu l'imposition des mains.

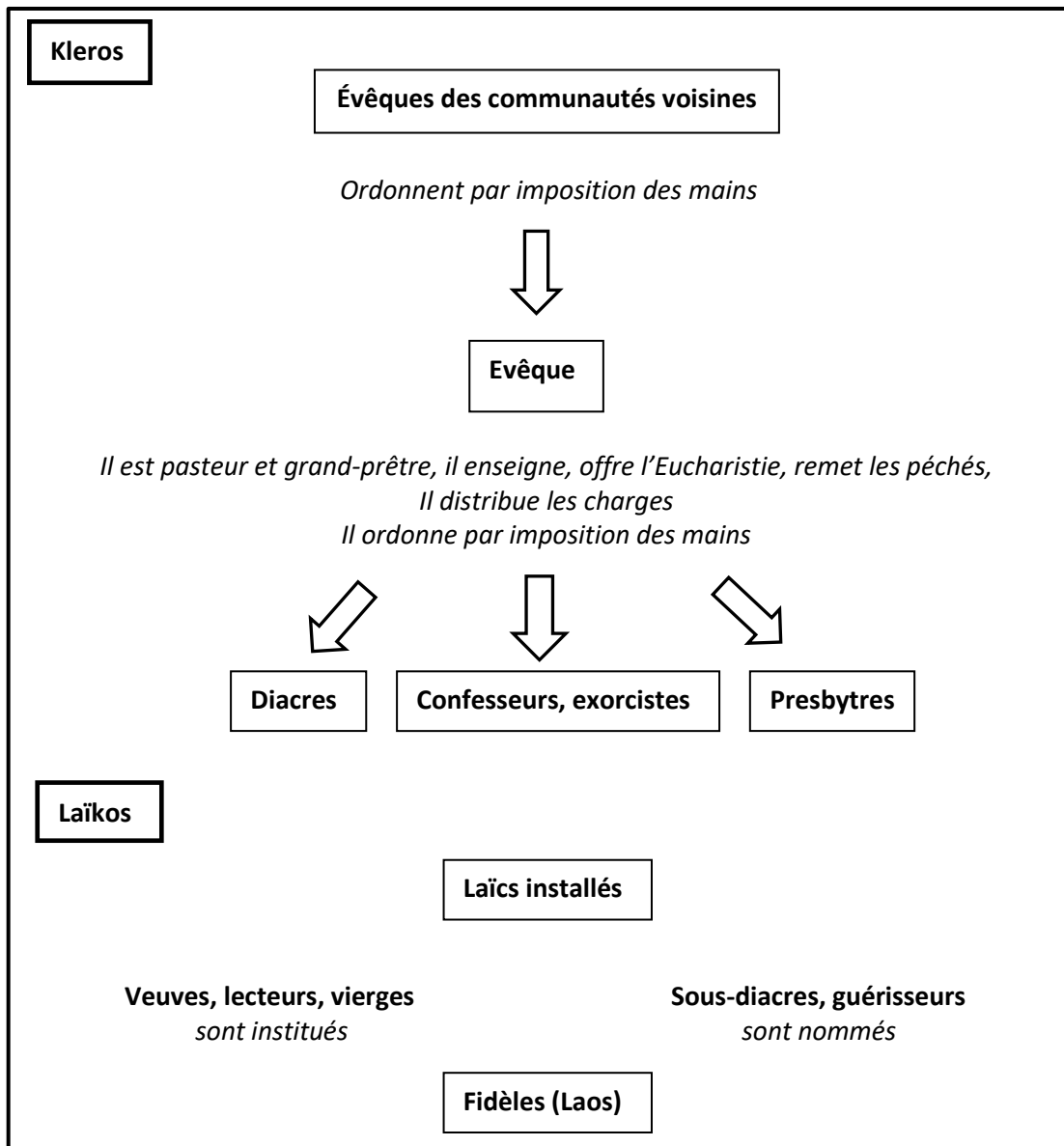
L'on va donc progressivement assister à une quadruple évolution fondée sur l'émergence d'une hiérarchie : la distinction clercs/laïcs, construction d'un cursus cléricale, la confusion entre ascèse et fonction cléricale, l'exclusion des femmes.

---

<sup>32</sup> *Naissance d'une hiérarchie* (p. 54-55), Alexandre Faivre, éd. Beauchesne, Paris, 1977

### 5.3.2. L'émergence de la distinction entre clercs et laïcs

Organisation présentée par la Tradition Apostolique (Rome, 218)



Le mot *laïkos* est utilisé à la fin du 1<sup>er</sup> siècle (Clément de Rome, 3<sup>e</sup> successeur de Pierre). Mais l'opposition *laïkos* – *klêros* n'apparaît qu'à la fin du 2<sup>ème</sup> siècle. Ce sont les vierges, veuves, célibataires, ceux qui vivent dans la virginité, ascètes, ermites<sup>33</sup>, guérisseurs, confesseurs, exorcistes, orphelins, personnes mariées. Le mot *kleros* signe le mouvement de regroupement autour de l'épiscopat monarchique de ceux

<sup>33</sup> On voit apparaître les figures de l'ascète, de l'ermitte, du moine. L'état de virginité et de célibat, va s'introduire comme état de vie lié aux fonctions cléricales et achever la sacralisation des personnes.

[Tapez ici]

qui sont ordonnés en vue du service liturgique, en référence aux prêtres de l'Ancien Testament. Ce sont les lecteurs, sous-diacres, diaconesses<sup>34</sup>, diacres, presbytres, évêques.

Le diacre assiste l'évêque ou le presbytre, catéchise, baptise, assure le service des pauvres et malades. Le presbytre préside l'assemblée locale et l'eucharistie, remet les péchés, assure la prédication.

Autrement dit l'institution Église se réduit à un espace du sacré dans lequel elle va se déployer tout au long des siècles, reléguant les baptisés non ordonnés dans le monde inférieur du profane et les dépossédant de toute dimension prophétique. Le clivage clercs/laïcs s'opère donc d'abord entre ceux qui sont ordonnés aux fonctions cultuelles et ceux installés (mais non ordonnés) dans les autres services de la communauté et, par extension, aux fidèles non ordonnés.

Ce mouvement de sacralisation touche les fonctions cultuelles, les personnes chargées du culte (les clercs), les lieux et objets liturgiques. C'est sur cet axe que se développe l'institution Église.

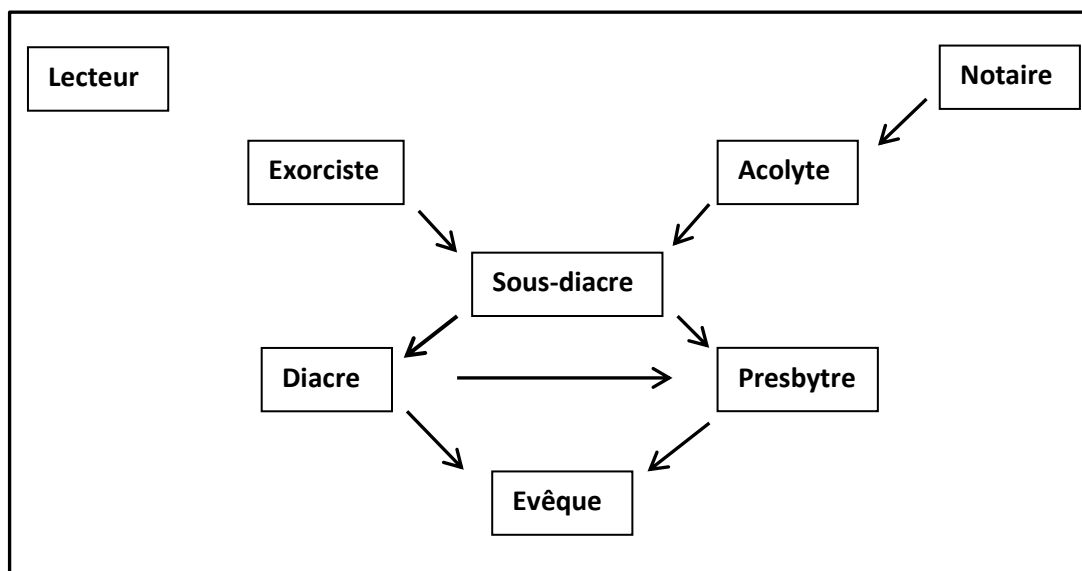
### 5.3.3. La construction d'un cursus clérical

- ✓ **Mouvement de sacerdotalisation** (Cf. St Justin, St Irénée, II<sup>e</sup> siècle)

Progressivement on fixe le canon des écritures, on fixe l'idée de succession apostolique (St Irénée), on compare les évêques et presbytres aux prêtres de l'AT : « la Cène est de moins en moins comprise comme le repas communautaire du peuple sacerdotal tout entier et de plus en plus comme une sorte de nouveau sacrifice offert pour la communauté par ses chefs » (p. 60).

- ✓ **Élaboration d'un cursus clérical** par gradation dans des fonctions hiérarchisées (Cf. Constitutions apostoliques, Syrie, 380, Canons d'Hippolyte, Égypte, 33)

#### Achèvement du modèle avec le Pape Gélase (fin du V<sup>e</sup> siècle)



**N.B.** Des prêtres ou évêques ne sont pas passés par les ordres mineurs :

St Jérôme : (347) devenu directement prêtre

<sup>34</sup> Diaconesses : ordre dérivé du diaconat masculin pour accomplir les tâches (par défaut) que la décence ou le contexte socio-culturel imposait de réserver aux femmes (baptême des femmes, porte de l'entrée des femmes dans les églises...). Un temps ordonnées, elles disparaîtront de la cléricature

[Tapez ici]

St Augustin, St Basile, st Grégoire de Nazianze : devenus directement prêtres puis évêques  
St Ambroise : devenu directement évêque en 374

#### **5.3.4. La confusion entre ascèse et cléricature**

La question de l'état de vie des membres du clergé est introduite progressivement : l'idéal monacal du célibat et de la virginité va s'imposer comme exigence pour le clergé (la tonsure va être introduite dans le cursus clérical) :

Le principe pour le choix des évêques, presbytres et diacres devient le non remariage en cas de décès de leur épouse ou le célibat l'ordination<sup>35</sup>.

Le principe pour les autres ministres est le non remariage mais permission est donnée de se marier aux célibataires « pour éviter qu'ils ne tombent dans le péché ».

#### **5.3.5. L'exclusion des femmes des fonctions cléricales**

« *L'ordination est pour les hommes* » (Canons d'Hippolyte).

Le clergé est un monde strictement masculin. Les femmes sont donc exclues de la direction de l'Église et des fonctions majeures. Les services sociaux, le soin aux malades, la prière leur sont réservées. La virginité une voie majeure vers la sainteté (St Paul y avait déjà exhorté, cf. Traité de la virginité de St Jean Chrysostome).

Ceci reflète la sociologie du monde méditerranéen et la distribution des rôles entre le masculin et le féminin (hiérarchie naturelle selon Aristote : hommes, femmes, animaux), déjà en germe chez St Paul. Le soupçon sur la sexualité des femmes (elle est proche de l'animalité et doit être réservée à la reproduction) pèse lourd comme l'image de la « souillure » de la chair. Une impureté originelle la rend indigne d'occuper des fonctions sacrées (cf. entre autres la prière d'ordination des diaconesses<sup>36</sup>).

### **5.4. Conclusion**

Les problématiques actuelles sont déjà posées au III<sup>e</sup> siècle : le monopole monarchique des évêques et des clercs au détriment du peuple de Dieu et de sa capacité prophétique, la dichotomie clercs/laïcs, hommes/femmes. C'est toute une anthropologie qui est à repenser : la notion de peuple prophétique, de démocratie et d'autorité, d'égalité entre homme et femme, la conception de la sexualité, les compétences et rôles en fonction des états de vie, etc.

---

<sup>35</sup> Idem, p.83

<sup>36</sup> Idem, p.84

## Annexe 6

### Réflexions sur des sacerdoce supposés inégaux<sup>37</sup>

*« Il n'en sera pas de même au milieu de vous. Mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il soit votre esclave.*

Mt 20, 26-27

Dans ce petit texte qui est plus une sorte de méditation, à partir surtout des deux premiers chapitres de *Lumen gentium (LG)*, qu'un travail de théologie, je voudrais proposer une vision de sacerdoce dans ses deux dimensions : sacerdoce commun et sacerdoce ministériel. Souvent on cherche à les opposer ou à tout le moins à les considérer comme inégaux, le second étant alors considéré, bien sûr, au-dessus du premier. Ma proposition est de partir de ce qui unit ces deux sacerdoce qui tous deux s'exercent à l'intérieur d'une Église constituée comme corps du Christ et peuple de Dieu. De cette unité découlent des conséquences par exemple au niveau de la finalité de ce peuple, de sa communion dans la célébration ou de sa mission.

Pour autant, la diversité n'est pas exclue. Si l'Église a une dimension divine, elle a aussi une dimension humaine. C'est donc une institution, présentée autour de ministères. Après avoir rappelé ce qu'est fondamentalement un ministère, nous verrons comment les deux sacerdoce s'articulent entre eux, dans des fonctions différenciées, notamment dans la célébration, sans que cela ne signifie inégalité.

#### **6.1. Unité**

##### **6.1.1. L'unité d'un Corps et d'un peuple**

Ce qui caractérise en premier lieu l'Église c'est son unité, qu'elle soit exprimée par son identification au corps du Christ ou qu'on la considère comme peuple de Dieu. Cette unité première est indissociable de la diversité des membres qui la composent, de la même manière que tout corps est à la fois un et complexe, divisé et unique.

Corps unique du Christ, nous le sommes tous à titre de membres, chacun pour sa propre part (Rm 12, 5 ou 1 Co 12, 27) en raison de notre baptême dans un seul Esprit (1 Co 12, 13). Dans ce corps, chacun est appelé à répondre à l'appel qui le concerne, à jouer sa propre partition, tout en partageant la gloire et la souffrance des autres membres, sans autre « hiérarchie » que celle de la charité selon la comparaison établie par Paul en 1 Co 12, 12-31, immédiatement suivie de l'hymne à la charité en 1 Co 13.

Nous sommes également corps du Christ parce que l'Église est elle-même dans son ensemble corps du Christ qui en est la tête selon les termes de Paul en Eph 1, 22 : « Dieu a tout mis sous ses pieds (du Christ) et il l'a donné, au sommet de tout, comme tête à l'Église » et « il est, lui (le Fils), la tête du corps qui est l'Église » (Col 1, 18)

---

<sup>37</sup> Gérard Degrand

[Tapez ici]

Formant un seul corps en Christ, l'Église est également constituée par lui, à la suite d'Israël en un nouveau peuple de Dieu, « une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple que Dieu s'est acquis, ceux qui autrefois n'étaient pas un peuple étant maintenant le Peuple de Dieu » (1 P 2, 9-10, cité dans LG 9). De nouveau ce peuple, l'Église, est caractérisé lui aussi par son unité : « Ainsi l'Église universelle (tout entière) apparaît comme un « peuple qui tire son unité de l'unité du Père et du Fils et de l'Esprit Saint ».

### **6.1.2. Quelques effets de cette unité**

Le Christ est venu nous annoncer le projet de salut de Dieu, l'établissement du Royaume de Dieu qui sera accompli lorsque toute l'humanité proclamera « À celui qui siège sur le trône et à l'Agneau, louange, honneur, gloire et domination dans les siècles des siècles » (Ap 5, 13-14) cité dans LG 51. En attendant l'accomplissement de cette promesse, nous pouvons l'anticiper dès maintenant en particulier par la louange que nous pouvons élever vers Dieu, que ce soit chacun de nous dans une relation personnelle à Dieu, ou que ce soit avec toute la communauté ecclésiale. C'est là l'exercice du sacerdoce royal évoqué dans la lettre de Pierre, qui se manifeste par l'offrande de toute notre vie et de toutes nos activités comme « autant d'hosties spirituelles », en n'oubliant jamais que cette fonction sacerdotale trouve son origine dans l'unique sacerdoce du Christ Jésus, l'unique médiateur entre les hommes et Dieu (1 Tm 2, 5), grâce à qui toute louange monte vers le Père.

L'un des lieux d'exercice de cette fonction sacerdotale est l'Eucharistie. LG 3 nous rappelle que par le sacrement du pain eucharistique est représentée et réalisée l'unité des fidèles qui, dans le Christ, forment un seul corps. Par cette participation au pain eucharistique, « nous sommes élevés à la communion avec lui et entre nous ». D'où l'insistance du Catéchisme de l'Église Catholique à rappeler que c'est toute la communauté, la communauté des baptisés, le corps du Christ uni à son chef, qui célèbre, exerçant un sacerdoce commun qui est celui du Christ, unique prêtre, participé par tous ses membres.

Enfin, l'Église est un peuple consacré, c'est-à-dire mis à part par l'Esprit dans le baptême, un peuple élu en vue d'une mission commune : faire connaître à tous les peuples le nom de Dieu, et même au-delà de l'humanité permettre à toute la création d'être à son tour libérée de l'esclavage (Rm 8, 19-21). Cette mission d'annoncer le Royaume du Christ et de Dieu, c'est à l'Église tout entière qu'elle a été confiée. C'est l'ensemble des fidèles qui doivent travailler « afin que le monde... dans la justice, la charité et la paix atteigne plus efficacement sa fin. Dans l'accomplissement universel de ce devoir (*officium*), les laïcs ont la première place. »

D'autres aspects de cette unité fondamentale de l'Église pourraient être relevés, mais il nous faut passer maintenant à son corollaire, la diversité puisqu'elle est affirmée par Paul au même titre que son unité.

## **6.2. Diversité**

### **6.2.1. Ministres et ministères**

La diversité est d'abord celle des dons de l'Esprit que les baptisés mettent au service de la mission. Mais c'est aussi celle des fonctions mises au service du fonctionnement de l'Église, institution humaine, organisée hiérarchiquement pour former un tout social au service de l'Esprit du Christ. Dans cette

[Tapez ici]

organisation sont constitués des ministères divers, qui ont tous en commun d'être d'abord et essentiellement des services. Ministre ou ministère sont la traduction des termes grecs *diakonos* ou *diakonia*. Oublions donc notre représentation habituelle qui nous fait voir dans le ministre un personnage haut placé dans une hiérarchie du pouvoir, pour voir en lui ce qu'il est fondamentalement dans l'Église, un serviteur, à l'image du Christ lavant les pieds de ses disciples.

### 6.2.2. Deux sacerdoce

Nous avons déjà évoqué le sacerdoce royal. C'est celui de tous les baptisés consacrés par l'Esprit. C'est dans ce sens qu'il est aussi appelé sacerdoce commun. Ici encore, ne voyons pas dans ce terme « commun » une marque péjorative. Ce terme commun est le même que celui qui désigne la communion que forment l'ensemble des baptisés, portant ensemble la même charge (*cum-munus*), participant à une même mission, les uns avec les autres. C'est pourquoi ce sacerdoce royal, commun, est aussi appelé sacerdoce saint et baptismal.

Parmi ceux qui sont ainsi revêtus de ce sacerdoce saint, certains sont appelés à une autre forme de sacerdoce, le sacerdoce ministériel, dit encore hiérarchique, pour être mis au service de l'ensemble de la communauté. L'une de leur fonction est de « faire, dans le rôle du Christ, le sacrifice eucharistique et l'offrir à Dieu au nom du peuple tout entier ». Les termes de cette phrase sont importants. (LG 10)

Le ministre fait le sacrifice eucharistique « dans le rôle du Christ ». On trouve parfois dans ce même sens l'expression *in persona Christi capitis*. Le prêtre, bien sûr, n'est pas le Christ mais agit dans le rôle du Christ ressuscité, un Christ non absent mais qui se rend présent à travers une action réellement concrète. Le Christ, agit donc réellement, faisant en toute réalité ce que le prêtre fait corporellement et librement par exemple dans la consécration du pain et du vin. Le Christ est l'unique médiateur entre l'homme et Dieu, et donc notre prière vers le Père ne peut passer que par lui. Le peuple a besoin de l'action d'un membre du peuple qui a été durablement mandaté et est reconnu, pour lui permettre de « visualiser » de manière physique chaque sacrement et tout particulièrement l'Eucharistie. Ainsi, chaque fois que le peuple, avec le prêtre, prie et agit vers le Père, il le fait « par » Jésus-Christ, et dans l'Esprit qui nous guide dans cette démarche.

« Au nom du peuple tout entier ». La prière eucharistique est prononcée par le prêtre à l'autel, plus ou moins loin de l'assemblée, et de façon plus ou moins distincte. Il pourrait arriver que l'assemblée fasse de ce moment un temps « sacré » mais peut-être pas dans le bon sens du terme. L'ensemble de la prière eucharistique, et encore moins les formules de la consécration du pain et du vin ne sont des paroles qui auraient un caractère « magique », et seraient à ce titre réservées à une seule personne qui aurait acquis le droit de les prononcer. Ces paroles sont celles qui viennent du cœur de tous ceux et de chacun de ceux qui sont rassemblés et qui les entendent prononcées, dans une prière unique et unanime, aidés corporellement par celui qui représente le Christ, lui-même corporellement s'adressant à son Père et notre Père. Nos propres voix ne se perdent en rien en se laissant ainsi porter par la voix sacramentelle du Christ, tête de l'Église comme de chaque communauté d'Église.



[Tapez ici]

### **6.2.3. Complémentaires et ordonnés l'un à l'autre, mais pas inégaux**

On voit donc bien que ces deux formes de sacerdoce, le royal ou commun, et le ministériel ou hiérarchique, ne sont pas identiques. LG 10 parle d'une différence non seulement de degré mais essentielle. Essentiel, cela veut dire que dans l'exercice de son sacerdoce ministériel, le ministre a acquis une dimension particulière en raison du sacrement de l'ordination. C'est donc vrai chaque fois qu'il agit au titre de cette forme de sacerdoce.

Cette différence essentielle ne veut pas dire inégalité, ainsi qu'il ressort de l'unité du peuple de Dieu. LG 32 nous rappelle que « Commune est la dignité des membres... Il n'y a donc, dans le Christ et dans l'Église, aucune inégalité... Tous, sont appelés à la sainteté et ont reçu une foi qui les rend égaux dans la justice du Christ... Même si certains, par la volonté du Christ, sont institués docteurs, dispensateurs des mystères et pasteurs pour le bien des autres, cependant, quant à la dignité et à l'activité commune à tous les fidèles dans l'édification du Corps du Christ, il règne entre tous une véritable égalité. »

Enfin, revenant à ce que nous avons déjà dit du ministère comme service, LG nous précise la place respective des deux sacerdoce en insistant à diverses reprises sur la position de service de ceux qui exercent un ministère : « Les ministres qui disposent du pouvoir sacré sont au service de leurs frères... La charge confiée par le Seigneur aux pasteurs de son peuple est un véritable service ». On retrouve cette même insistance dans le Catéchisme de l'Église catholique : « Le ministère ordonné ou sacerdoce ministériel est au service du sacerdoce baptismal »

Donc lorsque le terme de « hiérarchie » est utilisé, ne cherchons pas à y voir systématiquement, comme dans les institutions civiles, une relation de domination de l'un sur l'autre mais des états dont les positions respectives peuvent différer selon la manière de les envisager : « le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique ne peuvent être que complémentaires ou « ordonnés l'un à l'autre », avec cette particularisation que « du point de vue de la finalité de la vie chrétienne et de son accomplissement, c'est au sacerdoce commun que revient la primauté, même si du point de vue de l'organicité visible de l'Église et de l'efficacité sacramentelle, c'est au sacerdoce ministériel que revient la priorité. »

### **6.3. Conclusion**

Bien des points ne sont pas abordés dans ce texte bref. En particulier, j'ai évité le plus possible d'employer le mot « sacré », auquel pourtant il est difficile d'échapper. Il serait donc nécessaire pour aller plus loin de compléter ces réflexions par une étude sur le « sacré », en particulier lorsqu'on utilise ce mot pour qualifier le ministère ou le pouvoir et parfois même le ministre lui-même.

## **Annexe 7**

### **Le célibat des prêtres, vérité traditionnelle ? <sup>38</sup>**

*« Les Douze étaient avec Jésus, et aussi des femmes qui avaient été guéries d'esprits mauvais et de maladies : Marie, dite de Magdala, dont étaient sortis sept démons, Jeanne, femme de Chouza, intendant d'Hérode, Suzanne et beaucoup d'autres qui les aidaient de leurs biens ». ( Lc 8, 1-3)*

#### **7.1. Introduction**

La crise sacerdotale de ces 40 dernières années, et encore actuelle, a amené divers courants d'opinion de la société, particulièrement en occident, internes ou externes à l'Église, à recommander divers remèdes, dont un, en particulier, serait d'autoriser le mariage des prêtres, voir le sacerdoce des femmes.

Un bref état des lieux en France comme l'a établi Patrice de Plunkett<sup>39</sup> dans son blog : entre 1965 et 2006 l'effondrement des vocations est sans précédent, même en référence de la période 1790-1801. Depuis 1975 nous assistons à un palier :

- ✓ Entrées au séminaire : 902 en 1966, 202 en 1975, 204 en 1995
- ✓ Nombre de séminaristes : 4536 en 1966, 1297 en 1975, 1155 en 1995, 595 en 2017
- ✓ Ordinations : 566 en 1966, 170 en 1975, 121 en 1995, 130 en 2021

Le nombre de séminaristes aujourd'hui reste constant autour de 760, et environ 150 entrent chaque année. Les ordinations restent à environ 120 par an. La répartition en diocèse est très inégale.

Un des arguments des « pro-mariages » des prêtres est d'affirmer qu'aux temps apostoliques les ministres étaient tous mariés, et que le célibat des prêtres n'a été institué dans l'Église qu'au 12<sup>e</sup> siècle (Conciles de Clermont 1095, de Latran 1139), et cela essentiellement pour cause de dilapidation des biens de l'Église.

S'il est vrai que cette dernière affirmation n'est pas totalement fausse, il est important pour les chrétiens de connaître vraiment la Tradition qui nous a été communiquée par les Apôtres, et quels enseignements l'Église peut en tirer dans les orientations qu'elle peut être amenée à prendre.

Quelle est donc la Tradition venue des Apôtres quant au célibat sacerdotal ?

#### **7.2. Un peu d'histoire<sup>40</sup>**

L'Église primitive fut organisée sur le modèle de la synagogue qui était dirigée par une assemblée d'anciens. Dans ses épîtres, Paul dénomme ces anciens des presbytres. Dans un second temps, la hiérarchie de chaque Église locale comprendra un évêque, responsable des chrétiens de sa communauté, et élu par

---

<sup>38</sup> Jacques Trébuchet

<sup>39</sup> Patrice de Plunkett, journaliste, auteur de nombreux ouvrages dont « Benoit XVI ou le Plan de Dieu »

<sup>40</sup> *Histoire du Christianisme* vol. 1 « Des Origines à 250 » 2<sup>e</sup>me partie, Ch. III L'organisation héritée des Apôtres et *Histoire du Christianisme* vol. 2 « Naissance d'une chrétienté » 1<sup>ère</sup> Partie, Ch. II La Mission : L'organisation de l'Église au 3<sup>e</sup>me siècle et 4<sup>e</sup>me Partie, Ch. I L'organisation d'une société cléricale. JM Mayeur, Ch. et L. Petri, A. Vauchez, M. Venard

[Tapez ici]

eux, assisté de prêtres et de diacres. Les évêques ne pouvaient être consacrés avant le décès de leurs prédécesseurs.

### **7.2.1. L'organisation des premières communautés au 1er siècle (40 à 100)**

Des communautés de Jérusalem et de Palestine, nous n'avons pas beaucoup d'information sur les ministères en vigueur au 1er siècle. Jacques signale dans sa lettre les didascales qu'il souhaite ne pas voir se multiplier ! Par contre nous avons beaucoup plus d'informations sur les communautés d'Antioche et sur celles, pauliniennes, d'Asie Mineure, Macédoine et Grèce.

Pour Antioche, les informations les plus nombreuses viennent des Actes des Apôtres. C'est à Antioche que les fidèles reçurent pour la première fois le nom de chrétiens. On mentionne les prophètes, qui étaient des prédicateurs itinérants annonçant la Bonne Nouvelle, ensuite les didascales ou docteurs qui en expliquaient la portée morale et doctrinale à l'aide de l'Écriture (Ac 11, 27-28). Les prophètes et les didascales assuraient collégialement la direction de l'Église locale.

Dans les Actes (20, 17-38), nous voyons que l'Église d'Éphèse est confiée à la direction d'anciens ou presbytres, que la suite du texte appelle évêques. La création de ces fonctions est motivée par le danger qui pouvait venir d'éléments perturbateurs. Certes l'Église reste « fondée sur les apôtres et les prophètes » (Ep 5, 25), mais parmi « les dons que {Le Christ} lui a faits, il y a des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des didascales » (Ep 4, 11).

Au fur et à mesure que se fait attendre la parousie, le problème de Paul n'est plus de répandre l'Évangile mais de garder ce qui a été acquis, contre les judaïsants et les gnostiques. Timothée (alentour d'Éphèse) et Tite (Crète) reçoivent des consignes pour structurer les communautés de façon à les protéger.

Timothée a reçu l'imposition des mains (1 Tm 4, 14 et 2 Tm 1, 6), et on peut penser que Tite aussi. Ils sont chargés d'instituer des presbytres par ce rite. Les riches informations des épîtres pastorales nous montrent qu'un disciple d'apôtre est investi du même pouvoir que l'apôtre lui-même :

- ✓ L'investiture se fait en 3 temps : acte de candidature, choix de la communauté, investiture par le disciple d'apôtre ;
- ✓ Les qualités du bon évêque sont : - être bon père de famille – avoir bien gouverné sa maison et sa famille – l'éducation des enfants ;
- ✓ À propos des presbytres-évêques (on admet la synonymie de presbytres et évêques), 1 Tm 3, 8-13 mentionne les « diacres », dont sont exigées les mêmes qualités. Comme l'évêque, les diacres « doivent n'avoir été mariés qu'une fois, savoir bien diriger leurs enfants et leur propre maison » ;
- ✓ Diacres ou diaconesses, comme le laisse supposer un développement sur les « femmes pareillement dignes, point médisantes, sobres, fidèles en tout ». (1 Tm 3, 11)

C'est la lettre de Clément de Rome (1 Cl), adressée à l'Église de Corinthe au nom de celle de Rome, que l'on peut dater de 96, qui nous apporte les dernières informations sur l'Église de la capitale à la fin du 1er siècle. Le ministère de la Parole revient aux presbytres « institués ». Les apôtres instituèrent « comme évêques et diacres de futurs croyants » (42, 4) et posèrent la règle « qu'après leur mort, d'autres hommes éprouvés succéderaient à leur ministère » (44, 2). La deuxième fonction des presbytres est de « présenter les offrandes ». Clément est le premier à établir expressément la séquence Dieu-Christ-apôtres-évêques (44, 1-2 ; 46, 1-2).

[Tapez ici]

La *Didaché* nous renseigne sur les communautés syriennes de l'Ouest, peu après les années 100. On y trouve les prophètes et les didascales, ministères chargés de la Parole, et les ministères de la direction de la communauté : il faut « élire les évêques et diacres ». Ils doivent être « doux, désintéressés, véridiques, et éprouvés. Car ils remplissent le ministère des prophètes et des didascales ». A la différence de ces derniers, ils restent à demeure dans leur communauté.

Le mono-épiscopat, sans être l'organisation prédominante, apparaît durant le deuxième siècle, avec Ignace d'Antioche, Polycarpe de Smyrne, et Pothin de Lyon, vers 170-180. Mais c'est dans la période suivante que l'épiscopat monarchique prendra ses dimensions et son équilibre classique.

### **7.2.2. L'organisation de l'Église au 3<sup>e</sup> siècle**

Les cadres de la communauté forment une hiérarchie à trois niveaux : épiscopat, presbytérat et diaconat. Au cours du siècle en apparaîtront d'autres, mineurs, et qui n'auront le statut d'ordre que le siècle suivant.

À Carthage, par exemple, entre Tertullien et Cyprien, ils sont maintenant au nombre de 7 : majeurs : évêque, presbytre et diacre, et mineurs : sous-diacre, acolyte, exorciste et lecteur. De toute façon, aux titulaires des fonctions supérieures est interdit le remariage, conformément aux préceptes apostoliques (1 Tm 3, 2 ; Tt 1, 6).

À Rome, Hippolyte (La Tradition Apostolique) donne un schéma précis : dans l'ordre : évêque, prêtres, diacres, confesseurs, veuves, lecteurs, vierges, sous-diacres, dons de guérisons. Évêques et diacres sont « ordonnés », diacres « institués au service de l'évêque » (les trois reçoivent l'imposition des mains). Seul l'évêque impose les mains, et les autres niveaux sont plus à considérer comme des charismes personnels.

En Syrie, la Didascalie des Apôtres illustre la séparation des clercs et des laïcs, et montre une hiérarchie sous la dépendance de son évêque. Celui-ci est un homme d'âge mûr et d'expérience, de bonne conduite et de saine doctrine, instruit, disert, vertueux, marié une seule fois, ...On distingue ensuite les presbytres (seulement conseillers de l'évêque), les diacres (factotum de l'évêque). Viennent ensuite les fonctions inférieures : sous-diacres, lecteurs, chantres, veuves.

### **7.3. Premières conclusions**

- ✓ Sur cette période qui va des apôtres jusqu'au 3<sup>e</sup> siècle, nous pouvons constater que bien qu'il n'existe pas de textes parlant directement d'une « continence » sacerdotale concernant au moins les ministères majeurs, la demande néanmoins formulée et suivie au cours des années, est que le « candidat », ou mieux « l' élu » ne puisse pas se remarier, et qu'il soit le mari que d'une seule femme. Cela est déjà une tradition apostolique.
- ✓ On peut aussi constater que la « vie consacrée » est un point fondamental, et ceci très tôt dès les premières communautés. Il existe déjà des évêques ou prêtres célibataires, mais aussi les « veuves, et vierges » par exemple constituent une population qui, d'elle-même ou soutenue par la communauté ou le reste de la hiérarchie, vivent une « continence » officielle.
- ✓ Comme nous allons le retrouver dans la suite de notre étude, nous pouvons retrouver tout type de situations ou même d'abus dans les diverses communautés, c'est la raison pour laquelle l'Église, ou les Églises, vont éprouver le besoin de légiférer de plus en plus, non seulement sur les schismes, mais aussi sur l'organisation et la discipline dans les communautés.

#### **7.4. Le développement des conciles dans le 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> siècles**

En cette période, les évêques prennent l'habitude de convoquer des réunions quand se posent des questions qui débordent leur « territoire », ou pour confronter leurs idées, et coordonner les décisions. Une dizaine de conciles ont lieu dans la première partie du 3<sup>e</sup> siècle.

Le plus ancien celui de Carthage vers 220 où il fut traité de questions d'adultères. D'autres conciles (Iconium) traitèrent du (re)baptême des hérétiques. D'autres de l'ordination irrégulière d'Origène. Il faut noter un autre concile de Carthage, vers 250 qui interdit « aux clercs et aux ministres de Dieu » d'accepter des fonctions de « tuteurs ou curateurs » d'affaires temporelles, fixant le principe que « quiconque était promu dans l'ordre cléricale ne devait pas être détourné de son ministère par les embarras et engagements du siècle, mais, vivant des offrandes des frères, devait se consacrer jour et nuit aux occupations célestes et spirituelles. »

C'est pendant cette période que prend forme l'idée de primauté de Rome sur l'Église catholique. Il faut aussi rappeler que nous entrons avec le 4<sup>e</sup> siècle dans une période où le christianisme devient religion d'état : vers 300, l'Arménie est le premier état qui l'adopte, puis vient le « tournant constantinien » (313), l'Empire romain passant de la persécution de Dioclétien à l'acceptation du christianisme. Il faut donc maintenir la cohésion, d'où les conciles (Nicée 325) et la rédaction de grandes œuvres qui modèlent la vie de l'Église : sacrements, pratiques liturgiques, règles du monachisme.

#### **7.5. Le développement du monachisme**

En effet, le monachisme est un des faits marquants de l'époque patristique. Originaire d'Égypte, ce mouvement met à l'honneur virginité et chasteté dès le début du christianisme marqué par l'exemple et l'enseignement de Jésus et de Paul. Dès le 2<sup>e</sup> siècle les témoignages sont nombreux d'hommes et de femmes qui choisissent de tout quitter pour le Royaume de Dieu. La virginité est considérée comme la restauration de l'état avant la chute. Pour certains groupes extrêmes, les chrétiens ne devraient ni se marier ni procréer. Antoine, Pacôme, Basile de Césarée, puis plus tard Benoît de Nursie (5<sup>e</sup> siècle).

#### **7.6. L'engagement dans l'*ordo ecclesiasticus***

Une fois engagé dans l'*ordo*, les clercs sont soumis à des obligations, variables selon le rang, mais dont le non-respect peut conduire à l'exclusion de l'ordre, voir même à l'excommunication. C'est essentiellement à la morale sexuelle et à la morale économique que s'attache la législation conciliaire. Celle-ci traite minutieusement des problèmes de célibat et de continence dans le mariage. Si un homme marié peut, à quelques restrictions près que l'on a vues, accéder aux ordres, en revanche un célibataire, une fois clerc, est soumis aux règles qui peuvent différer selon son ordre. Évêques, prêtres ou diacres ne sont pas autorisés à se marier. L'interdiction qui ne touche pas pour l'instant les clercs mineurs, leur empêche toutefois un remariage, et plus tard sera revue dans un sens encore plus strict.

À ce stade, nous devons nous poser la question de savoir si cette législation sur la continence a une racine traditionnelle venue des apôtres.

[Tapez ici]

C'est l'objet de la thèse de Christian Cochini, sj Les origines apostoliques du célibat sacerdotal. Cette thèse dont le Cardinal Daniélou avait dit qu'elle « rendrait un grand service à l'Église » a été appréciée par Henri de Lubac de la manière suivante : « cet ouvrage est de première importance. Il suppose des recherches considérables, longues et méthodiques. Dans la production de notre siècle en la matière, je ne pense pas que rien ne puisse lui être comparé, même de loin. »

C. Cochini explique que son attention avait été attirée par un décret canonique parmi les douze du Concile de Carthage de 390, décret relatif à la continence des clercs. Ce décret sera repris ultérieurement en d'autres périodes pour confirmer cette position de l'Église.

Epigone, évêque de Bulle la Royale, dit :

*« Dans un concile antérieur, on discuta de la règle de continence et de chasteté. Qu'on instruisse donc maintenant avec plus de force les trois degrés qui, en vertu de leur consécration, sont tenus par la même obligation de chasteté, je veux dire l'évêque, le prêtre et le diacre, et qu'on leur enseigne à garder la pureté. »*

L'évêque Geneclius dit :

*« Comme on l'a dit précédemment, il convient que les saints évêques et les prêtres de Dieu, ainsi que les lévites, c'est-à-dire ceux qui sont au service des sacrements divins, observent une continence parfaite, afin de pouvoir obtenir en toute simplicité ce qu'ils demandent à Dieu ; ce qu'enseignèrent les apôtres, et ce que l'antiquité elle-même a observé, faisons en sorte, de le garder. »*

A l'unanimité, les évêques déclarèrent : Il nous plait à tous que l'évêque, le prêtre et le diacre, gardiens de la pureté, s'abstiennent (du commerce conjugal) avec leur épouse, afin qu'ils gardent une chasteté parfaite ceux qui sont au service de l'autel. »

Sans vouloir simplifier à outrance cette thèse, qui fait une analyse très approfondie sur sept siècles, nous pouvons en rappeler les principales conclusions :

- ✓ Clairsemés au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> siècles, les documents sur le célibat et la continence des clercs se font de plus en plus nombreux au fur et à mesure que l'Église constantinienne, vivant désormais au grand jour, entreprend de structurer son organisation ;
- ✓ La rareté des documents « officiels » ne signifie pas que la chose était inconnue du droit de l'Église, mais que comme beaucoup de points déjà existants, comme par exemple l'élection des candidats au ministère, la communauté ne voyait pas l'obligation d'en faire part d'une manière précise. Au contraire, comme on peut le constater, les synodes, conciles, lettres, etc. n'apparaissaient que pour « contrer » une évolution anormale, un abus, ou une situation irrégulière ;
- ✓ Très éloignés de juger le mariage incompatible avec l'état sacerdotal, les religieux voulaient au contraire mettre en évidence la grandeur des noces humaines en acceptant des ministres parmi les gens mariés ;
- ✓ La consigne de *l'unius exoris virum* de St Paul était faite dans le but de lier continence et service de l'autel pour éliminer les candidats peu entraînés à la chasteté, et non dans le but ultérieur d'accepter par la suite le commerce conjugal ;
- ✓ On ne trouve dans l'histoire des premiers siècles aucune idée d'évolution, selon laquelle la discipline de la continence se serait petit à petit imposée sous la pression des courants favorables à la virginité. S'il en était ainsi, on aurait abouti à une véritable loi du célibat au sens strict, comme

[Tapez ici]

- nous la connaissons aujourd'hui, et non à une politique ouvrant le recrutement à des hommes engagés dans le mariage ;
- ✓ Indépendantes, sans bien entendu les exclure, des motivations propres à la vie monastique, les obligations des clercs se justifient à l'époque par la fonction originale du sacerdoce ministériel. L'Ancien comme le Nouveau Testaments, et le passage de l'un à l'autre, alimentent une réflexion qui découvre dans la nécessité de la prière perpétuelle la nécessité d'une continence ininterrompue ;
  - ✓ Retenons aussi de cette période l'aveu d'infractions multiples. Ce n'est pas sans raison que les conciles interviennent et promulguent de sévères sanctions ;
  - ✓ L'Église de Jérusalem, avec Jacques « frère du Seigneur », ainsi que les communautés « créées » par les apôtres venus du milieu hébraïque, ont influencé l'organisation même de ces communautés. Ils continuaient à fréquenter assidument le Temple (Ac 2, 46). Le vocabulaire utilisé par les écrits du Nouveau Testament montre que la terminologie des degrés principaux de la hiérarchie chrétienne est directement empruntée à la tradition juive. Si le modèle lévitique influa sur l'organisation de la hiérarchie ecclésiale, ce ne fut pas à la suite d'une tardive régression, mais en vertu d'une logique de continuité ;
  - ✓ Il faut aussi noter l'importance centrale de la fonction de médiation dans l'image patristique du sacerdoce chrétien. C'est sur le modèle de Moïse et des grands prophètes d'Israël que le prêtre se situe dans l'organisme ecclésial. De sa prière en présence du Très-Haut, dépendent directement les intérêts spirituels de la communauté. Sous cet angle est envisagé la responsabilité et des ministres et défini le statut particulier de la continence (Hb 5, 1-4).

## 7.7. Conclusion

Contrairement à ce que l'on entend couramment, c'est-à-dire des demi-vérités, on peut considérer le célibat-contenance sacerdotal comme une vérité de l'histoire, et dans le droit fil de la Tradition Apostolique. Oui, beaucoup de « prêtres ou évêques » étaient mariés, mais sous certaines conditions. En s'appuyant sur les textes originaux et authentiques, on peut beaucoup mieux comprendre maintenant comment en réalité était organisée la vie des premières communautés ou des premières églises. Et comment se vivait l'épiscopat ou le presbytérat, et ce que signifiait réellement « un prêtre marié » : c'est-à-dire un état préparatoire à un célibat et une continence « parfaite » à l'exemple du Christ : « c'est ainsi que le Christ non plus ne s'est pas attribué à lui-même la gloire d'être grand prêtre ; il l'a reçue de celui qui lui a dit : Tu es mon Fils, moi, aujourd'hui, je t'ai engendré, conformément à cette autre parole : Tu es prêtre pour l'éternité à la manière de Melkisédeq. » (Hb 5, 5-6)

On ne peut terminer cette étude sans rappeler les derniers grands textes de l'Église sur le Sacerdoce des prêtres, et qui ont tous repris d'une manière ou d'une autre l'histoire et la Tradition dans ce domaine :

l'encyclique *Sacerdotalis Caelibatus*, Paul VI, 1967

le décret *Presbyterum ordinis*, Vatican II, 1965

le directoire pour le Ministère et la Vie des Prêtres, 1994

## Références bibliographiques

*Histoire du christianisme*, Volumes 1 à 3, J.M. Mayeur, Ch. et L. Pietri, A. Vauchez, M. Venard, Desclée  
*Les Origines Apostoliques du Célibat des Prêtres*, Ch. Cochini sj, Ad Solem

[Tapez ici]

*2000 de Chrétienté*, Guide historique, G. Chaliand et S. Mousset, Ed. Odile Jacob  
*Pour l'amour d'une femme, privé d'Église*, Léon Laclau, Ed. Michel Lafon  
*De miel et de Fiel*, Alain Chapellier, Albin Michel, Parole vives  
*38 ans, célibataire et curé de campagne*, Pietro de Paoli, Ed. France Loisirs  
*Entretien sur la Foi*, J. Ratzinger et V. Messori  
*Le sel de la Terre*, J. Ratzinger et P. Seewald  
*Catéchisme de l'Église Catholique*, Jean-Paul II  
*Encyclique Sacerdotalis Caelibatus*, Paul VI, 1967  
*Décret Presbyterum ordinis*, Vatican II, 1965  
*Directoire pour le Ministère et la Vie des Prêtres*, 1994



## Annexe 8

### Réflexions sur Hiérarchie et pouvoir <sup>41</sup>

*« Ne faites rien par rivalité, rien par gloriole, mais, avec humilité, considérez les autres comme supérieurs à vous. » Ph 2, 3*

Lorsque l'on s'interroge sur la relation prêtre/laïc, on rencontre inévitablement les notions de hiérarchie et de pouvoir comme celles de sacré et de sainteté. Ces deux notions sont porteuses de graves malentendus sur leur signification dont on pourrait se libérer en retrouvant leur sens et même leur importance pour la rectitude et la vitalité chrétiennes. De fait le mot hiérarchie porte en lui le mot « *hieros* = sacré/saint ». La différence tient à la seconde composante du terme : « *archè* = pouvoir ou origine (à côté d'origine) ». Hiérarchie conduit donc à considérer le sacré et la sainteté dans l'exercice des pouvoirs, c'est-à-dire la gestion des pouvoirs dans le peuple saint. Nous sommes renvoyés par-là à l'ecclésiologie plus que vers la pastorale, aux conditions de possibilité de l'Église plus que vers la parole de Dieu dans la Bible et ses effets humano-divins.

#### 8.1. Le contentieux

Deux citations nous invitent à une réflexion plus technique, l'une est de Maire-Jo Thiel<sup>42</sup>, l'autre de Marie-Jeanne Bérère ; elles précisent le malentendu rappelé ci-dessus. Dans la première, nous lisons ceci :

*« La structure hiérarchique a certainement des avantages, mais, en posant une distinction trop forte entre clercs et laïcs, en ayant une compréhension du sacerdoce ministériel parfois faussée, ou encore en accordant une place excessive au secret, on a forgé ce que le pape François nomme « une culture de l'abus », non au sens où ces dysfonctionnements provoqueraient les abus, mais dans la mesure où ils les favorisent. C'est sur ce plan-là qu'une remise à plat, sur le plan théologique, doit être accomplie »*

Le second texte, de Marie-Jeanne Bérère<sup>43</sup>, s'appuie sur une sérieuse documentation anthropologique, conciliaire et canonique :

*« Mon propos n'est pas dirigé contre les prêtres ; ils sont irremplaçables, bien sûr, et au contraire je voudrais qu'ils aient en Église leur véritable place. Mais je m'élève contre ce déni de l'Évangile que représente leur sacralisation, qui est une sorte de mainmise sur leur identité, sinon une manipulation de leur conscience d'être, dont ils sont les objets, parfois les victimes et dont beaucoup peuvent souffrir. Les circonstances historiques qui ont amené des évolutions de la pensée chrétienne dans la signification des ministères – qui devraient être simplement des services dans l'Église – ne sont pas sous notre contrôle : il se peut que les contextes des époques qui les ont produites les aient*

---

<sup>41</sup> Dominique Bertrand sj

<sup>42</sup> Le Monde, 25 juin 2019

<sup>43</sup> Intervention de Marie-Jeanne Bérère, théologienne et professeure aux Facultés Catholiques de Lyon, à « Croyants en liberté » en 1999

[Tapez ici]

*nécessités ou justifiées. Et ce n'est pas le propos de la réflexion d'aujourd'hui. Mais, maintenant, nous ne devons pas nous laisser conduire sans prendre conscience de ce qui s'est passé et dont les conséquences ne nous paraissent pas acceptables pour notre Église d'aujourd'hui. Nous voulons vivre selon l'Esprit en recueillant le message des Évangiles, et pas selon les imaginations d'un mystique inconnu du 5<sup>ème</sup> siècle ou selon le droit de la Rome antique promu en volonté de Dieu. »*

Ces réflexions nous placent dans le vif des difficultés actuelles dans la gouvernance de ce peuple qu'est l'Église du Seigneur. Va-t-on être amené à rayer « hiérarchie » de notre discours sur l'Église pour la bien comprendre ? Et même chercher des mots pour la remplacer, ce que tente Marie-Jeanne à la page 12 de son texte (« transcendance », « spirituel », « évangélique ») ? Le plus brièvement possible, nous revenons sur l'histoire du mot, puis sur l'historique de la gestion des pouvoirs à partir du fondateur lui-même, Jésus, puis sur ce que proposent Vatican II et ses développements sur le thème.

## **8.2. La hiérarchie : historique des significations**

Le terme de hiérarchie n'apparaît qu'au VI<sup>e</sup> siècle, en grec, et sous la responsabilité personnelle de celui qu'on appelle le Pseudo-Denys, un théologien dont la tâche a consisté à expliquer les données de la foi (connaissance du Dieu Trinitaire, Salut universel en Jésus, angélogologie, anthropologie sacramentelle) à l'aide d'éléments de la pensée des derniers néo-platoniciens. Ce mot hiérarchie, est, par la suite, devenu commun aux théologiens de Maxime le Confesseur (580-662) à Thomas d'Aquin, lequel a commenté ses œuvres majeures (Noms divins, Hiérarchies célestes, Hiérarchies ecclésiastiques).

Le mot est si opérationnel dans sa description des réalités de la foi, qu'il est devenu courant dans le langage ordinaire où il désigne l'échelonnement des pouvoirs selon une pente descendante des valeurs. L'exemple le plus cité est la hiérarchie militaire ; au Moyen-Âge la théologie est la reine des sciences qui coiffe toutes les autres selon un ordre établi. Cette signification a fini par envahir le domaine de la théologie lui-même ; elle est devenue la définition commune de référence, comme le montrent les textes cités précédemment.

Si l'acception moderne du terme hiérarchie est reçue comme partant d'en haut pour descendre les divers degrés vers le bas selon une déperdition de valeur, la conception du Pseudo-Denys consiste en un mouvement inverse, platonicien : une activité qui part du bas pour s'élever vers la lumière divine selon les capacités de chacun. C'est donc son caractère sacré qui est souligné. Voici la définition qu'il en donne :

*« La hiérarchie selon moi, est un ordre sacré, une science, une activité s'assimilant, autant que possible, à la déiformité et, selon les illuminations dont Dieu lui a fait don, s'élevant selon la mesure de ses forces vers l'imitation de Dieu, – et, si la beauté qui convient étant simple, bonne, principe de toute imitation, est entièrement pure de toute dissemblance, elle fait participer chacun selon sa valeur, à la lumière qui est en Elle, et Elle le parfait dans une très divine imitation en façonnant harmonieusement les initiés à l'immuable ressemblance de sa propre forme. Le but de la hiérarchie est donc, dans la mesure de ce qui est possible à chacun, une assimilation et union à Dieu, car c'est Dieu même qu'elle prend comme maître de toute science et de toute activité humaine. »*

Prise comme telle la « hiérarchie » est débarrassée des réductions sécularisées dont nous la chargeons aujourd'hui. La question est maintenant de savoir si, paraissant tardivement, ayant souffert dans

[Tapez ici]

son devenir jusqu'à nous, la hiérarchie dyonisienne est non seulement attractive mais encore fondée sur l'histoire de la gouvernance de l'Église. Après le *hiéros*, voici l'*archè*.

### **8.3. La gestion des pouvoirs dans l'Église**

Nous soutenons donc que la « hiérarchie » n'est pas une idée absorbée par la théologie plutôt vers la fin des temps patristiques, mais qu'elle est fondée sur la gestion, non point d'une loi à observer par tous, mais sur le don de pouvoirs donnés aux hommes qui constituent l'Église selon une diversité qui permet à chacun d'être lui-même. C'est ainsi que Paul la décrit dans les Éphésiens :

*« Cependant, chacun de nous a reçu sa part de grâce divine, selon que le Christ a mesuré ses dons. C'est pourquoi l'on dit : 'Montant dans les hauteurs, il a emmené des captifs, il a donné des dons aux hommes'. Il est monté, qu'est-ce à dire sinon qu'il est descendu dans les régions inférieures de la Terre. Et celui qui est descendu, c'est le même qui est aussi monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses. C'est lui encore qui a donné aux uns d'être apôtres, à d'autres d'être prophètes, on encore évangélistes ou bien pasteurs et docteurs, organisant ainsi les saints pour l'œuvre du ministère, en vue de la construction du Corps du Christ, au terme de laquelle nous devons devenir, tous ensemble, à ne faire plus qu'un dans la foi et la connaissance du Fils de Dieu et à constituer cet homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ. »*

Voyons donc comment s'est réalisée cette gouvernance porteuse d'illumination universelle au temps de la communauté prépascale, puis au temps de la fondation pascale, et dans les temps des Pères jusqu'au Pseudo-Denys.

#### **8.3.1. Première étape**

Déjà annoncée par le déroulement de la première alliance, Dieu fonde en Jésus la communauté évangélique par des pouvoirs conférés. Les appels fondateurs de Jésus sont des dons de pouvoirs (baptiser, guérir, remettre les péchés, annoncer la Bonne Nouvelle), et non de devoirs moraux. Ainsi les apôtres n'ont pas besoin d'être rompus aux exigences de leur appel ; ils reçoivent le pouvoir de le devenir. Ainsi le « commandement nouveau », avant d'être une obligation, est le pouvoir partagé du Christ d'aimer, de l'ordre de la communication et non de la réglementation. Ce renversement permet une grande souplesse dans la constitution de l'humanité que Jésus rassemble avant son « heure ». Celle-ci entoure en cercles concentriques, les foules libres en leur capacité d'être là quêtant les guérisons, puis les disciples, libres en leur capacité de suivre Jésus, puis se différenciant de ceux-ci, les douze, les soixante-douze, puis dans les douze mêmes les trois (Jean, Jacques et Pierre). Chacun reçoit du Christ le pouvoir dont il est capable au moment où il lui est conféré. Qui pourrait y lire quelque obligation que ce soit ? Jésus donne, non pour agir à notre place, mais en réveillant par la foi une puissance adaptée qui nous en développe la capacité.

#### **8.3.2. Deuxième étape**

La fondation inaugurale de l'Église dans la Passion, la crucifixion et la résurrection du Christ ne fait que fonder à jamais la même primauté du « don fait aux hommes » : le pouvoir de faire Église, de passer de l'impuissance à la puissance, à l'autorité, à la proclamation en paroles et en actes du salut propagée jusqu'aux limites du monde. En leur sobriété, les actions du Ressuscité dans les jardins et sur les chemins,

[Tapez ici]

dans le Cénacle barricadé, en la Galilée de la montagne et du lac, dans les événements de la Pentecôte et de l'Ascension, manifestent chaque fois la mission à réaliser à partir du pouvoir de s'y donner. On ne fait pas assez attention, chaque fois, à la capacité pour les acteurs des actes apostoliques d'être à la hauteur de la mission. Le pouvoir de leur foi les porte. Il en va donc du rapport du pouvoir donné à la mission confiée comme de celui de la grâce dans le libre arbitre : le premier se situe dans la gouvernance ecclésiale, le second dans la décision des personnes. De ce fait, le pouvoir est moins facilement reconnu, caché qu'il est par les obligations de la mission.

### **8.3.3. Troisième étape**

Mais il n'en est pas moins capital comme on le lit dans les trois chapitres 12-14 de la Première aux Corinthiens qui est le grand traité paulinien concernant l'ecclésiologie. Particulièrement, au chapitre 12, définissant ce qu'est l'Église, Paul met en lumière trois types de pouvoirs qu'il nomme « charismes » ; le premier vaut pour tous : « Nul ne peut dire "Jésus est Seigneur" que sous l'action de l'Esprit saint » ; le second est indéfiniment personnalisé dans la diversité des dons spirituels à chacun ; le troisième reprend cette même liste selon l'histoire de la fondation du corps dans l'unité : « Vous êtes le corps du Christ et membres chacun pour sa part. Il en est que Dieu a établis dans l'Église premièrement comme apôtres, deuxièmement comme prophètes... ». Les deux chapitres suivants définissent la fécondité d'une telle présentation : chapitre 13, la charité pour tous ; chapitre 14, la résolution d'un conflit entre deux pouvoirs, celui des « parlants en langue » et celui des « prophètes ».

### **8.3.4. Quatrième étape**

Nous voyons ici apparaître, sans le mot, l'esquisse d'une hiérarchie corrélative à la continuité historique de l'Église elle-même. Y triomphe pour les siècles la diversité des pouvoirs que gère l'Esprit Saint dans le corps du Christ. Au gré des crises traversées, toujours dans la durée, les Pères consolident et en consolidant enrichissent la réalité de l'Église.

Arrêtons-nous au premier moment capital pour la gouvernance de celle-ci. Le leader est ici Ignace d'Antioche qui, le premier, définit ce qu'est chaque Église dans son enracinement local et dans la communion de toutes les Églises enracinées localement dans la communion de la grande Église. Vers 110, on a donc ceci :

*« Suivez tous l'évêque, comme Jésus Christ suit son Père, et le presbyterium comme les Apôtres ; quant aux diacres, respectez-les comme la loi de Dieu (...) Là où paraît l'évêque, que là soit la communauté, de même que là où est le Christ Jésus, là est l'Église catholique ».*

Tout ce qui va bâtir ce dont nous vivons encore naîtra de la sorte jusque dans les années 600. Le mot hiérarchie n'est pas prononcé. Mais il est déjà à l'œuvre avec les pouvoirs distribués dont, petit à petit, il deviendra la juste expression.

[Tapez ici]

#### **8.4. Que faire aujourd'hui de la hiérarchie et des pouvoirs dans une perspective critique ?**

Que tirer de ce détour par la synthèse du sacré et des pouvoirs dans le contentieux discerné aujourd'hui de la relation laïc-prêtre, et du cléricalisme ? Nous proposons une relecture des orientations de Vatican II concernant la hiérarchie.

Ayant détecté la dérive du sens du terme dans sa signification, en degré des différences sociales (et autres, de type « hiérarchie militaire »), nous proposons de lui découvrir sa signification théologique : sa valorisation universelle de différences bien réelles dans la transmission de la Bonne nouvelle de l'Évangile. Bien plus humaniste qu'« à chacun selon sa valeur » du capitalisme, bien plus réaliste qu'« à chacun selon ses besoins » du socialisme, la hiérarchie chrétienne proclame « à chacun selon les pouvoirs qui lui sont donnés par Dieu naturellement et selon Jésus ». Cette formulation de la foi ouvre au respect et à la charité.

C'est bien ainsi que Vatican II, qui, on le sait, a été le premier concile à enseigner sur l'Église et dans le même temps à traiter la relation prêtre-laïc, n'hésite pas à se servir du terme hiérarchie dans les grandes « constitutions ». L'index analytique des mots en livre neuf occurrences, dont tout le chapitre 3 de *Lumen gentium* qui s'intitule « La constitution hiérarchique de l'Église et spécialement l'épiscopat. » Voici le début de ce chapitre :

*« Le Christ Seigneur, pour paître le Peuple de Dieu et l'accroître sans cesse, a institué dans son Église des ministères variés qui tendent au bien de tout le Corps. Les ministres en effet, dotés d'un pouvoir sacré [noter le mot] – sont au service de leurs frères, pour que tous ceux qui sont du Peuple de Dieu jouissent de la vraie dignité chrétienne et parviennent au salut, aspirant tous ensemble, librement et d'une façon ordonnée, à la même fin ».*

Comment mieux exprimer pour aujourd'hui l'orientation fondamentale de la vraie hiérarchie ? Tout vient de Dieu par degrés jusqu'à tous et chacun dans le peuple ; tout remonte à Dieu par degrés par tous et chacun vers Dieu ; tout communique par l'appui de tous et de chacun à tous et chacun par les pouvoirs de l'amour donnés à tous et à chacun. Certes, notre Église n'est pas encore au terme de son travail séculaire. Des crises sont à prévoir encore. A coup sûr, nous en vivons une majeure en ces années, mais la plupart des crises dans le passé ont été majeures ! Le pouvoir est donné par tous et chacun d'en faire aujourd'hui profiter le service de l'humanité pour son salut total.

Insistons sur le contenu de ce pouvoir hiérarchique tel que Vatican II le promeut, et donne lieu à de multiples polémiques, qui, finalement, vont dans le même sens. Ce pouvoir est « ministériel » et il est lesté pour chacun de la triple capacité de prophète, de prêtre et de roi à l'œuvre à travers toutes nos responsabilités humaines. « Ministériel » ne désigne donc pas un pouvoir mais un service, autrement dit la qualité de toute autorité quelle qu'elle soit. Ici retentit en plénitude l'énergie ministérielle de Jésus : « Une discussion s'éleva entre eux : lequel d'entre eux pouvait bien être le plus grand ? Mais Jésus sachant ce qui se discutait dans leur cœur, attira un petit enfant et le plaça devant lui, et leur dit : « Quiconque accueille ce petit enfant à cause de mon nom, c'est moi qu'il accueille. Et quiconque m'accueille accueille Celui qui m'a envoyé ; car celui qui parmi vous tous est le plus petit, c'est lui qui est le plus grand » (Lc 9, 46-48). Parole et geste du prophète, du prêtre et du roi qui fonde à jamais le service d'Église en Église pour tous et chacun !

## Annexe 9

### **Le cléricalisme, entrave à la diffusion du message évangélique ? <sup>44</sup>**

*« Le cléricalisme oublie que la visibilité et la sacramentalité de l'Église appartiennent à tout le peuple de Dieu (cf. LG 9-14), et non à une seule poignée d'élus et de personnes éclairées. »*

Pape François, Lettre au cardinal Ouellet, 19 mars 2016

Nous développons ici, quelques conséquences concrètes, dans le quotidien de notre Église, de la sacralisation de l'institution et de ses représentants. Notre analyse est dédiée au maillage diocésain et paroissial actuel, et ne couvre donc pas les mouvements et les dynamiques s'exprimant partiellement ou totalement dans un cadre extra-paroissial : mouvements d'action catholique, parcours d'initiation et de formation comme le parcours alpha ou les itinéraires ignaciens, mouvements caritatifs comme le Secours Catholique...

En premier lieu, on s'intéressera aux modalités d'exercice de la responsabilité pastorale et aux rapports humains qui en découlent : rapport entre les clercs, et rapports entre clercs et laïcs. Nous montrerons combien le fonctionnement clérical de l'Église appauvrit le vivier duquel devraient émerger les responsables pastoraux de nos communautés, assèche les relations entre les membres de l'institution et désresponsabilise la grande masse des laïcs.

Puis, dans un deuxième temps, on tentera d'identifier quelques conséquences du cléricalisme dans le rapport à la foi des fidèles. On s'intéressera en particulier au déficit de pensée chez les catholiques, à la faiblesse du dialogue avec le monde, et au risque de développement d'une foi superficielle, trop fondée sur la pratique des sacrements et insuffisamment ancrée dans une relation personnelle à Dieu.

Les biais que nous allons développer ici, ne doivent toutefois pas occulter les forces d'une Église, dont les ministres, en grande majorité, vivent un engagement authentique, au service des communautés auxquelles ils sont envoyés, et dans la fidélité de toute une vie. La fidélité ne serait-elle d'ailleurs pas aujourd'hui la plus grande vertu des acteurs de notre Église, et leur plus grande force, dans un monde où les engagements durables tendent à devenir l'exception ?

#### **9.1. Modalités d'exercice de la responsabilité pastorale**

En introduction, pour sensibiliser le lecteur à sa propre vision du ministère pastoral, nous proposerons deux lectures de cette responsabilité, selon que l'on mette en avant le prisme sacerdotal ou le prisme apostolique. Comme cela est rappelé dans *Lumen Gentium*, l'Église associe à la notion de 'responsabilité pastorale' de l'évêque et du prêtre, la triple charge d'enseignement, de sanctification et de gouvernement des communautés. Il est intéressant de lire ces 3 missions, selon un prisme sacerdotal, puis selon un prisme apostolique.

---

<sup>44</sup> Nicolas Vincent

[Tapez ici]

- ✓ Enseignement : dans une acceptation sacerdotale cette fonction recouvre les homélies de la messe dominicale ainsi que l'enseignement du catéchisme de l'Église catholique, en termes de foi et de mœurs.  
Dans une acceptation apostolique le terme enseignement devrait plutôt être remplacé par le terme 'annonce'. L'annonce élargit la logique de l'enseignement en lui adjoignant celle du vécu, de l'expérimentation. Si le Christ ressuscité est vivant, alors il agit aujourd'hui avec la force de l'Esprit au sein de l'Église et ces fruits devraient pouvoir être discernés dans l'aujourd'hui des communautés et de la vie de ses membres.
- ✓ Sanctification : dans sa consonance sacerdotale, ce terme sera principalement associé, dans l'Église catholique, à l'administration des sacrements et principalement au sacrement eucharistique, qui rythme la vie des communautés. C'est la participation sincère et authentique à la célébration eucharistique, présidée par le prêtre, qui assure au fidèle sa nourriture et sa sanctification.  
Dans sa consonance apostolique, le terme sanctification s'élargit à la progression de la communauté et de ses membres vers la sainteté. Cette consonance ne remet pas en cause le bien-fondé des sacrements, mais elle aide à les purifier de leur versant 'magique' ou 'automatique', en insistant sur l'importance de la progression humaine et spirituelle de chaque fidèle et de toute la communauté. Cette dernière doit se donner, comme ligne d'horizon, le vécu de la communion fraternelle en son sein et au-delà, au sens de l'Évangile. Et le ministre, doit en être le catalyseur.
- ✓ Gouvernement : dans son acceptation sacerdotale, la notion de gouvernement peut facilement se réduire à celle d'ordonnancement, de gestion. Le prêtre doit assurer le bon fonctionnement de sa paroisse autour de la logique sacramentelle : chorale, équipes liturgiques, catéchisme, préparation au baptême, au mariage...Le regroupement actuel des paroisses, tend à renforcer ce versant dans la fonction de gouvernement des prêtres.

Dans la dynamique apostolique la notion de gouvernement s'élargit à la conduite de la communauté autour d'un projet, par exemple celui de la mission, tout en restant le garant de l'unité de la communauté.

Cette courte analyse montre comment la vision que les fidèles ont du ministère du prêtre et la manière dont le prêtre souhaite déployer son ministère influent profondément la vie des communautés et des paroisses. La mise en avant du volet 'sacerdotal', dominante aujourd'hui chez beaucoup de catholiques, formate des communautés très dépendantes du prêtre, plutôt repliées sur elles-mêmes, centrées autour du rituel hebdomadaire de l'eucharistie dominicale et des différents services connexes : nettoyage et fleurissement de l'église, équipe liturgiques, chantres, organistes et chorale, préparation au baptême, à la première communion, catéchisme. Ce fonctionnement favorise le risque d'adhésion à une vision individuelle et figée du salut, le fidèle assurant 'son paradis' par la pratique des sacrements et par une bonne conduite morale.

La mise en avant du volet apostolique favorise une vision communautaire et dynamique du salut, ce dernier se déployant dans le quotidien d'une communauté en marche derrière son pasteur, et mobilisée autour d'un projet d'annonce de la Bonne Nouvelle, au sein et à l'extérieur de la communauté.

[Tapez ici]

### 9.1.1. Quels responsables pastoraux pour l'édification des communautés ?

Quelles aptitudes, quelles qualités, quels charismes sont-ils nécessaires, pour exercer de manière féconde la responsabilité pastorale d'une communauté ? Pour nous éclairer, nous nous appuyons ici sur le contenu d'un article, écrit en 1997 par le pasteur protestant A. Gounelle, qui propose une typologie des différents types de pasteurs.

- ✓ Le Prédicateur se situe dans une lignée prophétique et aussi pédagogique. Il insiste sur la découverte, par chaque fidèle, de la parole de Dieu et de son action dans les cœurs. Il est lui-même imprégné des écritures qu'il étudie, lit et médite.
- ✓ Le Berger est centré sur la direction et l'animation de la communauté, pour en faire effectivement une réelle communauté chaleureuse, accueillante, cheminante. Il fait preuve de qualités de *leadership* et de chaleur humaine.
- ✓ Le Prêtre est l'homme du sacré. Il se positionne comme 'vecteur' pour faciliter la rencontre entre les fidèles et le divin. Il ouvre à la dimension du mystère et à la transcendance de Dieu. Pour ce faire, il s'appuie sur la liturgie et sur la pratique de la contemplation, de l'adoration, de la prière.
- ✓ Le Meneur peut émerger dans des périodes historiques troublées. Il se projette dans les sphères sociales, civiques ou politiques. Il s'engage contre l'injustice pour l'advenue d'une société plus juste et plus humaine (Abbé Pierre, Bernard Devert, Christian Delorme).
- ✓ Le Directeur de conscience est l'homme de la proximité de Dieu, qui réside au cœur de chaque homme. Il aide chaque fidèle à discerner, à cheminer sur le plan spirituel, de manière personnelle.

Cette typologie comporte sa part d'arbitraire mais offre l'avantage d'identifier les différentes qualités et aptitudes que nous fidèles, pouvons attendre de nos pasteurs. Idéalement toutes, ou presque. Elle nous permet aussi d'affûter notre regard sur les prêtres qui nous entourent, en identifiant leurs charismes propres et les points sur lesquels ils peuvent avoir besoin d'être secondés.

Penchons-nous à présent, sur le processus qui permet l'accession aux responsabilités pastorales dans l'Église catholique. Pour la prêtrise, donc la responsabilité de communautés paroissiales, il convient de cocher, à minima, les cases suivantes :

- ✓ Être de sexe masculin,
- ✓ Accepter de s'engager à vie dans l'institution Église,
- ✓ Accepter le célibat et la continence sexuelle,
- ✓ Disposer du niveau intellectuel pour effectuer un cursus universitaire de niveau supérieur.

Pour devenir évêque, le prêtre doit être nommé directement par le pape, après un processus de pré-sélection minutieux qui fait intervenir les évêques, le nonce apostolique et la curie romaine. Le filtre au travers duquel il faut passer pour être reconnu en capacité de responsabilité pastorale n'est-il pas trop étroit ? Permet-il l'éclosion et le déploiement des nombreux charismes dont a besoin notre Église alors qu'il élimine ainsi l'ensemble des femmes, qu'il n'autorise ni la promotion par les acquis, ni l'engagement à durée déterminée ? Ce filtre n'élimine-il pas d'emblée 80% des profils capables d'exercer de réelles responsabilités pastorales ?

Favorise-t-il de travail de l'Esprit, au sein d'une Église dont la naissance est provoquée par Sa descente sur les apôtres, lors de Pentecôte ?



[Tapez ici]

Ce filtre ne favorise-t-il pas des assemblées de pasteurs monochromes, trop homogènes. Ne favorise-t-il pas le risque pour nos prêtres, de se replier sur la dimension sacerdotale de gestion du sacré, dans une société où le catholicisme, marginalisé, cherche à retrouver des repères visibles ?

Permet-il à des personnalités fortes, à la parole libre, d'accéder à la fonction d'évêques, ou favorise-t-il ceux dont la couleur ne les distingue pas de celle du reste du troupeau ?

Permet-il l'émergence de personnalités visionnaires, en capacité de construire des réponses à la crise qui secoue l'ensemble du catholicisme romain ?

La réponse est clairement : non. La cléricisation de l'institution génère un réel appauvrissement du vivier au sein duquel l'Église fait émerger ses pasteurs.

L'exclusion des femmes des responsabilités pastorales constituant l'élément du filtre le plus injuste, le plus révoltant. Leur inclusion, constituant le premier pas, le plus nécessaire, ainsi que l'a écrit Hans Kung en 2012, en conclusion de son ouvrage « Peut-on encore sauver l'Église ? » (Éditions du Seuil, 2012) :

*« Une Église figée dans une image stéréotypée et patriarcale de la femme, dans un langage exclusivement masculin et dans des rôles sexués prédéfinis, ne peut être sauvée. Mais une Église qui serait une Église de partenariat, combinant ministères et charismes et acceptant les femmes à tous les ministères ecclésiastiques, peut survivre. »*

### **9.1.2. Modalité d'exercice des responsabilités pastorales et gestion des ressources humaines**

Au sein de l'institution, le prêtre doit l'obéissance à son évêque. Le laïc est invité à accepter intégralement le fonctionnement de l'institution, car sacrée, et de suivre les enseignements de ses pasteurs en termes de foi et de mœurs (constitution dogmatique *Lumen Gentium*).

Le fonctionnement pyramidal de l'institution associé à l'exigence d'obéissance, fait obstacle au développement d'une réelle culture de la médiation et du dialogue pour gérer les litiges entre les prêtres et leur évêque ou entre les communautés et leurs prêtres. Comme l'a exprimé un jour crûment un prêtre, ayant appris, par téléphone, par son vicaire épiscopal, qu'il n'était pas reconduit dans sa fonction de responsable d'une paroisse : « *vous avez de la chance que l'on soit dans l'Église, sinon je vous aurais envoyé aux prud'hommes !* »

Car pour qu'il y ait médiation, il faut un minimum d'équilibre entre les deux parties en présence. Si le N+1 a toujours le dernier mot, si sa position est justifiée par son rang hiérarchique, ou par son statut clérical, la médiation est inutile.

Le fonctionnement hiérarchique ne favorise pas non plus la collégialité, le partage des responsabilités et le développement de l'intelligence collective. Dans l'Église, le pouvoir, les responsabilités sont le plus souvent exercées de manière très solitaire, trop solitaire, alors que la raréfaction des prêtres diocésains (en France, moins d'un prêtre diocésain actif de moins de 75 ans pour 10 000 habitants) nécessiterait au contraire un réel exercice collégial de la responsabilité pastorale, pour que les responsables pastoraux soient les pasteurs de tous, soient accessible à tous, et non d'un petit noyau de pratiquants. L'institution ne devrait-elle pas, en outre, systématiser les démarches d'accompagnement spirituel et pastoral des prêtres en responsabilité, dont la charge pastorale devient de plus en plus lourde à porter dans une société où la dimension spirituelle tend à s'étioler ?

[Tapez ici]

La faiblesse du dialogue interne et de la médiation génère une institution qui est souvent dure et sèche pour ses propres membres. Qu'en est-il alors de l'exemplarité, d'une tradition religieuse qui se veut être 'experte en humanité', si en son sein se développent des comportements qui vont à l'encontre de l'humanité la plus élémentaire ? Lorsque, de par son fonctionnement, l'institution se dispense des comportements humanistes les plus basiques, comme l'écoute, le dialogue, la compassion pour ses propres membres en difficulté, elle devient obstacle à la diffusion de l'Évangile.

L'absence de contre-pouvoir est susceptible de favoriser certaines dérives autocratiques de prêtres ou d'évêques, initialement habités par une vocation authentique et un réel esprit de service.

Enfin, certains prêtres ou évêques peuvent se cacher derrière leur statut sacerdotal pour compenser des déficits de leadership, et des difficultés de relation au sein des communautés auprès desquelles ils sont envoyés. Lorsque le caractère sacré de la fonction prime sur l'engagement pastoral au sein de la communauté, la diffusion de la dynamique évangélique est entravée.

### **9.1.3. Des communautés passives et souvent infantilisées**

La communauté constitue la cellule de base du christianisme. On ne peut être chrétien seul ; la vie chrétienne s'est en effet toujours déployée au travers de communautés, et ce depuis l'expérience communautaire que les premiers disciples ont expérimentée autour de Jésus. Le salut voulu par Dieu, qui constitue le cœur de la foi chrétienne, est d'abord un salut collectif, adressé à toute l'humanité.

L'organisation traditionnellement en vigueur dans l'Église diocésaine repose sur un découpage géographique des territoires, en diocèses et en paroisses. A la tête de chaque diocèse est nommé un évêque, avec des auxiliaires pour certains gros diocèses ; à la tête de chaque paroisse est nommé un curé, éventuellement épaulé par un ou plusieurs vicaires.

Les nominations se font toujours par le haut ; en conséquence, les communautés n'ont aucun rôle et aucun poids, dans le processus de nomination de leur responsable. Les laïcs attendent donc passivement de 'voir' et de 'scruter' le profil du nouveau pasteur qui va être nommé. Quelle est sa tendance ? Que va-t-il proposer à la communauté ? Porte-t-il la soutane, le col romain ? Va-t-il permettre aux petites filles d'entrer dans le cœur ? Les discussions vont alors bon train parmi les fidèles pour affubler leur curé des plus belles vertus ou se plaindre de leurs limitations.

Ce fonctionnement favorise des attitudes passives de gestion de l'existant. Au niveau du diocèse on gère l'affectation des prêtres dans les paroisses, on organise le regroupement de paroisses lorsque le nombre de prêtres vient à manquer. Au niveau des paroisses on gère un certain nombre de services : célébrations eucharistiques, équipes liturgiques, catéchèse, préparation au baptême, équipe funéraires..., avec des équipes fonctionnant en silo – à chacun son petit territoire – ignorant souvent ce qui vivent les équipes voisines dans leur engagement pastoral.

Le corollaire de cette approche 'gestionnaire' est l'absence d'une dynamique de projets en capacité de mobiliser les communautés chrétiennes. Combien de paroisses, en attente d'un nouveau curé, portent en leur sein un véritable projet pour leur communauté ? Combien de prêtres et d'évêques, lors de leur entrée en fonction, prennent le temps de l'écoute et de la co-construction d'un nouveau projet avec leurs

[Tapez ici]

fidèles, pour sortir de la gestion des traditionnelles activités paroissiales et du 'on a toujours fait comme cela'. Combien de prêtres ou d'évêques, au moment de changer d'affectation prennent le temps, avec leurs communautés, de faire le bilan des six, neuf années, voire plus, passées ensemble ? Exercice salutaire de bilan, de relecture critique, permettant à chaque partie, le pasteur d'un côté, et la communauté de l'autre, de construire de nouvelles bases pour le nouveau projet à venir, en tenant compte des succès et des échecs du passé ?

Globalement, le fonctionnement de l'institution favorise la passivité des fidèles qui :

- ✓ attendent souvent trop de leur pasteur et se reposent sur lui ;
- ✓ fonctionnent sous un modèle de gestion d'un certain nombre de services, en silo ;
- ✓ sont rarement animées par un projet qu'elles ont coconstruit avec leur pasteur, et qui mobilise leurs forces autour d'une vision partagée.

Tant que nos communautés ne seront pas davantage pro-actives, mobilisées, autour de projets élaborés en leur sein, et en lien avec le projet de déploiement de la 'Bonne Nouvelle', principale raison d'être de l'Église, le catholicisme poursuivra, dans notre pays, sa marginalisation en cours.

## **9.2. Le rapport des catholiques à la foi et à la vérité**

« *Je suis le chemin, la vérité, la vie* » nous dit Jésus dans l'évangile de Jean. Dans le christianisme, la vérité ne se présente pas avec un grand V, sous la forme de concepts et de dogmes figés, mais sous la forme de l'établissement d'une relation avec le Christ, dans l'Esprit. Le christianisme propose donc un itinéraire d'entrée en relation avec un Dieu qui s'est incarné dans un homme, Jésus. La vérité dans le christianisme est attachée au vécu de cette relation, qui s'initie par un appel, notre réponse à cet appel nous faisant découvrir l'inouï de la vie, comme don toujours renouvelé du créateur.

Bien sûr, les développements théologiques conduisant à la formalisation des grands dogmes aux cours de premiers siècles de la chrétienté a favorisé l'unité du christianisme, autour d'un socle de vérités partagées par beaucoup. La sacralisation de l'institution a toutefois renforcé l'absolutisation des dogmes édictés comme des vérités, par le magistère de l'Église. Dogmes sur la nature même de Dieu, tout à la fois Père, Fils et Esprit. Dogmes pour la plupart figés dès les premiers siècles de la chrétienté, jamais ajustés, jamais élagués, mais qui vont s'alourdissant avec le temps : infaillibilité papale en termes de doctrine, dogme de l'immaculée conception, de l'assomption de la Vierge, etc.

L'ossature dogmatique construite pour consolider et unifier le christianisme n'est-elle pas en train de constituer, de par sa calcification, une entrave pour l'accès de nos contemporains au message évangélique ?

Le caractère absolu (car sacré) associé dans le catholicisme aux dogmes et aux positions du magistère en termes de foi et de morale, induit les trois comportements suivants que nous allons développer :

- ✓ Un déficit de pensée chez les catholiques ;
- ✓ Un déficit d'ouverture et de dialogue avec le monde ;

[Tapez ici]

- ✓ Le risque d'une Foi superficielle, qui risque de passer à côté de l'évangélisation des profondeurs des êtres.

### **9.2.1. Un déficit de pensée chez les catholiques et une absence de débats internes**

Pour aborder ce volet, nous proposons d'évoquer quelques exemples de sujets, qui de notre point de vue devraient faire l'objet d'un débat au sein de l'Église : de manière intentionnelle, les exemples proposés appartiennent à deux sphères bien différentes : la sphère théologique pour les deux premiers, l'accès des fidèles aux sacrements de l'Église pour les deux suivants

- ✓ **La doctrine du péché originel**

Le concept de péché, constitue une réelle richesse des monothéismes lorsqu'il est bien compris, car il arme le croyant pour débusquer le mal et pour le combattre. Par contre, la doctrine du péché originel mériterait d'être débattue au sein de l'Église, car elle jette un soupçon dans le regard posé sur l'enfant et sur l'être humain. Oui, nous naissons marqués par les conséquences de l'existence du mal, mais nous ne naissons pas 'marqués par le péché'. Le débat sur le péché originel peut paraître secondaire ; toutefois ce concept porte une ombre sur la vision de l'homme promue par le christianisme.

- ✓ **L'Infaillibilité sur les points de foi et de morale du pape et des actes des conciles œcuméniques**

N'est-il pas temps de débattre de la nécessité de ce dogme, qui au lieu de renforcer l'autorité papale, décrédibilise profondément le catholicisme aux yeux de nombre de nos contemporains ? L'Infaillibilité ne constitue-t-elle pas l'une des expressions la plus négative de la sacralisation de l'institution, en fermant la porte définitivement aux débats, à l'avancée de l'esprit humain qui n'aura jamais fini de découvrir un Dieu, qui par-delà son incarnation, continue de se révéler, et qui se tiendra toujours au-delà de nos concepts et de nos représentations ?

- ✓ **L'absolution collective**

Cette forme collective du sacrement de réconciliation, a été mise en place en 1973, à l'issue du concile Vatican 2. Elle s'est banalisée en France dans un grand nombre de paroisses, même si à l'origine, elle devait s'appliquer à des situations exceptionnelles. Puis dans la période 1980-2000, la hiérarchie de l'Église a fait marche arrière, la supprimant progressivement. Pourquoi, au sein des communautés paroissiales, pratiquement aucun débat n'a eu lieu sur les différentes manières de vivre une démarche de pardon ?

- ✓ **L'accès à l'eucharistie des divorcés remariés**

Ce sujet est profondément révélateur de la torsion générée par le cléricalisme : comment en effet accepter qu'une institution accepte que des pédocriminels, identifiés comme tels, aient pu, durant des décennies, présider le sacrement de l'eucharistie, alors que certains fidèles, remariés après l'échec d'un premier mariage, soient toujours privés de la table eucharistique, et ce, en dépit des 2 synodes sur la famille convoqués par le pape François en 2014 et 2015 ? N'assistons-nous pas là, à l'une des dérives les plus scandaleuses du cléricalisme ?

La raison de l'absence de débat au sein du catholicisme est claire : pourquoi penser alors que d'autres le font à notre place, ou l'ont déjà fait dans le passé. Pourquoi débattre alors que les décisions sont

[Tapez ici]

prises d'en haut, par les clercs, et sont édictées de manière définitive. Cet état de fait, peut rassurer certaines catégories de croyants, à l'aise dans le référentiel de l'Église. Mais comment toucher, et évangéliser la masse des incroyants, en leur proposant d'endosser un vieux manteau, alourdi par de siècles de couches successives, jamais nettoyées, jamais remises à jour ?

Pour reprendre les mots du père Michel Quesnel<sup>45</sup>, nous voulons plaider ici « *Pour une Église osant réviser sa pensée* ». Et que cette révision implique l'ensemble du peuple de Dieu, clercs et laïcs.

### **9.2.2. Un déficit d'ouverture et de dialogue avec le monde**

Le dialogue authentique sous-entend que 'j'ai à apprendre de l'autre', que j'ai à m'enrichir de lui. C'est la raison d'être de l'hospitalité, valeur pratiquée en orient et dans le monde sémite, et symbolisé par Abraham qui accueille sous sa tente. L'accueil de l'autre n'est jamais totalement désintéressé. Il est porte ouverte à l'inattendu, à l'altérité qui enrichit celui qui accueille. Si nous chrétiens, nous pensons que l'autre, le non croyant n'a rien à nous apprendre sur Dieu, alors la rencontre est faussée, le dialogue est tronqué.

Quelle représentation nous faisons-nous de Dieu : celle parfaitement conceptualisée proclamée par le Credo, ou celle du 'Tout Autre', qui réside au cœur de chaque homme, et que nous n'aurons jamais fini de découvrir, en particulier au travers de la rencontre avec nos frères chrétiens ou non ? Si, en tant que catholiques, nous considérons que nous sommes porteurs de "la" vérité, alors la porte du dialogue se ferme. Ne devons-nous pas ajuster notre théologie, la rendre plus humble, plus audible et plus ouverte pour qu'un véritable dialogue avec le monde puisse se mettre en place ?

### **9.2.3. Lorsque le sacré entrave la croissance de foi**

L'expérience du divin s'initie en l'homme, lorsque celui-ci se découvre 'petit', vulnérable', face à une réalité qui le dépasse, qui le déstabilise, qui se déploie 'au-delà' de ses perceptions.... Une telle expérience, une telle rencontre est à la fois bouleversante, puissante mais aussi très souvent brève et transitoire. Il y a un avant et un après. Puis, lorsque le temps fait son effet, la rencontre devient improbable. A-elle-vraiment eu lieu ? Pourquoi ne se renouvelle-t-elle pas à la demande ? Pourquoi reste-t-elle si fugitive ?

Le sacré constitue un moyen de favoriser la rencontre, puis tente de la pérenniser. Il cherche à favoriser le passage de l'éclair fugitif dans la nuit, à la lumière du jour, du coup de foudre d'un soir, à la vie conjugale. Il vise aussi à faciliter l'accession du plus grand nombre à l'expérience du divin.

Pratiquement toutes les religions, de l'indouisme, au bouddhisme, du judaïsme au christianisme puis à l'Islam ont développé une construction du sacré, souvent postérieurement au départ de leurs pères fondateurs. Le sacré s'appuie sur des symboles universels comme l'eau, le feu, la nourriture, certains végétaux, voire certains animaux. Il se déploie en général dans certains lieux, les temples, et selon certains temps privilégiés les rituels. Pour les catholiques le sacré s'incarne dans une institution (l'Église), dans des lieux (les églises), des personnes (les personnes consacrées), des rituels (les sacrements), dans l'art (sacré) et dans certains objets (le ciboire).

---

<sup>45</sup> *Rêver l'Église catholique*. Michel Quesnel. Desclée de Brouwer, 2012

[Tapez ici]

Tant que nous, chrétiens, considérons la dimension sacrée comme un moyen, qui reste toujours en deçà de la relation à laquelle elle tente de nous faire accéder, en deçà du divin, nous restons à une juste distance du sacré. Lorsque par contre, nous sacralisons le sacré, en lui donnant une valeur propre, une valeur intouchable, alors nous tombons dans le magique, dans le paganisme. Ainsi, lorsqu'un catholique croît qu'il a absolument besoin de participer à la messe et de communier pour rencontrer Dieu, que son enfant malade a absolument besoin du baptême pour assurer son passage dans le paradis, alors, le sacré risque d'occulter le 'Tout Autre', celui qui se situe au-delà de toute institution, de tout rituel, de tout sacrement.

La sacralisation de l'autorité du prêtre et des évêques, et de leur statut, engendre le risque de donner une place trop importante au sacré qu'ils représentent et qu'ils gèrent. Les deux biais suivants sont alors susceptibles de se développer :

- ✓ Celui d'une foi superficielle, qui passe à côté de la véritable rencontre avec le Christ ressuscité. Le risque que le 'croire à', signifiant l'adhésion aux vérités de l'Église supplante le 'croire en', lié à l'établissement d'une relation de confiance avec le Christ. Le risque que la pratique religieuse ne conduise pas à un approfondissement de la foi.
- ✓ Celui de la segmentation de l'existence chrétienne, qui se décompose en des temps sacrés 'la messe du dimanche' ou 'l'adoration du Saint Sacrement' et des temps profanes. Alors que la Bonne Nouvelle du Royaume, proclamée par Jésus, se déploie dans le quotidien de la vie.

### **9.3. Pour conclure**

Étroitesse du vivier de recrutement des responsables pastoraux, sécheresse des relations interpersonnelles au sein du clergé, infantilisation des communautés, déficit de dialogue interne, déficit de dialogue avec le monde, place trop importante donnée au sacré vis-à-vis de l'expérience agissante de l'Esprit : ce sombre constat peut sembler partial, et il l'est au regard de toutes les expériences nouvelles qui émergent dans notre Église. En outre, il convient d'être honnête ; le cléricalisme ne constitue pas la cause unique des déficits et des carences qui viennent d'être recensés.

Toutefois la distorsion de plus en plus forte entre la sacralisation de l'institution et de ses représentants et les fondamentaux de notre civilisation post-industrielle, constitue un obstacle à la diffusion de l'Évangile. Car, à l'instar des disciples partageant la vie quotidienne de Jésus, la Bonne Nouvelle doit pouvoir se déployer dans le quotidien de la vie de nos contemporains.

## Annexe 10

### Les gouvernances dans les religions monothéistes <sup>46</sup>

« Une Église sur la défensive, qui n'a plus l'humilité, qui cesse d'écouter, qui ne permet pas qu'on l'interpelle, perd la jeunesse et devient un musée. »

Pape François, Exhortation apostolique *Christus vivit* 2019

Nous sommes conscients que cette question est complexe.

Les lignes qui suivent n'ont d'autre but qu'un éclairage sommaire destiné au lecteur peu familier de cette complexité.

#### 10.1. La gouvernance dans l'Église catholique

L'Église catholique est administrée suivant les règles du droit canon. Celui-ci fut écrit progressivement au fil des siècles avec maintes retouches. Dès les Actes des apôtres et devant le développement rapide des communautés chrétiennes, il y a un besoin impérieux de fixer des règles. La *Didaché*, ou *Doctrinae des douze apôtres*, qui date probablement de la fin du I<sup>er</sup> siècle, traite ainsi du baptême, de l'Eucharistie et du clergé. C'est à l'époque de Constantin (III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles) avec la réunion de nombreux conciles que le principe du droit canon est réellement établi. Progressivement il sera l'élément d'uniformisation de l'Église autour de l'autorité du Vatican.

##### 10.1.1. Qu'est-ce que le droit canon ?

Le droit canonique est l'ensemble des lois et des règlements adoptés ou acceptés par les autorités catholiques pour le gouvernement de l'Église et de ses fidèles. Le droit canonique n'a pas de portée sur les accords conclus par l'Église, ni sur les questions de dogme à proprement parler, quoiqu'il faille relativiser<sup>47</sup>. En ce qui concerne la liturgie, le code ne donne que des orientations dans la partie liée à la charge de sanctification (les normes liturgiques se trouvent dans divers rituels).

À l'heure actuelle, le Code faisant autorité dans l'Église latine<sup>48</sup> est celui de 1983 (promulgué le 25 janvier 1983) qui tient compte des profonds changements apportés par le concile Vatican II.

Le code de 1983 atténue l'accent sur le caractère hiérarchique et ordonné de l'Église. Il veut promouvoir l'image d'une Église-peuple de Dieu (en référence explicite à la constitution *Lumen Gentium* de 1964) et d'une hiérarchie servante :

---

<sup>46</sup> Jean-Pierre Verborg

<sup>47</sup> Le pape Jean-Paul II a en effet inséré, dans le code de 1983, l'interdiction faite aux femmes d'accéder à l'ordination en engageant la foi de l'Église

<sup>48</sup> Les Églises catholiques orientales sont soumises, elles, au Code des canons des Églises orientales (1990).

[Tapez ici]

*« Les fidèles du Christ sont ceux qui, en tant qu'incorporés au Christ par le baptême, sont constitués en peuple de Dieu et qui, pour cette raison, faits participants à leur manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, sont appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l'Église pour qu'elle l'accomplisse dans le monde. » (Can. 204)*

### **10.1.2. Les hommes**

#### ✓ **Le pape**

Il est élu lors d'un conclave par les cardinaux électeurs. Ces derniers doivent avoir moins de quatre-vingts ans ; ils ont été créés cardinal par un pape précédemment en exercice.

#### ✓ **Les évêques**

Dans le catholicisme, chaque évêque est ordonné par un ou plusieurs évêques issus d'une chaîne d'ordonnateurs qui, symboliquement, remonte dans le temps jusqu'à un des apôtres du Christ. C'est ce qu'on appelle la succession apostolique. Dans le langage juridique du droit canonique catholique, l'évêque est appelé ordinaire local.

Les évêques sont nommés par le pape, à partir de listes transmises à Rome par le nonce apostolique, établies par les évêques d'une même province ou d'une même région ecclésiastique. Chaque évêque peut faire des propositions.

De nos jours, les évêques sont nommés par le Saint-Siège. Cette règle connaît des exceptions en France pour l'évêque aux armées qui est fonctionnaire et pour l'archevêque de Strasbourg et l'évêque de Metz, qui sont nommés formellement par le Président de la République française en vertu du Concordat et en Suisse pour quelques diocèses. Dans les Églises orientales catholiques, les évêques des Églises patriarcales et archiépiscopales majeures sont désignés par le synode ou par le patriarche.

#### ✓ **Les curés**

Le curé est avant tout garant de la pastorale et de l'exercice du culte. Responsable de sa paroisse il porte aussi des charges d'ordre temporel à l'égard de ses paroissiens.

" Le curé est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant, sous l'autorité de l'Évêque diocésain, dont il a été appelé à partager le ministère du Christ, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner, avec la collaboration éventuelle d'autres prêtres ou de diacres, et avec l'aide apportée par des laïcs, selon le droit" (canon 519).

### **10.1.3. Les Structures en France**

#### ✓ **La Conférence des Évêques de France** <sup>49</sup>

---

<sup>49</sup> Extraits du site de la CEF

<https://eglise.catholique.fr/conference-des-vevques-de-france/>



[Tapez ici]

La Conférence des évêques de France – ou Conférence épiscopale – est constituée de l'ensemble des cardinaux et évêques en activité exerçant leur charge pastorale en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM), ainsi que des cardinaux français en retraite résidant en France ; font également partie de la Conférence épiscopale les évêques placés à la tête des éparchies (diocèses) des Arméniens, des Ukrainiens et des Maronites en France, les vicaires apostoliques et préfets apostoliques des départements d'outre-mer et les administrateurs apostoliques et administrateurs diocésains (dans les diocèses momentanément dépourvus d'évêques) exerçant leur charge en France.

La Conférence des évêques de France compte environ cent vingt membres.

Le contexte historique, institutionnel, culturel, social et politique est en partie commun à l'ensemble des diocèses français. C'est pourquoi les évêques ont besoin de cet organisme qui, au niveau national, leur permet d'échanger entre eux sur les questions touchant la proposition de la foi dans les diocèses français. Cet organisme leur permet également de réfléchir ensemble sur des sujets sociétaux, sociaux, éthiques, etc.

La Conférence épiscopale répond donc d'abord à un objectif de collégialité au service de l'Église catholique en France et de la société française. Elle a également un rôle de représentation auprès des pouvoirs publics et des médias.

Cependant son autorité est une « autorité de service », autrement dit la Conférence épiscopale n'est pas un échelon intermédiaire entre le pape et les évêques : la compétence de chaque évêque dans son diocèse est entière.

#### ✓ **Les Provinces ecclésiastiques de France**

Il y a quinze provinces ecclésiastiques métropolitaines regroupant les diocèses d'un même territoire avec à leur tête un archevêque métropolitain (avec quelques exceptions : diocèses de Strasbourg, Metz et des Armées, prélatrice de la Mission de France)

Un archevêque n'a pas autorité sur les autres évêques de la province ; il bénéficie selon le droit canonique et souvent en vertu d'anciens privilèges attachés à son diocèse d'une dignité supérieure à celle d'un simple évêque. Mais un évêque reste le seul responsable de son diocèse puisqu'il représente la continuité apostolique en tant que descendant des apôtres. En revanche les évêques d'une même province sont appelés à la diriger de façon collégiale. Être archevêque c'est donc avoir sur les autres évêques d'une province une certaine autorité mais pas de supériorité d'ordre ; son rôle est d'organiser la coopération entre les diocèses de la province, mais chacun d'entre eux conserve la pleine autorité sur son diocèse.

#### ✓ **L'Église locale : le diocèse**

Un diocèse, c'est-à-dire une Église locale (ou encore appelée Église particulière), est dirigé par son évêque en fonction des règles du droit canonique.

L'évêque peut être assisté d'un ou plusieurs évêque(s) auxiliaires, de vicaires généraux et de vicaires épiscopaux.

Plusieurs conseils, certains obligatoires de par le droit canon, entourent l'évêque :

[Tapez ici]

➤ **Le conseil épiscopal**

Le conseil épiscopal est une structure de gouvernement de l'Église particulière. Il est composé de proches collaborateurs de l'évêque qui les nomme au conseil. Sa mission est fixée par le canon 473 § 4. Le conseil épiscopal se réunit autour de l'évêque pour donner les impulsions pastorales au diocèse, régler les problèmes, prévoir les nominations de prêtres, les embauches de laïcs, prendre les décisions qui s'imposent pour la bonne gestion financière des affaires du diocèse.

➤ **Le conseil presbytéral**

C'est

*« La réunion des prêtres représentant le presbyterium qui est comme le sénat de l'Évêque, et à qui il revient de l'aider selon le droit dans le gouvernement du diocèse, dans le but de promouvoir le plus efficacement possible le bien pastoral de la portion du peuple de Dieu confiée à l'Évêque » (Canon 495 § 1).*

Dans l'esprit de « fraternité sacramentelle » qui lie les prêtres entre eux (Décret *Presbyterorum ordinis* de Vatican II, n° 8), chaque membre du presbyterium est appelé à traduire les exigences communautaires de l'ordre presbytéral, en partageant sa vie et ses préoccupations sacerdotales avec d'autres et en réfléchissant avec eux aux besoins qu'il perçoit dans l'Église – spécialement dans l'Église locale – et dans le monde. Pour les membres du Conseil presbytéral, il s'agit de porter avec l'Archevêque les joies et les soucis de la mission, pour orienter, accompagner, évaluer ce qui se fait, et prévoir, à court, moyen ou long terme, les exigences de l'évangélisation.

Les membres du conseil sont pour certains élus par leurs pairs, pour d'autres nommés par l'évêque.

➤ **Le conseil pastoral diocésain (Can. 511 à 514)**

Le conseil pastoral diocésain assiste l'évêque dans son gouvernement <sup>50</sup>, il n'est pas obligatoire. C'est à l'évêque que revient la décision de mettre en place un Conseil pastoral diocésain <sup>51</sup>. Le conseil pastoral diocésain est organisé à partir de statuts élaborés par l'évêque dans lesquels sont établis sa composition, la manière dont sont choisis ses membres <sup>52</sup>, le mode de travail, la structure interne. Il travaille sous l'autorité de l'évêque, qui seul a la responsabilité de convoquer, de présider et de publier les actes. Il doit être convoqué au moins une fois par an <sup>53</sup>, il ne bénéficie que d'une voix consultative.

---

<sup>50</sup> Sa tâche est « d'étudier, d'évaluer et de proposer des conclusions pratiques au sujet concernant les activités pastorales du diocèse ». Donc, ce n'est pas une simple commission d'étude, mais un organe de travail, bien que consultatif et non contraignant. Concrètement son travail peut embrasser : les initiatives apostoliques, missionnaires, formation catéchétique et apostolique et la vie sacramentelle des fidèles, la sensibilisation du public, la planification pastorale. La seule limite de déclenchement est donnée par référence à la pastorale (pas l'affaire du gouvernement, ni les questions de foi et de morale).

<sup>51</sup> Sur le site du diocèse de Lyon, au 29/04/2019, il n'est pas fait mention du conseil pastoral.

<sup>52</sup> Extrait du canon 512 sur la composition du conseil pastoral : « tant clercs ou membres d'instituts de vie consacrée, que de laïcs surtout »

<sup>53</sup> Contradiction du droit canon qui stipule que le conseil pastoral n'est pas obligatoire mais qu'il doit être convoqué au moins une fois par an.

[Tapez ici]

➤ **D'autres conseils peuvent exister :**

- Conseil diocésain du diaconat,
- Conseil des laïcs en mission ecclésiale,
- Conseil de la vie consacrée,
- Conseil de la mission ouvrière...

Après l'écoute et la consultation de ses différents conseils (épiscopal, presbytéral, économique), l'évêque reste seul et unique décideur dans la gestion du diocèse<sup>54</sup>.

✓ **La paroisse**<sup>55</sup>

Une paroisse est la cellule de base d'un diocèse. La paroisse est le lieu de culte et de rassemblement pour les croyants d'un même secteur géographique.

Cette structure existe aussi bien dans l'Église latine que dans les Églises orientales. L'Église anglicane et l'Église luthérienne, ainsi que les pays passés à la Réforme calviniste ont repris cet héritage.

Depuis le concile Vatican II, le Code de droit canonique de 1983 définit la paroisse de l'Église catholique comme

*« La communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque diocésain ».*

➤ **La fonction de curé**

*« Conformément aux dispositions prises par la Conférence des évêques de France<sup>56</sup>, le curé est habituellement nommé pour six ans. Il rend compte régulièrement de sa mission au vicaire épiscopal territorial (rencontre annuelle d'évaluation) »<sup>57</sup>*

Il peut être aidé dans son ministère par des vicaires, des prêtres auxiliaires, des diacres ou des Laïcs en mission ecclésiale (LEME). Il s'entoure de diverses instances et conseils.

➤ **L'équipe d'animation paroissiale (EAP)**

*« Pour aider le curé dans le gouvernement de la paroisse (canon 519), il sera institué, dans toutes les paroisses du diocèse de Lyon, une équipe d'animation paroissiale (EAP), qui sera placée sous la responsabilité du curé. Elle conduit les projets pastoraux et en informe le conseil pastoral de paroisse ; - elle met en œuvre une pastorale de proximité, veillant à ce que l'Église soit présente au plus près de la vie des hommes et des femmes d'aujourd'hui. En cas de changement de curé, l'équipe d'animation paroissiale cesse ses fonctions. Le nouveau curé a la possibilité de maintenir l'EAP en place quelque temps, avant de procéder à son renouvellement partiel ou total, ou à sa reconduction.*

---

<sup>54</sup> L'évêque décrète les statuts des divers conseils qui l'entourent, ainsi que l'organisation des paroisses, le mode de nomination des curés... Ces textes sont, en général, disponibles sur les sites diocésains.

Pour le diocèse de Lyon : <https://lyon.catholique.fr/diocese/droit-juridique-economie-du-diocese/vade-mecum/>

<sup>55</sup> Pour faciliter l'exposé, nous nous référons à l'organisation du diocèse de Lyon sachant que chaque diocèse possède ses propres règles suivant les statuts signés par l'évêque du lieu.

Exemple pour le diocèse de Lyon : <https://lyon.catholique.fr/wp-content/uploads/2017/09/III-D-2.4-Orientations-pour-la-conduite-des-paroisses-2014.pdf>. Les phrases en italiques sont des extraits de ce document

<sup>56</sup> « Chaque évêque français pourra nommer les curés pour six ans avec possibilité de prorogation » (CEF, BO n°29, 13-06-1984).

<sup>57</sup> Sur le site du diocèse de Lyon, au 29/04/2019, il n'est pas fait mention du conseil pastoral.

*L'équipe est composée d'un nombre restreint de membres : trois à huit en plus du curé, choisis en fonction de leur sens de l'Église et de leur capacité à exercer des responsabilités, à susciter le dialogue et à collaborer avec d'autres. Les membres de droit sont : le curé, le (ou les) vicaire(s). Les autres membres sont appelés par le curé après consultation des membres de droit. La durée de leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois ».<sup>58</sup>*

➤ **Conseil pastoral paroissial** <sup>59</sup>

*« Dans le souci de favoriser la synodalité, conformément à la possibilité accordée par le droit canon, il est conseillé d'instituer dans les paroisses du diocèse de Lyon un conseil pastoral paroissial.*

*Le conseil se préoccupe de la qualité évangélique de la communauté. Il évalue ce qui se fait, recherche des améliorations, propose des solutions pratiques, dans le respect des orientations diocésaines.*

*Le conseil doit être à l'image du peuple de Dieu dans sa diversité humaine et ecclésiale : milieux sociaux, représentations géographiques, engagements divers, etc. Les membres de droit sont le curé, les autres prêtres, les diacres, les LEME, les membres de l'EAP en fonction. Les autres membres sont proposés au curé par les groupes paroissiaux (services, mouvements, clochers...). Leur mandat est de trois ans, renouvelable deux fois. En cas de changement de curé, ce conseil reste en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat.*

*Le conseil est présidé par le curé. L'EAP prépare l'ordre du jour, anime les rencontres et rédige un compte rendu pour conservation et archivage. Le conseil se réunit deux à trois fois dans l'année. Il ne possède qu'une voix consultative » <sup>60</sup>*

➤ **Autres conseils paroissiaux**

Le conseil paroissial pour les affaires économiques

*« Conformément au droit (canon 537), il sera obligatoirement institué dans les paroisses du diocèse de Lyon un conseil paroissial pour les affaires économiques. »<sup>61</sup>*

Équipe-relais (ou équipe de proximité)

*« Chacune comprend de trois à cinq personnes, dont l'une en est l'animateur. Après avis de l'EAP, le curé les appelle pour un service de trois ans, renouvelable une fois »*

<sup>62</sup>

✓ **En dehors des paroisses**

L'Église diocésaine ne se résume pas à la vie des paroisses, il faut inclure tous les services transversaux : catéchuménat, aumôneries (en milieu scolaire, hospitalier, carcéral, etc.), service d'aide aux migrants, etc. qui sont sous la responsabilité de cadres dépendants des divers

---

<sup>58</sup> Idem

<sup>59</sup> Le conseil pastoral paroissial est régi par le [Can. 536 - § 1. Si l'Évêque diocésain le juge opportun après avoir entendu le conseil presbytéral, un conseil pastoral sera constitué dans chaque paroisse, présidé par le curé et dans lequel, en union avec ceux qui participent en raison de leur office à la charge pastorale de la paroisse, les fidèles apporteront leur concours pour favoriser l'activité pastorale. § 2. Le conseil pastoral ne possède que voix consultative et il est régi par les règles que l'Évêque diocésain aura établies.](#)

<sup>60</sup> Sur le site du diocèse de Lyon, au 29/04/2019, il n'est pas fait mention du conseil pastoral.

<sup>61</sup> <https://lyon.catholique.fr/wp-content/uploads/2017/09/III-D-2.4-Orientations-pour-la-conduite-des-paroisses-2014.pdf>

<sup>62</sup> Idem

[Tapez ici]

conseils et soumis aux mêmes règles hiérarchiques. Il est aussi important de rappeler les très nombreux mouvements d'action catholique, spirituels, d'aides aux personnes, etc. qui permettent aux laïcs de vivre leur foi autrement qu'en la seule paroisse.

#### **10.1.4. La responsabilité hiérarchique**

Pour gérer sa complexité, l'Église institution dispose en premier lieu du droit canon, mais aussi des statuts et décrets signés par l'évêque local.

Voici concernant la responsabilité hiérarchique<sup>63</sup> ce qui existe pour le diocèse de Lyon :

*« L'ensemble des dispositions s'articule autour d'une idée simple décrite ci-dessous : Chacun qu'il soit clerc, bénévole, laïc en mission ecclésiale, laïc administratif, doit avoir un responsable hiérarchique direct (appelé N+1), dont le rôle est défini ci-après, ce qui induit pour les deux personnes des droits et des devoirs réciproques. Ce responsable hiérarchique est unique et assure le lien en cas de missions multiples. .../...*

*Définissons d'abord ce que n'est pas le responsable hiérarchique :*

*Il n'est pas le seul interlocuteur pour toute question d'ordre professionnel ou personnel, puisque le bon exercice de la mission nécessite des rapports avec les responsables de service, les RH, les affaires économiques, voire les vicaires généraux ou épiscopaux, en bonne intelligence et pour les progrès de la pastorale, du diocèse, et de l'épanouissement de chacun.*

*Il n'est pas le seul à s'intéresser à la vie professionnelle et personnelle, car le N + 2 (le N + 1 du N + 1), les RH, le vicaire général modérateur sont attentifs à la bonne insertion de chacun .../...*

*Ce qu'est le responsable hiérarchique peut être défini plus précisément :*

*« Il a pour rôle d'accompagner, de guider et de soutenir les personnes.*

*A la remise de la lettre de mission qui peut se faire de manière solennelle ou non par le N + 2, il est celui qui précise clairement quelle est la mission, les objectifs personnels et collectifs. Ces objectifs doivent inclure des axes de progrès pour le service ou le diocèse, et des axes de progrès individuels. La lettre de mission est généralement signée par le N + 2, exceptionnellement par le N + 1 ou le N + 3. »*

*« Il est fortement recommandé que ces attentes et ces objectifs, qui sont essentiels dans la relation du prêtre, du salarié ou du bénévole, avec son activité, soient explicitement revus lors d'un entretien annuel. L'objectif de cet entretien est d'avoir un échange vrai sur la qualité du travail, sur la perception qu'en a chacun des deux interlocuteurs, sur les orientations et les améliorations à apporter dans la mission. Cet entretien donne lieu à un compte rendu écrit d'entretien, validé par les deux parties et remis au vicaire général modérateur. Les souhaits et les besoins de formation doivent normalement y figurer »<sup>64</sup>*

## **10.2. La gouvernance dans l'Église orthodoxe**

Pour comprendre la gouvernance de l'Église orthodoxe, il faut oublier nos schémas habituels fondés sur les territoires - local, régional, national, international -, chaque niveau dépendant du niveau supérieur.

---

<sup>63</sup> <https://lyon.catholique.fr/wp-content/uploads/2017/09/III-G-3.1-Responsabilite%CC%81-hierarchique-2011.pdf>

<sup>64</sup> idem

[Tapez ici]

Il faut partir de l'existence de quatorze Églises autocéphales, chacune étant reliée historiquement et politiquement à un territoire, même si on les nomme par leur ville historique :

- ✓ Constantinople : la Turquie, les grandes îles de la mer Égée et la région du nord de la Grèce, mais aussi toute la diaspora grecque dans le monde entier ;
- ✓ Alexandrie : toute l'Afrique ;
- ✓ Jérusalem : Israël et la Jordanie + le monastère sainte Catherine au Sinaï ;
- ✓ Églises d'Antioche, de Rome, de Moscou, de Roumanie, de Bulgarie, de Grèce, de Chypre...

Chacune des quatorze Églises est dirigée par un patriarche : les rites et les ecclésiologies sont extrêmement proches, voire identiques. La vraie différence porte sur la langue liturgique (grec, slavon, arabe, roumain...). C'est le principe de l'autocéphalie.

Ces différentes Églises, au gré de l'histoire, des exodes et des migrations ont essaimé en France des communautés paroissiales, regroupées en diocèses dont les limites géographiques n'ont rien à voir avec les limites nationales dont nous avons l'habitude (Exemple : pour Constantinople, les limites diocésaines correspondent au territoire national de la France ; pour d'autres Églises le diocèse regroupe plusieurs territoires nationaux européens).

### **10.2.1. Le niveau local (l'équivalent de nos paroisses)**

Sur Lyon, existent une dizaine de paroisses dont certaines sont reliées au patriarcat de Moscou, la plupart au patriarcat de Constantinople. Elles sont constituées en associations culturelles (association loi 1905).

Les prêtres sont recteurs de leur paroisse, entourés par un conseil de 5 à 10 personnes avec un mandat à durée limitée de manière à renouveler les personnes. La présidence du conseil est tenue obligatoirement par le prêtre dans l'Église russe, mais par un laïc dans l'Église grecque ou de Constantinople...

Suivant les Églises, le prêtre est rémunéré partiellement soit par les paroissiens, soit par l'Église de référence, soit exerce sa charge gratuitement. La durée d'exercice du prêtre est toujours très longue. Il n'y a pas de rotation de type trois/six/neuf ans.

Les laïcs n'ont pas de fonction particulière dans la gouvernance de leur paroisse. Bénévolement, ils/elles assurent des tâches matérielles ou caritatives ; quelques femmes peuvent assurer la catéchèse. Les laïcs peuvent suivre des formations dans les 2 instituts de théologie à Paris.

L'idée force est que l'Église locale (petite communauté reliée à son évêque) exerce la plénitude de la foi et des sacrements.

### **10.2.2. Le niveau régional**

Il n'existe pas ou n'est pas déterminant

### **10.2.3. Le niveau national (l'équivalent de la conférence épiscopale de France)**

Il existe une « assemblée des évêques orthodoxes de France » qui se réunit tous les 2 mois, sous la présidence du Métropolitain grec (qui dépend de Constantinople). Elle n'est que consultative et n'a aucun pouvoir décisionnel.

[Tapez ici]

#### **10.2.4. Les métropolitains et évêques**

Ils sont affectés sur un territoire de taille variable (infra ou supra national), dans le cadre de l'Église de référence dirigée par le patriarche. C'est là que se joue la « gouvernance conciliaire », à savoir que les décisions sont toujours discutées de manière synodale. Les jeux de pouvoir existent comme dans toute institution, mais la gouvernance paraît très partagée entre le patriarche, le métropolitain (équivalent de l'archevêque) et l'évêque d'une même Église ainsi qu'avec les moines et moniales.

L'idée force est celle d'une gouvernance très consensuelle.

#### **10.2.5. Les rapports entre prêtres et laïcs**

Les ministres ordonnés des ordres majeurs (prêtres et diacres) sont les seuls à exercer la liturgie à l'intérieur du sanctuaire. Sous-diacres et lecteurs sont ordonnés dans les ordres mineurs et ne pénètrent pas dans le sanctuaire pendant le service liturgique.

Le prêtre définit le programme annuel du service liturgique qui est discuté ensuite par le conseil qui peut l'amender en accord avec lui. Très souvent marié, possédant très souvent une vie professionnelle, il ne se sent pas de par son statut mis à part des laïcs.

##### ✓ **Les laïcs**

Ils n'interviennent pas dans le contenu et la forme de la liturgie, très codifiée.

Ils ne peuvent pas distribuer la communion.

Le conseil gère essentiellement l'aspect matériel et financier de la paroisse.

##### ✓ **Les moines**

Par le biais des monastères ils occupent une place très importante.

La fonction de "père spirituel" est en général assurée par les moines. C'est pourquoi les fidèles et même les prêtres entretiennent des relations étroites avec les monastères.

Certains moines et moniales peuvent confesser.

Au niveau du Patriarcat le rôle des moines et moniales est important et même primordial. Aucune décision importante ne se prend à Constantinople sans l'accord tacite du Mont Athos, en particulier lorsqu'il s'agit des relations avec d'autres Églises.

Il n'y a pas d'œuvres ou d'institutions rattachées à l'Église de type mouvements d'action catholique, œuvres caritatives, enseignement privé, etc.

#### **10.2.6. La notion de sacré**

Le sanctuaire est le lieu de la transsubstantiation. Il est précédé de la porte sainte qui est toujours décorée par une scène de l'annonciation, signe de l'incarnation. Elle est ouverte ou fermée en fonction du déroulement de la liturgie.

Le prêtre est d'abord un laïc mais qui a une fonction de présidence de la liturgie. La grâce de la prêtrise est de recevoir une « énergie divine » par la présence de l'Esprit Saint.

[Tapez ici]

### **10.2.7. Conclusions**

Quatorze Églises sont présentes sur le territoire français avec des découpages territoriaux qui se superposent et qui ont chacune leur pleine autonomie ecclésiale : c'est le principe d'autocéphalie.

La gouvernance est marquée par le principe de synodalité entre prêtres, moines et moniales.

Il n'y a pas d'institution majeure réunissant les quatorze Églises : principe de décentralisation.

L'importance des liens entre les états et les quatorze Églises aboutit parfois à une instrumentalisation de l'Église par le pouvoir politique et vice versa.

## **10.3. La gouvernance dans l'Église protestante unie de France (EPUDF)**

### **10.3.1. Les modalités de gouvernance**

#### **10.3.1.1. Le niveau paroissial**

La paroisse, constituée en association cultuelle, est dirigée et administrée par le conseil presbytéral (littéralement le conseil des anciens), équivalent du conseil d'administration d'une association loi 1901. Le pasteur en est membre avec une voix délibérative, au même titre que les autres paroissiens. Ce conseil, élu à l'assemblée générale annuelle de l'association cultuelle, élit le président et les autres responsables habituels, trésorier, secrétaire, etc. qui constituent le bureau. Le pasteur n'est habituellement pas le président, mais fait partie du bureau. A une époque, il était courant d'élire le pasteur comme président. Ce n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui. Le conseil presbytéral est l'affaire des élus de l'association plus que du pasteur. Il est possible que la paroisse n'ait pas de pasteur.

La taille géographique de la paroisse est très variable. Elle constitue le socle de l'Église : elle est le lieu privilégié de l'écoute de la Parole, de la prédication, des sacrements et de la vie communautaire.

#### **Le conseil presbytéral**

- ✓ Reçoit le ou la candidat(e) au poste de pasteur de la paroisse, évalue sa candidature (y compris par un culte présidé et une prédication donnée), vérifie son adéquation avec le projet paroissial et décide d'accepter ou de refuser.
- ✓ Rend compte chaque année aux membres de la paroisse, lors d'une assemblée générale très semblable dans sa forme à celle des associations Loi 1901. (Il est à noter que les trésoriers ne sont presque jamais des pasteurs).
- ✓ En cas de ballottage lors d'un vote au conseil, la voix du / de la président(e) compte double.

Il y a donc séparation entre la présidence et la gouvernance d'une paroisse d'une part et le pasteur d'autre part. Le pasteur n'a pas de pouvoir hiérarchique dans la paroisse. Son rôle est le service du culte, l'enseignement et l'accompagnement de la communauté.

#### **10.3.1.2. Le niveau régional**

Le « synode régional » est l'assemblée générale des délégués des paroisses. Il élit un conseil d'administration qui choisira un président et les différents responsables. Il administre ce qui relève du niveau régional, comme les rassemblements régionaux spécifiques, la répartition de la contribution financière annuelle demandée à chaque paroisse, la création de postes de pasteur à vocation régionale (Par exemple le bibliste régional qui aidera les paroisses qui le demanderont).



[Tapez ici]

La région est moins une structure fixe qu'un niveau fonctionnel. Elle élit les délégués au synode national. Le synode régional (comme le synode national) est présidé par un modérateur élu en début de session et pas par le président de l'instance régionale (ou nationale).

Aux synodes régionaux sont présents par paroisse un pasteur et un paroissien élu par le conseil presbytéral ; les paroisses sans pasteur élisent 2 personnes.

L'ordre du jour est connu un mois avant la tenue du synode. Les rapports des commissions et des paroisses sont envoyés à tous les membres du synode. Lors de la tenue du synode, les rapports sont lus, écoutés, débattus, et le synode vote une ou des décisions, qu'elles aient été ou non défendues par un pasteur.

Le synode régional joue un rôle proche des *think tanks* de la société civile.

### **10.3.1.3. Le niveau national**

L'autre lieu de décision de l'Église protestante est le synode national qui est présidé par un(e) modérateur(trice) élu(e) et différent(e) chaque année.

Les personnes présentes au synode national sont des représentants élus par les synodes régionaux, pasteurs et non pasteurs.

Une personne est chargée de l'aumônerie du synode. Elle va rythmer les journées de travail par des temps pour lire la Bible, méditer, prier, chanter... des temps d'apaisement entre des discussions parfois intenses.

Toute proposition, pour être retenue dans l'ordre du jour du synode national, doit être préalablement débattue et votée par un synode régional. Le synode national débat et vote des documents, des résolutions (Exemple : La décision de pratiquer la bénédiction des mariages homosexuels)

En général, les paroisses appliquent loyalement les décisions des synodes mais rien ne peut être imposé à une Église locale. Elle a le droit de quitter l'Église protestante unie. C'est très rare mais c'est possible.

Le système de double délégation régionale, puis nationale fait que ce qui est porté au niveau national peut être relativement éloigné de ce qui a été débattu au niveau local. (Par exemple l'acceptation de la bénédiction des mariages homosexuels, adoptée à une très écrasante majorité au niveau national, ne reflète pas le niveau d'acceptation local qui est plus nuancé).

Les paroisses ont le droit d'expérimenter et d'innover. Les expérimentations doivent simplement être approuvées par le Synode régional. Puis le synode national les approuvera pour une durée généralement de deux ans. La pérennisation des expérimentations a lieu après quatre ans, soit deux périodes d'expérimentation. La longueur de ce processus fait qu'on ne peut prendre aucune décision importante en moins de deux à quatre ans.

### **Les points communs aux trois niveaux de gouvernance**

- ✓ La parole circule, selon un rituel de demande de parole précis et efficace.
- ✓ Sortir d'un ordre du jour est possible comme poser des questions dérangeantes. Ne pas être d'accord avec le conseil régional ou national sur les affaires courantes est possible, sinon

[Tapez ici]

recommandé. Avoir un avis (et le dire) sur la vie de la société et du monde est une règle tacite. Karl Barth disait qu'on est chrétien avec la bible dans une main et le journal dans l'autre main.

- ✓ Les décisions sont le fruit d'une appropriation locale/régionale/nationale par l'ensemble des croyants et non le fruit de commissions d'experts.

#### **10.3.1.4. Les aspects financiers**

La région fixe avec chaque paroisse une « cible régionale », le montant des dons qui permettent de financer les pasteurs locaux, quelques postes régionaux fixes et le fonctionnement tant au niveau local que régional et national. Cette cible n'est pas liée à la présence ou non de pasteur ni à la taille de la paroisse. Elle est négociée chaque année par le trésorier régional et le conseil presbytéral.

#### **La gouvernance protestante est marquée par**

- ✓ l'égalité entre homme et femmes,
- ✓ l'égalité entre pasteur et paroissiens,
- ✓ la circulation de la parole (s'écouter et partager) et les décisions collectives prises en toute transparence.
- ✓ une gouvernance presbytérienne et synodale. La démocratie s'exprime directement au niveau local et par délégation aux niveaux régional et national.

#### **10.3.2. Les rapports entre pasteurs et croyants**

Le pasteur est salarié au niveau national et non au niveau paroissial, ce qui lui garantit une certaine indépendance par rapport à sa paroisse. La paroisse peut se séparer de son pasteur.

La principale mission du pasteur reste l'enseignement par la prédication, l'annonce de la Bonne Nouvelle (Cf. Mc 16, 20 et ss). On peut rapprocher la fonction du prédicateur de la fonction du prophète dans l'Ancien Testament : exhorter le peuple.

C'est habituellement le pasteur qui procède aux baptêmes et qui préside la cène au cours du culte dominical. Ces deux actes pastoraux sont les seuls sacrements reconnus par le protestantisme.

Être régulièrement visités par le pasteur, pour discussions, d'avis, voire aide à la décision est une demande forte de la part des paroissiens. Le pasteur est perçu à la fois comme notabilité locale et comme « sachant ».

Le pasteur organise la formation : l'école biblique pour les petits, le catéchisme pour les jeunes, les études bibliques pour les adultes ; sans oublier le soutien fraternel des malades, des exclus, des « petits ».

#### **10.3.3. La notion de sacré chez les protestants**

Elle n'existe pas ou peu.

Le pasteur n'est pas une personne sacrée ou consacrée.

Le temple n'est pas un lieu sacré. C'est le lieu de la rencontre entre croyants.

La Bible est une parole d'hommes, de témoins qui disent ce qu'est pour eux la rencontre avec celui qu'ils appellent Dieu. Les protestants disent habituellement que ces textes parfaitement humains ont été inspirés par Dieu. Il existe une tendance, certes minoritaire, à la sacralisation de la bible, au sens d'une interprétation littérale.

## **10.4. La gouvernance dans les Églises évangéliques**

### **10.4.1. Le protestantisme évangélique est structuré autour de**

#### ✓ **Quatre points d'attention**

- La re-naissance ou conversion,
- Le retour à la bible avec une lecture normative. « La Bible est lue comme un "code de la route" qui dit comment croire et agir dans tous les domaines de la vie »<sup>65</sup>,
- Le crucicentrisme : la centralité de la croix s'accompagne d'une lecture sacrificielle de la mort de Jésus-Christ. Elle distingue nettement un « avant », marqué par le péché des hommes, d'un « après », marqué par la grâce.
- L'engagement personnel.

#### ✓ **Quatre grands principes**

- L'autorité des écritures. Elle s'oppose à l'autonomie de la raison comme aux traditions des Églises.
- La nécessité d'une foi et d'une relation personnelle à Dieu. Elle est en tension avec la croyance dans l'efficacité des sacrements.
- L'accent sur l'évangélisation dans une société dont on se sent séparé (tant sur les croyances que sur les modes de vie).
- L'engagement caritatif et social important dans 3 directions : le pauvre, la justice et la paix, la conscience personnelle.

Le lieu de vérité n'est pas dans l'institution mais dans le message transmis et dans la fidélité à ce message. La légitimité d'une action ne repose donc pas sur une institution, ni sur une histoire. La réflexion théologique est secondaire par rapport à une vie transformée par la découverte de la Parole. Seule la Parole est infaillible, elle donne la norme objective et infaillible. C'est « l'inerrance biblique »

La libre profession de foi s'appuie sur la force d'une vie communautaire et le caractère confessant très prononcé, qui permet une « chaude orthodoxie »

L'évangile de Matthieu, le livre des Actes des Apôtres, les première et deuxième lettres aux Corinthiens posent les principes de gouvernance.

### **10.4.2. La gouvernance locale**

L'autorité revient à l'assemblée dans son ensemble qui fonctionne sur le modèle de l'autogestion et prend des décisions telles qu'élire les responsables qui sont :

- ✓ Le pasteur,
- ✓ Le conseil d'Église avec les diacres plutôt chargés des aspects matériels de la vie de la communauté et les anciens, plutôt chargés de l'enseignement.

L'assemblée décide et vote le budget et tout ce qui concerne l'organisation de l'Église.

L'idée force est celle de l'autogestion, sans autre extériorité ou autorité que la parole divine.

---

<sup>65</sup> S. Fath, La croix du 05 03 2006

[Tapez ici]

### **10.4.3. La gouvernance régionale**

L'assemblée est indépendante et n'a aucun lien avec une structure hiérarchique régionale. Certaines assemblées s'associent pour différentes activités. Elles mettent parfois en commun certaines ressources. Il s'agit donc d'un fonctionnement très souple en réseau de nature et de contenu différents.

### **10.4.4. La gouvernance nationale**

On peut noter la création

- ✓ de la Fédération Protestante de France en 1905,
- ✓ de la faculté de Vaux sur Seine en 1965 pour la formation des pasteurs et des anciens,
- ✓ des imprimeries, librairies, structures et labels musicaux,
- ✓ de la Fédération évangélique de France en 1969,
- ✓ du Conseil national évangélique de France en 2002.

### **10.4.5. La gouvernance mondiale**

Il existe une alliance évangélique mondiale qui regroupe 129 pays mais qui ne regroupe qu'une partie des Églises françaises. Elle travaille autour de la théologie, de la place des femmes, des atteintes à la liberté de conscience, de la jeunesse, etc. mais n'a pas de pouvoir institutionnel sur les Églises locales. Les dirigeants sont tous originaires du monde anglophone.

### **10.4.6. Les rapports entre laïcs et clercs**

La question ne se pose pas puisqu'il n'y a pas de clergé et de laïcs. Il n'y a que des croyants confessant. Mais dans

- ✓ les Églises de type baptiste et évangélique, le personnage central est le théologien, le sachant, le docteur qui délivre le message de vérité et qui regroupe sur sa personne l'idéologie et l'organisation,
- ✓ les Églises pentecôtistes et les *mégachurches*, le personnage central est le prophète qui, par son charisme, va porter le magistère et regrouper sur sa personne l'organisation, l'idéologie et le charisme.

La gouvernance est portée par un sachant ou un inspiré. La notion de prêtre est inconnue.

« Il s'agit plus d'une spiritualité accompagnante que d'une spiritualité magistérielles » (D. Hervieu Léger)

Suivant les Églises, la place des femmes varie : depuis l'égalité parfaite avec les hommes (elles peuvent être pasteures) jusqu'à l'exclusion de toute responsabilité et la relégation aux tâches subalternes.

La quasi absence d'institutions et de contrepouvoirs permet une souplesse de fonctionnement, mais aussi un risque de dérives.

[Tapez ici]

#### **10.4.7. La notion de sacré**

Aucune personne, aucun lieu, aucune organisation n'est sacrée. Seule la bible et la Parole de Dieu révélée mais non dictée sont sacrées.

Chacun est confessant, aucun n'est sacré.

#### **10.4.8. Conclusion**

La caractéristique des Églises évangéliques est d'être un vrai kaléidoscope, avec une autonomie extrêmement large de chaque Église. Cet aspect très varié est compensé, depuis quelques décennies, par un effort de mise en relation des Églises entre elles plus que de mise en commun. La mise en réseau des Églises engendre une validation et une reconnaissance mutuelle mais pas une validation institutionnelle.

L'idée force est l'existence d'un réseau de multiples Églises indépendantes les unes des autres, qui coopèrent de façon variable, sans aucune structure hiérarchique et contraignante. Il s'agit d'un fonctionnement congrégationaliste.

#### **Références bibliographiques**

Wikipédia 2019

*Qui sont les évangéliques ?* Alfred Kuen, Éditions Emmaüs, 1998

*Du ghetto au réseau*, Sébastien Fath, Labor et Fides, 2005

*Sociologie du protestantisme*, Jean Paul Willaime, PUF, 2005

<http://larevuereformee.net/articlerr/n223/compte-rendu-du-colloque-de-theologiens-evangeliques-francophones>

### **10.5. Gouvernance dans la religion juive**

En France, la gouvernance de la religion juive, telle qu'elle existe aujourd'hui, ne date que de deux siècles. En échange de la reconnaissance pleine et entière de la citoyenneté des juifs, Napoléon, en 1808, va inciter la communauté juive à s'organiser. Ainsi se crée, à Paris, le consistoire central.

#### **10.5.1. La gouvernance locale**

La communauté s'organise, grâce à un mécène ou par l'action commune de quelques familles, pour former un consistoire local. Sur le modèle associatif (Président, bureau, conseil d'administration, commissions, etc.) le consistoire va organiser les conditions matérielles du culte (immobilier, mobilier, gestion courante).

Le recrutement du rabbin se fait sous forme d'appel d'offre.

Le rabbin est rémunéré soit directement par la communauté, soit indirectement par une redistribution au niveau national et bénéficie d'un contrat de travail classique.

C'est l'assemblée des fidèles, par le biais du consistoire, qui choisit le rabbin

#### **10.5.2. La gouvernance régionale**

On retrouve le même fonctionnement bicéphale : consistoire et rabbinat.

[Tapez ici]

### **10.5.3. La gouvernance nationale**

Le consistoire national et le grand rabbinat de Paris existent conjointement.

La particularité du niveau national est de diriger l'école rabbinique. La formation est très centralisée au plan national.

L'autorité du Grand Rabbin de Paris dans tous les domaines de la loi juive ne tient pas à un pouvoir hiérarchique mais à la reconnaissance de sa valeur.

### **10.5.4. Les rapports entre fidèles et pasteurs**

Les rabbins ne constituent pas un clergé et ne possèdent pas de statut sacré.

Le rabbin est un accompagnateur et un rassembleur. Il n'est pas un pasteur sacré ; il est un « sachant », il transmet aux fidèles son savoir. Du fait de ses études et de son expertise, il exerce une autorité morale mais n'a pas de pouvoir décisionnel.

Du fait de ses compétences, il aide les fidèles dans toutes les démarches religieuses, anime les offices (qui peuvent aussi être animés par de simples fidèles) et s'investit dans l'éducation. Il propose sans imposer. Il travaille en étroite collaboration avec le Président et le bureau, dans le but de faire progresser la communauté.

Il existe des rites de passage mais pas de sacrements.

Rien n'est réservé aux rabbins (à de très rares exceptions près), tout est possible aux fidèles. Du fait de son mode de recrutement, les fidèles sont facilement en adéquation avec le rabbin.

## **10.6. La gouvernance de la religion musulmane sunnite**

### **10.6.1. L'islam est structuré en France par**

- ✓ une logique horizontale : chaque communauté s'organise sans dépendre d'un fonctionnement collectif,
- ✓ une logique fédérative : certaines communautés sont reliées à une fédération.
- ✓ une logique verticale qui peine à se mettre en place. Elle devrait générer l'interlocuteur unique reconnu par l'état pour être l'intermédiaire avec les communautés locales.

### **10.6.2. La gouvernance locale**

- ✓ Plus de deux mille cinq cents mosquées et lieux de prières (juridiquement sous forme d'association loi 1901 ou 1905) ont un triple rôle :
  - La prière cinq fois par jour,
  - Une fonction sociale. C'est un lieu de rencontre lors des grandes fêtes, d'aide aux plus démunis.
  - Une fonction culturelle : soutien scolaire, apprentissage de l'arabe et du Coran.
- ✓ Il existe quatre types de mosquées
  - Les mosquées consulaires, créées, organisées, financées par les trois pays qui, historiquement, ont été terres d'émigration : Algérie, Maroc, Turquie. Les imams sont formés, envoyés, payés en tout ou partie par eux.

[Tapez ici]

- Les mosquées transnationales (par exemple les frères musulmans ou le mouvement salafiste). Les imams sont formés, envoyés, payés en tout ou partie par les mouvements religieux.
- Les mosquées indépendantes. Les imams, qui parlent plus le français, ne dépendent pas de financements extérieurs pour leur fonctionnement. Par contre, ils ont pu bénéficier de tels financements pour la construction de bâtiments.
- La mosquée médiatique  
L'islam sur *YouTube* et les réseaux sociaux en sont un élément majeur : des dizaines de chaînes vidéo diffusent des vidéos de prière, d'évènements et de musique. Elle a un rôle majeur pour les jeunes générations.

### **10.6.3. La gouvernance régionale**

Le CRCM (Conseil régional du culte musulman) est la déclinaison régionale du CFCM (Conseil national du culte musulman)

### **10.6.4. La gouvernance nationale**

- ✓ Le Conseil français du culte musulman a été créé en 2003. 9 % seulement des musulmans se sentent représentés par le CFCM.
- ✓ La Fédération des musulmans de France date de 2017 ; elle était anciennement nommée Union des organisations islamiques de France (UOIF créée en 1983).
- ✓ De nombreuses fédérations existent : turque, marocaine, algérienne, sub-saharienne, comme des instituts de formation, des conseils théologiques, etc.

Les personnalités officielles sont peu connues ; celles utilisant les moyens modernes de communication peuvent émerger.

### **10.6.5. La gouvernance internationale**

- ✓ Il existe une Union des organisations islamiques en Europe (UOIE)
- ✓ Les financements consulaires en provenance des trois pays suscités sont un moyen de contrôle du contenu religieux et politique des prêches et d'orientation des aides sociales. Il en va ainsi pour les mosquées dépendantes de mouvements religieux ou les mosquées médiatiques.

L'idée force est que les mosquées sont indépendantes sur le plan quotidien mais qu'il existe une influence politique et financière pour la nomination des imams dans les mosquées consulaires ou transnationales ou médiatiques. Il n'y a pas de lien hiérarchique organisationnel.

### **10.6.6. Clergé et laïcs**

Les imams, ministres du culte dirigent les cinq prières, conduisent le prêche du vendredi et président les grandes cérémonies liturgiques. Ils sont choisis par les présidents des associations culturelles musulmanes pour leur connaissance de l'islam, la maîtrise de l'arabe, de la tradition prophétique, de l'exégèse et de la jurisprudence.

[Tapez ici]

Ils assurent la transmission informelle ou formalisée de la théologie musulmane. Ils sont des prescripteurs de comportement, de normes sociales et aident à régler un grand nombre de petits problèmes quotidiens apportés par les fidèles.

La formation, le parcours et le rayonnement de l'imam varient d'une mosquée à l'autre : si certains imams sont bénévoles, le salariat devient peu à peu la norme, ce qui place l'imam sous le contrôle de l'association de fidèles qui le salarie.

Depuis une trentaine d'années, quelques imams détiennent le titre de président des associations culturelles. Ils ont alors un rôle de représentation de la communauté.

Il y a autant d'imams que de mosquées ou lieux de prières. La moitié des imams n'exerce ses fonctions qu'à mi-temps.

#### **10.6.7. La notion de sacré**

Ministre du culte, l'imam n'est pas un personnage sacré.

#### **10.6.8. Conclusion**

La gouvernance islamique est faiblement institutionnalisée, sans hiérarchie, sans contre-pouvoirs. Les influences politico-religieuses dans le cadre des mosquées consulaires, transnationales ou médiatiques sont fortes.

#### **Référence bibliographique**

<https://www.institutmontaigne.org/publications/un-islam-francais-est-possible>